

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

Séances du lundi 14 octobre 2019

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 8921

2^e séance 8961

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

21^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du lundi 14 octobre 2019

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME ANNIE GENEVARD

1. **Projet de loi de finances pour 2020** (p. 8923)

PRÉSENTATION (p. 8923)

- M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances
- M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics
- M. Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
- M. Jean-Marc Zulesi, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- M. Éric Woerth, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
- Mme Stella Dupont, rapporteure de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 8934)

- Mme Christine Pires Beaune
- M. Jean-Noël Barrot
- M. Jean-Louis Bricout
- Mme Lise Magnier
- M. Michel Castellani
- M. Éric Coquerel
- M. Fabien Roussel
- Mme Nadia Hai

Mme Émilie Bonnivard

Mme la présidente

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 8938)

- M. Jean-Noël Barrot
- Mme Valérie Rabault
- Mme Lise Magnier
- M. Michel Castellani
- M. Éric Coquerel
- M. Fabien Roussel

Suspension et reprise de la séance (p. 8948)

- Mme Émilie Cariou
- M. Damien Abad
- M. Jean-Paul Mattei
- M. Jean-Louis Bricout
- Mme Patricia Lemoine
- Mme Emmanuelle Ménard
- Mme Sabine Rubin
- Mme Olivia Gregoire
- M. Fabrice Brun
- M. Jean-René Cazeneuve
- M. Charles de Courson

2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 8959)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME ANNIE GENEVARD

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à seize heures.)

1

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 2020 (n^{os} 2272, 2301).

PRÉSENTATION

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. Madame la présidente, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames et messieurs les députés, nous sommes très heureux, avec M. le ministre de l'action et des comptes publics, de vous présenter pour la troisième année consécutive les grandes orientations du projet de loi de finances – PLF.

Avec ce budget 2020, nous faisons des choix politiques clairs.

Nous faisons d'abord le choix du travail, de mieux rémunérer les Français qui travaillent. Tel est le sens de la baisse de l'impôt sur le revenu, qui vient compléter toutes les mesures prises depuis deux ans pour mieux rémunérer le travail : augmentation de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, suppression de la taxation à 20 % sur l'intéressement, suppression des cotisations salariales... Le travail paie mieux aujourd'hui en France et il continuera de payer mieux, notamment pour les plus modestes.

Nous faisons également le choix de la transition écologique. En 2020, 6,3 milliards d'euros seront investis pour développer les énergies renouvelables. L'enveloppe dédiée au bonus automobile et à la prime à la conversion augmentera de 50 %. Le crédit d'impôt pour la transition écologique sera transformé en aide directe et concentré sur les ménages les plus modestes. La transition écologique ne doit pas être réservée à quelques-uns : elle doit être accessible à tous.

Notre troisième choix, enfin, présenté aux Français par le Président de la République dans son programme et soutenu par la majorité depuis le début du quinquennat, est celui d'une politique de l'offre. Nous défendons la compétitivité de nos entreprises depuis plus de deux ans et nous allons continuer de le faire. Les impôts des entreprises baisseront de 1 milliard d'euros en 2020.

Ces choix, chacun le sait, nous les faisons dans un contexte marqué par le ralentissement de la croissance mondiale, en raison, principalement, des tensions commerciales qui se sont accentuées depuis un an.

Les États-Unis taxaient 50 milliards de dollars d'importations chinoises il y a un an ; en décembre, ils en taxeront dix fois plus, 520 milliards, soit la quasi-totalité des biens en provenance de Chine.

Cette guerre commerciale s'inscrit dans un contexte d'intensification des tensions géopolitiques, y compris des tensions entre l'Europe et les États-Unis. Ces derniers ont annoncé la semaine dernière leur intention d'imposer des tarifs douaniers, dès le 18 octobre, sur les avions, les vins français ou les fromages européens.

Cette décision américaine, je tiens à le redire, constitue une double erreur, à la fois économique et politique.

M. Fabrice Brun. Tout à fait !

M. Bruno Le Maire, ministre. C'est une erreur économique car elle ajoute de la crise à la crise et des difficultés commerciales à celles qui existent déjà. Elle fait courir le risque d'une baisse de la croissance mondiale de 0,5 point en 2020. Personne n'a intérêt, sur le plan économique, à la multiplication des tarifs et des sanctions commerciales.

C'est une erreur politique car ces sanctions multiplieront les divergences entre les États-Unis et l'Europe, alors que nous avons besoin de plus de convergence pour régler les défis de notre siècle – défis technologiques et numérique, montée des inégalités au sein des pays industrialisés.

Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont aggravé la situation et les incertitudes européennes ne se sont pas dissipées, compte tenu notamment du risque d'un Brexit sans accord.

À ces difficultés, qui dessinent un horizon économique contrarié pour 2020, s'ajoute une nouvelle donne économique, sans précédent dans l'histoire des grandes nations développées : des taux d'intérêt bas, voire négatifs ; une inflation également très basse ; et un taux de croissance faible.

Les taux bas permettent au Gouvernement d'alléger la charge de la dette. Ils donnent aussi la possibilité aux particuliers et aux entreprises qui le peuvent, d'investir. Toutefois, je suis convaincu qu'il serait irresponsable de fonder notre politique économique sur ce seul outil.

Tout d'abord, parce que ces taux remonteront un jour ou l'autre, et les mêmes qui répètent « Endettez-vous ! » ne sauront pas nous expliquer comment financer la charge de la dette avec des taux plus élevés. Ensuite, parce que les taux bas affectent la rentabilité du secteur financier, des banques et des assurances, qui emploient 800 000 personnes en France aujourd'hui. Or le manque de rentabilité du secteur financier commence à poser des problèmes, y compris d'emploi, pour certaines entreprises françaises. Enfin, parce que les taux

bas ne profitent pas à ceux qui n'ont pas les moyens d'investir, c'est-à-dire aux ménages les plus modestes, qui n'ont pas la possibilité de s'endetter.

Il est donc indispensable que la politique monétaire à l'origine des taux bas et négatifs soit complétée par une politique budgétaire offensive en matière d'investissements – tel est le message que nous adresserons à nos partenaires et amis allemands mercredi prochain lors du Conseil des ministres franco-allemand – mais aussi par le maintien de la politique de l'offre et par la poursuite de la transformation économique du pays, conformément aux orientations que j'annoncerai demain lors de la présentation des grandes lignes du pacte productif.

Face au ralentissement de la croissance, l'investissement est la seule réponse efficace. Tel est le sens des choix fiscaux du Gouvernement en faveur des entreprises.

Il y aura 1 milliard d'euros de baisse nette d'impôt sur les entreprises en 2020. Les allègements de charges, quels que soient les niveaux de salaire, seront par ailleurs maintenus dans leur intégralité. Comme nous l'avions inscrit dans le budget 2018, ils ont été renforcés le 1^{er} octobre dernier : il n'y a plus aucune cotisation patronale au niveau du SMIC. Le taux des allègements généraux a diminué de 4 points pour les plus bas salaires, entre 1 et 1,6 SMIC.

J'ai suivi attentivement les débats, au sein de la majorité et de l'Assemblée, sur l'opportunité de revenir sur certains allègements de charges, au motif qu'ils ne seraient pas suffisamment efficaces et que d'autres pourraient être renforcés. Je crois sincèrement qu'une telle mesure enverrait un signal négatif aux entreprises,...

M. Fabien Roussel. Elles délocalisent déjà !

M. Bruno Le Maire, ministre. ...conduirait au retour d'une compétitivité-coût moins attractive pour nos entreprises et finirait par affecter l'attractivité, et donc la création d'emplois en France.

Il n'est donc ni responsable, ni opportun, de revenir sur les allègements de charges qui ont été décidés : ils améliorent la compétitivité-coût de nos entreprises et permettent de créer du travail dans nos territoires.

M. Fabien Roussel. Les entreprises délocalisent quand même !

M. Bruno Le Maire, ministre. La baisse de l'impôt sur les sociétés se poursuivra en 2020 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, pour atteindre 25 % en 2022.

Certains demandent que l'on en revienne à notre trajectoire initiale de baisse d'impôt sur les sociétés pour les plus grandes entreprises, mais ce ne serait, là non plus, ni opportun, ni responsable. Cela dégraderait nos comptes de 2 milliards d'euros. Il y a, en outre, une certaine justice à ce que ces entreprises voient leur impôt sur les sociétés baisser à un rythme plus lent – passant de 33,3 % à 31 % en 2020 – que les entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 250 millions d'euros – qui passent de 33,3 % à 28 %. Ce sont elles qui en ont le plus besoin, pour retrouver de la rentabilité.

M. Fabien Roussel. Et les dividendes ?

M. Bruno Le Maire, ministre. Autre baisse d'impôt sur les entreprises : le prélèvement sur les entreprises affecté au financement des chambres de commerce et d'industrie – CCI – diminuera.

Nous nous étions engagés l'année dernière à répercuter la baisse des ressources des chambres de commerce et d'industrie, sous forme de baisse d'impôt sur la production pour les entreprises. Nous tenons notre engagement dans ce budget. Vous savez à quel point il me tient à cœur de baisser les impôts sur la production, et c'est bien ce que nous faisons ainsi, pour toutes les entreprises.

Je tiens à dissiper l'inquiétude des chambres de commerce...

M. Fabrice Brun. Et d'industrie !

M. Maxime Minot. Il a raison !

M. Bruno Le Maire, ministre. ...et celle, légitime, de certains parlementaires. Je serai personnellement attentif à la situation des CCI. La baisse de leurs ressources ne doit pas les mettre en danger, et nous y veillerons. Si nous observons que la réforme est trop difficile à suivre dans certains territoires, en particulier les territoires ruraux, ma porte sera toujours ouverte pour évaluer le rythme de la baisse du plafond de ressources des CCI et, de manière liée, de celle de la taxe pour frais de chambre.

Par ailleurs, comme je l'ai indiqué au président des chambres de commerce et d'industrie, à la suite des réunions que nous avons conduites avec le Premier ministre et Gérard Darmanin, le Gouvernement donnera un avis favorable à la demande de suppression du prélèvement France Télécom. Il s'agit de l'une de ces multiples petites taxes que nous avons décidé de supprimer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – M. Jean-Paul Mattei applaudit également.*) Près de 30 millions d'euros seront donc rendus aux chambres de commerce pour accompagner la transformation de leur modèle. Cet effort sera gagé.

Au total, les impôts sur les entreprises baisseront de 13 milliards d'euros sur le quinquennat. Si l'on y ajoute les 27 milliards de baisse d'impôts pour les ménages, cela fait 40 milliards de baisse d'impôts sur la totalité du quinquennat.

M. Maxime Minot. C'est du pipeau !

M. Bruno Le Maire, ministre. Cette baisse de la fiscalité nous permet de rompre avec dix années d'augmentation massive de la pression fiscale sur les ménages comme sur les entreprises.

M. Maxime Minot. N'importe quoi !

M. Bruno Le Maire, ministre. Enfin, nous avons maintenu, et nous maintiendrons, une politique d'innovation offensive.

Nous sanctuarisons en effet le crédit d'impôt recherche – CIR. Je veux répondre aux critiques, aux inquiétudes et aux doutes qui se sont exprimés à son sujet.

Le CIR est un instrument qui fonctionne, et qui rend notre pays attractif. Il permet à nos entreprises de continuer à être des leaders en matière d'innovation. On me dit qu'il bénéficierait exclusivement aux grandes entreprises. C'est faux : les grandes entreprises ne représentent qu'un tiers des dépenses de crédit d'impôt recherche, les entreprises de taille intermédiaire – ETI – et les petites et moyennes entreprises – PME – les deux tiers.

On me dit qu'il ne serait pas suffisamment efficace en matière de recherche et développement – R&D. Mais 1 euro de crédit d'impôt recherche, c'est 1 euro de R&D privée supplémentaire : c'est donc un vrai soutien à la R&D dans notre pays.

On me dit qu'il serait détourné par des entreprises qui ne s'en serviraient pas pour faire de la R&D. C'est faux. Les risques de fraude sont contrôlés et limités, et le crédit d'impôt recherche, je le rappelle, bénéficie en grande majorité à l'industrie, dont nous continuons de soutenir le mouvement de reconquête.

Toucher aux paramètres fondamentaux du CIR serait remettre en cause toute la politique d'innovation que nous conduisons depuis près de trois ans pour les entreprises.

En revanche, nous avons examiné avec la plus grande attention les remarques de la Cour des comptes sur le forfait des dépenses de fonctionnement, qu'elle juge surestimé. Nous suivons ses recommandations et vous proposons de ramener le taux de ce forfait de fonctionnement de 50 % à 43 %, soit une économie de 230 millions d'euros à l'horizon 2021 sur un crédit d'impôt de plus de 6 milliards d'euros.

Nous répondons aussi, je l'ai dit en introduction, aux attentes légitimes des Français qui veulent que leur travail paie davantage. Nous engageons ainsi une baisse massive – 9,3 milliards d'euros – de l'impôt sur les ménages que vous détaillera le ministre de l'action et des comptes publics.

Nous vous soumettrons également des baisses d'impôts pour les années à venir, dont la suppression totale de la taxe d'habitation à l'horizon 2023. Elles s'ajouteront à la revalorisation de la prime d'activité, à la prime de fin d'année défiscalisée, à la suppression de toute taxe sur l'intéressement et la participation pour les PME et à toutes les mesures que nous avons prises depuis deux ans pour mieux rémunérer le travail.

Depuis la crise financière de 2008, ceux qui s'en sont le moins bien sortis, qui ont été le plus pénalisés, qui ont eu le plus de mal à retrouver un niveau de vie décent sont les Français dont le niveau de salaire est le plus modeste. Il est donc juste, nécessaire, indispensable de tout faire pour revaloriser le revenu de ces millions de nos compatriotes, sans pour autant affecter la compétitivité de notre économie : tel est l'équilibre auquel nous parvenons par le présent projet de loi de finances.

Pour financer ces baisses d'impôts, nous allons réduire plusieurs niches fiscales, selon une méthode nouvelle qui consiste à écouter davantage, à discuter, et à trouver des contreparties pour les secteurs concernés – je sais que le rapporteur général accorde à ce point une importance toute particulière, avec raison.

La première niche que nous allons supprimer est celle qui porte sur le gazole non routier – GNR.

S'il est cohérent avec notre politique d'accélération de la transition énergétique de supprimer cet avantage fiscal, il est également indispensable de tenir compte de la réalité économique à laquelle sont confrontées les entreprises concernées. Je suis convaincu que l'indispensable transition écologique ne peut être réussie qu'avec l'assentiment de tous les secteurs intéressés, et donc dans la concertation. Mieux vaut prendre un peu plus de temps et avoir le soutien de toutes les professions concernées, de tous les ménages engagés dans la transformation, plutôt que de précipiter brutalement un changement qui se heurtera, du coup, à d'insurmontables résistances.

La première hausse du tarif du GNR n'interviendra donc qu'au 1^{er} juillet 2020, au lieu du 1^{er} janvier, afin de laisser aux entreprises le temps de s'y adapter. Ni les agriculteurs ni le secteur du transport ferroviaire ne seront touchés par la suppression du tarif réduit. Celle-ci, progressive, sera

associée à des mesures d'accompagnement et de compensation adaptées aux secteurs touchés, notamment celui des travaux publics, avec les représentants duquel j'ai échangé à de très nombreuses reprises.

Pour ce secteur, le plus affecté par la mesure, nous nous engageons à mettre en œuvre les dispositions suivantes : une clause générale de révision des prix ; un suramortissement pour acquérir du matériel moins polluant ; une hausse de l'avance versée par l'État aux PME dans le cadre des marchés publics passés avec les collectivités territoriales et les établissements publics les plus importants, qui passera de 5 % à 10 % ; enfin, l'éligibilité des travaux d'entretien du réseau des collectivités territoriales au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée – FCTVA –, conformément à une demande de très longue date des professionnels.

Les autres secteurs – industries portuaires, transport frigorifique, distributeurs, industries extractives – seront également accompagnés autant que possible au cours de la transition.

Je le répète, il ne peut en effet y avoir de modification durable ou définitive des niches fiscales sans concertation avec les acteurs concernés ni accompagnement.

La deuxième niche est celle relative au mécénat d'entreprise, qui est en forte croissance : nous voulons donc l'encadrer. Nous proposons de ramener le taux de défiscalisation de 60 % à 40 % pour les dons supérieurs à 2 millions d'euros. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Mme Brigitte Kuster. C'est une très grosse erreur !

M. Bruno Le Maire, ministre. Ce choix, qui ne concerne que soixante-dix-huit grandes entreprises,...

M. Maxime Minot. Et la culture ? Elle en prend un coup !

M. Bruno Le Maire, ministre. ...est cohérent avec notre décision de réduire l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble des entreprises dès 2020.

Le troisième dispositif sur lequel nous revenons est l'avantage lié à la déduction forfaitaire spécifique, qui sera plafonné, comme vous le précisera le ministre de l'action et des comptes publics.

Ces mesures, accompagnées des efforts de baisse des dépenses publiques que vous présentera Gérard Darmanin, nous permettent de parvenir à un niveau de déficit public de 2,2 % en 2020, soit le plus bas depuis vingt ans, et à une dette stabilisée à 98,7 % du produit intérieur brut. Ce niveau, je le répète, nous interdit de nous endetter davantage. Je ne crois absolument pas à une solution par la dette : la baisse de la dette publique doit rester notre objectif. La dette a augmenté de trente points de PIB au cours des dix dernières années ; nous l'avons stabilisée, nous commençons de la faire baisser, et c'est au désendettement de notre pays qu'iront les recettes supplémentaires que nous allons obtenir, par exemple par les cessions d'actifs de La Française des jeux. En effet, nous ne pouvons laisser aux générations futures un poids de l'endettement et une charge de la dette qui risquent d'augmenter au cours des années à venir.

Enfin, nous vous présentons une baisse des prélèvements obligatoires qui sera de 1,3 point au cours du quinquennat, au lieu de 1 point initialement prévu : en d'autres termes, nous irons plus loin que ce qui était annoncé en matière de baisse des impôts des ménages comme des entreprises.

Voilà quelles sont les grandes orientations du projet de loi de finances pour 2020.

Nous pouvons être fiers de la manière dont notre économie, dont nos entreprises résistent à la situation économique internationale que je vous ai présentée en commençant. Une croissance de 1,4 %, soit l'un des niveaux les plus élevés de la zone euro ; un investissement qui augmente ; un chômage en baisse ; les investissements des entreprises en hausse, de 50 milliards d'euros depuis deux ans et encore 20 milliards en 2020 : tout cela montre que nous sommes sur la bonne voie.

Il convient donc de maintenir les choix fondamentaux que nous avons faits et de continuer de mieux récompenser les premiers responsables de ces succès en matière de croissance, c'est-à-dire les salariés français. Il est en outre indispensable de gagner la bataille de l'innovation et des nouvelles technologies, qui feront les grandes puissances économiques du XXI^e siècle, et de convaincre nos partenaires européens de la nécessité d'investir collectivement pour plus de prospérité et plus d'emplois dans la zone euro. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. Pour commencer, je souhaite un bon anniversaire à M. le rapporteur général, ainsi qu'à Émilie Cariou, qui est née le même jour si je ne me trompe. (*Sourires et applaudissements.*)

M. Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Oh, il y a beaucoup moins longtemps !

M. Gérald Darmanin, ministre. Comme la vie est bien faite, nous entamons l'examen du projet de loi de finances pour votre anniversaire !

Nous voilà donc repartis pour quelques semaines, jours et nuits, voire quelques mois de débat budgétaire. Nous sommes très heureux de vous présenter pour la troisième année consécutive – et ne dit-on pas que l'amour dure trois ans ? –...

M. Maxime Minot. Mon Dieu ! On n'est pas rendu !

M. Gérald Darmanin, ministre. ...le projet de loi de finances, après son passage en conseil des ministres et son examen en commission il y a quelques jours.

Ce texte obéit à une logique qui prévaut depuis le début du quinquennat, conforme aux objectifs fixés par le Président de la République comme au vote des Français lors des élections législatives. Pour le montrer, je m'attarderai sur trois thèmes qui feront l'objet de débats, et peut-être de controverses. D'abord, du point de vue des dépenses, je montrerai que la République s'arme pour aujourd'hui et pour demain. Ensuite, pour ce qui est des recettes, j'essaierai de résoudre devant vous l'énigme qu'un grand journal économique relevait ce matin :...

M. Éric Coquerel, Les Échos !

M. Gérald Darmanin, ministre. ...oui, les impôts baissent et oui, les recettes augmentent !

M. Fabrice Brun. Quel tour de passe-passe !

M. Gérald Darmanin, ministre. Vous verrez : en vous concentrant un peu, vous allez réussir à comprendre.

M. Bruno Le Maire, ministre. C'est magique !

M. Gérald Darmanin, ministre. Enfin, j'insisterai sur l'hygiène budgétaire et fiscale que nous respectons depuis trois ans, conformément au principe de sincérité budgétaire et en lien avec des remarques formulées dans différents rapports parlementaires.

Oui, donc, s'agissant des dépenses, la République s'arme pour aujourd'hui et pour demain. Je veux souligner les efforts substantiels de la nation pour se préparer aux combats actuels et futurs, notamment dans le domaine régalién, avec par exemple l'augmentation de 1,7 milliard d'euros des crédits de l'armée – la hausse constatée depuis trois ans est sans équivalent depuis la guerre froide –, le renforcement très significatif de la dissuasion, l'action sur internet – le cyber étant particulièrement mis en avant par la ministre des armées – et l'augmentation des effectifs dans le renseignement. S'y ajoutent 700 millions d'euros de hausses de crédits pour la police et la gendarmerie et 2 500 postes, qui viennent crédibiliser l'annonce des 10 000 recrutements décidés par le Président de la République. Pour la justice, il faut noter une hausse de quelque 200 millions d'euros, conformément à la loi de programmation et de réforme pour la justice, et 1 500 postes dans l'administration pénitentiaire. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout au long de nos débats.

La République s'arme pour aujourd'hui et pour demain, et surtout pour demain, dans l'éducation et la recherche, avec plus de 1 milliard d'euros de hausse de crédits pour l'éducation nationale ; avec la limitation de l'effectif par classe à vingt-quatre élèves, douze dans l'éducation prioritaire, grâce au dédoublement des classes – une très belle politique publique qui témoigne de l'égalité des chances que nous offrons aux enfants de la République ; et enfin avec l'augmentation du revenu des professeurs, singulièrement des primes pour ceux qui exercent dans des quartiers difficiles. Cela se traduit également par la concrétisation et la crédibilisation budgétaire du service national universel et par l'importance accordée au service civique.

En outre, 500 millions d'euros supplémentaires sont alloués à la recherche avant même la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, dont 200 millions pour la recherche spatiale, l'un des grands enjeux à venir, qui concerne évidemment notre territoire et nos industriels, car il engage notre capacité à protéger l'espace. Ce poste bénéficie d'une augmentation de 10 % de crédits alors que notre pays se prépare à être au rendez-vous de la souveraineté spatiale dans quelques semaines à Séville.

Le troisième domaine dans lequel la République s'arme pour aujourd'hui et pour demain est bien sûr l'écologie, forte de 800 millions d'euros de crédits supplémentaires. Il s'agit ici du financement de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France – AFITF –, un gros dossier sur lequel vous et nous avons beaucoup travaillé, par exemple dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités, ainsi que des ressources nécessaires au percement du canal Seine-Nord Europe, une grande infrastructure de transport que nous sommes heureux de pouvoir finaliser, avec l'aide précieuse de l'Europe, alors que le projet attendait d'être budgétisé depuis Napoléon I^{er} !

De plus, 3,5 milliards d'euros sont consacrés à l'aide à la rénovation énergétique pour les particuliers. Cela recouvre le dispositif des certificats d'économie d'énergie, mais aussi, élément important du budget, la transformation en prime du crédit d'impôt pour la transition énergétique – CITE –, ce qui permettra aux classes moyennes et populaires, sur lesquelles la nécessité d'une avance de trésorerie avait un effet dissuasif, de lancer les travaux beaucoup plus rapidement.

La République protège également ses enfants. L'engagement du Président de la République s'agissant de l'allocation aux adultes handicapés – AAH – est tenu. Elle est portée à 900 euros par mois à partir de novembre 2019, ce qui représente une hausse de plus de 1,2 milliard d'euros par rapport à 2017, pour 1,2 million de foyers. Quant aux mesures touchant la prime d'activité, qui figuraient dans le programme présidentiel, leur mise en œuvre a été accélérée à la suite du grand débat.

J'appelle votre attention sur ce point : en 2017, lorsque nous sommes arrivés, il était prévu de consacrer à la prime 4 milliards d'euros et nous en sommes à 9,5 milliards dans le projet de loi de finances pour 2020. Nous avons donc plus que doublé le montant de cette prestation liée au travail.

M. Fabien Roussel. À la place des entreprises !

M. Gérald Darmanin, ministre. Ce sont ainsi 4 millions de foyers français qui touchent 200 euros de plus en moyenne. Voilà une belle politique qui illustre les propos de M. le ministre de l'économie et des finances sur la France qui travaille, comme le font nos mesures fiscales touchant la taxe d'habitation, la baisse de l'impôt sur le revenu et la défiscalisation des heures supplémentaires.

Deuxième thème : oui, les impôts baissent tandis que les recettes augmentent.

M. Fabien Roussel. Pour les multinationales !

M. Gérald Darmanin, ministre. C'est Laffer à l'envers, monsieur Roussel ! Moins d'impôt crée la recette. Cette dynamique fiscale explique, notamment grâce au travail fourni par le Gouvernement et par la majorité parlementaire, les recettes supplémentaires que nous constatons.

Prenons le cas si intéressant de l'impôt sur le revenu. Peut-être cela me permettra-t-il de résoudre l'énigme, l'illusion d'optique dont on peut être victime quand on regarde les choses d'un peu loin – car vues de plus près, elles sont limpides. Disséquons donc, comme dans le tableau de M. Rembrandt. (*Sourires.*)

En 2018, l'impôt sur le revenu représentait 73 milliards d'euros. En 2019, mesdames et messieurs les députés, vous avez voté une prévision d'impôt de 70 milliards d'euros. Ici même, à droite, on a pu entendre – à propos, vous vous en souvenez, du prélèvement à la source, soutenu très largement sur tous les bancs de l'hémicycle, comme chacun sait... – M. de Courson, Mme Louwagie ou Mme Dalloz crier au scandale : nous allons faire perdre de l'argent au pays, en ramenant les recettes à 70 milliards ! Et nous l'avouons nous-mêmes dans le projet de loi de finances ! Le rapporteur général avait été criblé de questions par M. Le Fur – qui évoquera peut-être cette année encore le prélèvement à la source comme on parle d'une guerre que l'on a perdue...

Bref, regardons ce qui s'est passé en 2019 : nous avons recouvré plus que les 70 milliards prévus dans le projet de loi de finances, et cela parce que nous avons amélioré le recouvrement, de plus de 2 milliards. Sur ce montant, un peu plus de 1 milliard provient des revenus exceptionnels de l'année blanche – je pense aux gens qui se sont versés des dividendes plus importants que d'habitude, que nous avons évidemment fiscalisés, ce qui a permis d'éviter une optimisation fiscale agressive – et le reste d'une meilleure rentrée de l'impôt sur le revenu : on est passé d'un taux de recouvrement de 97 % à 98,5 %, ce dont chacun se félicite.

Suivez bien : nous en sommes donc à un peu plus de 72 milliards. Mais nous savons qu'en 2020, les recettes de l'impôt sur le revenu augmenteront de 5 milliards, puisqu'en

2019 nous l'avions calculé sur onze mois seulement, en raison du décalage dû au passage au prélèvement à la source, et qu'un mois représente 5 milliards. Sauf que nous en retirons 5 milliards, selon la baisse de l'impôt sur le revenu décidée par le Président de la République lors du grand débat. Les deux mouvements s'annulent, et nous en sommes toujours à 72,6 milliards.

Par ailleurs, l'activité économique dans notre pays est soutenue et je crois que chacun peut constater une évolution qui a été largement commentée : le pouvoir d'achat des Français augmente...

M. Fabien Roussel. Non !

M. Gérald Darmanin, ministre. ...et le chômage baisse.

M. Fabrice Brun. Très inégalement selon les territoires !

M. Gérald Darmanin, ministre. L'impôt sur le revenu étant progressif, les recettes constatées augmentent de 2,4 milliards, et le taux de recouvrement sera encore amélioré l'année prochaine, monsieur le président de la commission des finances. C'est une information importante dont j'ai réservé la primeur à la représentation nationale : je pense que nous allons pouvoir passer de 98,5 % à 99 %, soit 600 millions d'euros supplémentaires. Il serait même envisageable d'atteindre, après les contrôles fiscaux, quasiment les 100 % en 2021 – on n'y sera jamais évidemment tout à fait.

Récapitulons : outre le calcul sur onze mois seulement en 2019, il faut prendre en compte l'évolution spontanée de la richesse de nos compatriotes qui payent l'impôt sur le revenu, d'ailleurs illustrée par les changements de taux d'imposition qu'autorise le prélèvement à la source. Une majorité de Français ont baissé leur taux : les nouveaux retraités, les personnes dont l'activité économique s'était réduite dans l'année, ou encore celles qui avaient droit à une demi-part fiscale supplémentaire. En revanche, certains ont vu leur taux augmenter, parce qu'ils gagnaient plus d'argent. Il y a eu plus de gens qui ont payé moins d'impôt que de gens qui en ont payé davantage. C'est le principe de simplicité du prélèvement à la source.

Pour toutes ces raisons, mesdames, messieurs les députés, je peux affirmer que le Gouvernement, parce que sa politique fiscale et économique fonctionne et qu'il a mené avec la plus grande transparence une grande réforme du recouvrement qu'il doit avant tout aux agents publics, a réussi à baisser de 5 milliards d'euros l'impôt sur le revenu dans le PLF qu'il vous présente tout en augmentant les recettes en faisant payer ceux qui ne payaient pas. Alors oui, l'énigme est ainsi résolue. Il fallait sans doute s'y pencher un peu plus et je suis heureux de le faire devant vous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Joël Giraud, rapporteur général. Très bien !

M. Gérald Darmanin, ministre. Ce projet de loi de finances contient également des dispositifs très importants concernant la fiscalité locale. Ainsi, la taxe d'habitation sera supprimée pour les 20 % de contribuables qui la payaient encore,...

M. Fabien Roussel. Bernard Arnault va vous remercier !

M. Gérald Darmanin, ministre. ...remplacée par une fraction de TVA. Nous aurons par ailleurs l'occasion d'expliquer pourquoi le Gouvernement donnera un avis favorable à l'amendement du rapporteur général qui prévoit la revalorisation des bases qu'il a fait adopter. M. le secrétaire d'État Olivier Dussopt sera au banc pour présenter, je l'en ai chargé, les dispositions relatives à la fiscalité locale et plus générale-

ment aux dotations aux collectivités, qui non seulement ne baisseront pas mais augmenteront même de 600 millions d'euros dans ce PLF.

J'en viens à la question de l'hygiène budgétaire et fiscale. C'est un point important, le fil rouge de ce que le ministre de l'économie et des finances et moi-même, ainsi que, dans une certaine mesure, la ministre de la santé et des solidarités dans le cadre des projets de loi de financement de la sécurité sociale, avons fait depuis trois exercices.

Je parle d'hygiène tout d'abord parce que le Gouvernement croit à ses chiffres. Ils sont sincères et qualifiés comme tels par vous, monsieur le rapporteur général, ainsi que par M. le président de la commission des finances me semble-t-il – même s'il n'est pas forcément d'accord sur leur opportunité –, par la Cour des comptes, par le Haut Conseil des finances publiques, par la Commission européenne et par les observateurs.

Nous continuons, pour la troisième année de suite, à proposer un gel de seulement 3 %, au lieu de 8 % lorsque nous sommes arrivés en responsabilité. J'ai précisé aux commissaires des finances que ce gel sera cette année « sincérisé », puisqu'il ne portera que sur les lignes pilotables, donc pas sur des crédits dont on sait qu'ils ne pourraient être gelés, notamment les prestations sociales – ce qui était encore le cas dans le budget pour 2019. C'est une manière des responsabiliser les acteurs et c'est surtout respectueux de l'autorisation parlementaire. Monsieur le président de la commission des finances, vous aurez constaté que, hormis en été 2017, puisque ce n'est pas nous qui avons préparé le budget, aucun décret d'avance n'a été présenté aux assemblées, pour la première fois depuis l'application de la loi organique relative aux lois de finances – LOLF. Cela nécessite évidemment un très gros travail de suivi, mais c'est le moindre de nos devoirs vis-à-vis du Parlement. Le Gouvernement entend évidemment poursuivre dans cette voie respectueuse de l'autorisation parlementaire.

Nous continuons également le travail souhaité par l'Assemblée nationale, singulièrement par M. Laurent Saint-Martin, que je tiens à saluer ici, en matière de petites taxes. Certaines propositions émanent du Gouvernement, d'autres des parlementaires, dont certaines ont été adoptées en commission – pourquoi pas bientôt dans l'hémicycle ? Vous savez que nous sommes très attentifs à la suppression de ces petites taxes qui permet de simplifier notre droit conformément à ce que veulent nos compatriotes.

La question des niches fiscales va sans doute, comme d'habitude, intéresser l'hémicycle, car nous pouvons tous mieux faire en la matière. Il y a 468 niches, dont vous aurez constaté, monsieur le rapporteur général, que leur montant global baisse, puisqu'il est passé de 100 milliards à 90 milliards à la faveur d'une transformation structurante. Mais si nous avons supprimé 18 niches, nous en créons collectivement 16 – parfois même, permettez-moi de le dire, à l'initiative de la commission. Le solde est donc de moins 2 niches. Sans doute y a-t-il encore un travail de simplification à faire mais je constate qu'à cet égard, le diable n'est pas toujours que dans les propositions gouvernementales, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Il y a deux façons de voir la question des niches. Vous, monsieur le rapporteur général, souhaitez en supprimer une grande partie afin de savoir si les chiens privés de leur niche se réveilleront, puis si leurs aboiements peuvent porter à réflexion. Nous débattons de l'amendement que vous avez fait adopter à cet effet. Le Gouvernement, lui, propose le bornage : il ne s'agit pas de supprimer la niche considérée

– comme le crédit d'impôt famille, un dispositif qu'il faut maintenir au moins en grande partie, peut-être intégralement – mais de l'évaluer. Et c'est bien la faiblesse de notre dispositif s'agissant des niches fiscales que le manque d'évaluation du Gouvernement comme du Parlement, car si ces mesures sont à n'en point douter très utiles à la politique publique, elles engagent beaucoup d'argent. Je rappelle que 90 milliards d'euros, c'est supérieur à ce que rapporte l'impôt sur le revenu ! Cela mérite que le Parlement contrôle l'action gouvernementale et singulièrement l'utilisation des deniers à laquelle il a consenti. Nous aurons l'occasion d'en reparler, monsieur le rapporteur général, mais vous connaissez l'attention que je porte à votre souci légitime d'évaluation.

Autre mesure relevant de l'hygiène budgétaire et fiscale : la lutte contre la fraude fiscale. Nous avons beaucoup avancé sur ce sujet, je m'en suis expliqué à plusieurs reprises en commission – je pense au règlement de contentieux fiscaux très importants. En étudiant le projet de loi de règlement, vous constaterez que 2019 aura été l'année la plus importante, en numéraire, en matière de lutte contre la fraude fiscale. Le Gouvernement a décidé de faire preuve devant vous d'une transparence absolue, puisqu'il ne transmettra plus seulement les notifications du contrôle fiscal, une indication qui ne renseigne pas sur le recouvrement effectif, mais bien ce que l'État aura reçu dans ses caisses. De ce point de vue, je crois que nous attendons tous avec intérêt le rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation de la fraude, conformément à la demande du Président de la République formulée lors du grand débat.

M. Fabien Roussel. Et un débat au Parlement !

M. Gérald Darmanin, ministre. Mais bien sûr, monsieur Roussel. Le temps est aussi venu d'appliquer la législation considérable que le Parlement a adoptée. À cet égard, le PLF pour 2020 ne fait pas exception puisque la lutte contre la fraude à la TVA – je pense notamment aux plateformes étrangères –, lutte encouragée par la Commission européenne, fait l'objet d'une disposition très importante, en dur dans le texte. J'ai refusé que cette disposition soit introduite par ordonnance afin que l'on puisse en discuter au fond. Il convient de dire que l'Assemblée nationale mais aussi le Sénat ont beaucoup insisté pour que ce point soit inscrit à leur ordre du jour, et c'est le cas. J'ai associé à l'élaboration de cette mesure les parlementaires de tous bords qui ont bien voulu y travailler. Ce sera un moment très important dans la lutte contre la fraude fiscale, à l'instar de ce qu'ont fait nos amis britanniques, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. En outre, la mise en place de la facturation électronique le 1^{er} janvier 2023 sera une bonne manière de lutter très fortement contre la fraude à la TVA. Je rappelle que l'État est déjà passé à la facturation électronique.

Le Président de la République a souhaité que soit concrétisée dans ce projet de loi de finances une disposition qu'il a évoquée lors du grand débat permettant de déterminer la domiciliation fiscale à retenir pour les dirigeants d'entreprises, y compris celles dont l'État est actionnaire. Nous avons proposé que cette disposition s'applique aux entreprises à partir de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaire. En commission, un amendement communiste a proposé de baisser ce seuil à 250 millions d'euros. Je lui donnerai un avis favorable, pour renforcer la lutte contre la fraude fiscale ou contre l'optimisation très agressive.

M. Éric Coquerel. C'est un amendement de M. Mattei et moi...

M. Jean-Paul Dufrègne. Mais c'est bien un amendement communiste !

M. Gérald Darmanin, ministre. En tout cas, c'est un amendement de camarades ! « C'est un joli nom camarade », monsieur Coquerel, et « l'amour est cerise » !

Puisque cet amendement améliore la proposition gouvernementale, je répète que le Gouvernement y sera favorable. Il y aura bien sûr une discussion au regard de l'applicabilité de la loi fiscale, mais ce sera un élément très important, à rapprocher de la discussion que nous aurons sans doute sur les paradis fiscaux ainsi que, je tiens à le souligner, de l'article 57, qui prévoit l'utilisation de données numériques de domiciliation pour le contrôle fiscal de grands fraudeurs – ce que la presse a parfois qualifié abusivement de données sur les réseaux sociaux. Cette mesure aurait pu être prise par voie réglementaire, mais j'ai souhaité qu'elle soit présentée au Parlement, qui la modifiera, la supprimera ou l'adoptera, après des débats qui seront, j'en suis sûr, passionnants.

Dernier aspect de l'hygiène budgétaire et fiscale : le recouvrement. Un très gros travail a été fait suite au rapport remis au Gouvernement par M. Gardette, qui souligne l'intérêt, dans le cadre de la grande réforme CAP 2022, d'une part de réunir les activités de recouvrement fiscal, qu'elles soient opérées par la direction des douanes ou par la direction générale des finances publiques – DGFIP –, tout ce qui n'est pas proprement douanier allant à la DGFIP – le PLF prévoit une date d'entrée en vigueur – et d'autre part de réformer le recouvrement social à travers l'AGIRC-ARCCO – association générale des institutions de retraite des cadres et association des régimes de retraite complémentaire – et l'ACOSS – agence centrale des organismes de sécurité sociale. D'autres sujets relatifs au recouvrement sont envisagés l'année prochaine concernant la fonction publique, la question des professions libérales demandant encore un peu de travail de concertation.

Notre pays doit aller vers une unification du recouvrement, qui doit être plus simple pour les entreprises : il est parfois compliqué de savoir à qui l'on doit payer ce que l'on doit de fiscal ou de social, et c'est source d'erreurs et de contrôles. Notre administration gagnera ainsi du temps et de l'énergie, permettant aux agents d'agir plus rapidement et plus simplement dans leur mission de recouvrement. Le prélèvement de l'impôt à la source a montré à quel point les réformes en ce domaine permettaient de gagner de l'argent en faisant payer ceux qui en doivent sans alourdir l'impôt des autres.

Voilà, mesdames, messieurs les députés : des réformes structurelles importantes, des crédits pour armer la République, de la fiscalité locale bien sûr, la question du CITE, de la lutte contre la fraude fiscale, un budget sincère, avec des inscriptions et des prévisions jugées conformes... Je ne sais pas si c'est le budget de l'acte II, mais c'est sans doute la scène III, jouée par M. le ministre de l'économie et des finances et moi-même et qui sera, je l'espère, appréciée par la majorité parlementaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM. – Mme Lise Magnier applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Permettez-moi tout d'abord, au moment d'aborder mon dernier PLF comme rapporteur général *(Sourires et exclamations sur les bancs du groupe LaREM)*, de vous dire à toutes et à tous combien j'ai aimé et aime toujours cette tâche passion-

nante, que je n'ai jamais considérée comme administrative mais au contraire comme émaillée de rapports humains riches – que l'on soit d'accord ou non.

Mes remerciements vont bien évidemment à tous les députés au-delà de leur appartenance politique : à vous, président Woerth, unis que nous sommes sur le banc dans une indéniable complicité, surtout lorsqu'il s'agit de couper court à des débats qui s'éternisent ; au Gouvernement et aux équipes des cabinets qui supportent un rapporteur général du budget loyal mais exigeant ; et enfin au service des finances de l'Assemblée nationale, en particulier la division B, Sylvain, Théodore, Julien, Geoffroy, Pierre-Alain, Antoine, Ludovic, Adrien, avec Marine en renfort cette année, et celle et ceux qui nous ont récemment quittés pour d'autres activités, Guillaume, Clément et Élise. *(Applaudissements.)*

Trois projets de loi de finances, quatre projets de loi de finances rectificatives en comptant celui qui sera examiné dans quelques jours, une loi de programmation des finances publiques, deux lois de règlement et un texte sur les GAFA : cela laisse des souvenirs de moments de travail intenses, avec des personnes d'une qualité rare mais toujours dans une ambiance que j'ai voulue décontractée et dont je ne doute pas qu'elle se poursuivra ainsi avec mon successeur – un homme qui aime le rugby est forcément un homme de qualité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Voici donc le troisième projet de budget que nous avons la responsabilité d'examiner depuis le début du quinquennat. Budget de transition, il comprend à la fois des mesures issues du programme présidentiel de 2017 et des mesures nouvelles, proposées à la suite du grand débat national. Il s'inscrit toutefois dans la continuité des deux budgets précédents. Quelques invariants peuvent en effet être décelés : la baisse des impôts, qui atteindrait plus de 27 milliards d'euros depuis début 2018 ; la sincérité, tant dans les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes que dans la prévision de l'évolution des dépenses et des recettes ; et la maîtrise des finances publiques, puisque le déficit baisse, la dette se stabilise et commencera à diminuer, les prélèvements obligatoires décroissent, les dépenses publiques sont tenues.

Tout en tirant les conséquences d'un contexte économique assombri et des souhaits des Français en matière de fiscalité et de services publics, il permet la poursuite de la baisse du déficit public. Ce dernier s'établirait à 2,2 % du PIB, pour atteindre son niveau le plus faible depuis 2001.

Le texte renforce ensuite l'objectif de baisse des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale en proposant une diminution d'environ 10 milliards d'euros de la fiscalité et des charges en 2020. Le taux de prélèvements obligatoires s'établirait à 44 % du PIB l'année prochaine. Au total, la baisse des prélèvements obligatoires sur les ménages atteindrait 20,7 milliards d'euros sur la période 2018-2020. Pour les entreprises, cette baisse atteindrait environ 6,4 milliards d'euros sur la même période.

L'évolution de la dépense publique reste maîtrisée. Après sa diminution en volume historique en 2018, elle augmenterait de 0,7 % en 2019 et en 2020. En moyenne, pendant le quinquennat, le taux de croissance en volume de la dépense publique s'établirait à 0,4 %, un niveau sensiblement inférieur aux taux moyens constatés lors des deux quinquennats précédents.

La dette publique rapportée au PIB décroîtrait légèrement en 2020, à hauteur de 0,1 point, dans un contexte de baisse durable des taux d'intérêt. La charge de la dette de l'ensemble des administrations publiques atteindrait 33,7 milliards d'euros en 2020, soit 2,2 milliards de moins qu'en 2019.

Le constat de ces économies non négligeables ne doit pas nous détourner collectivement de l'action visant à rétablir l'équilibre des comptes des administrations publiques. Si j'entends parfois poser la question d'une nouvelle augmentation du déficit public pour financer des investissements, il ne faut toutefois pas oublier que le déficit de la France reste supérieur à ceux de la plupart de nos partenaires européens – c'est également le cas pour notre niveau d'endettement.

M. Fabrice Brun. Eh oui !

M. Joël Giraud, *rapporteur général.* Or nous avons besoin de retrouver des marges de manœuvre budgétaires pour faire face à un éventuel retournement de conjoncture, qui est loin d'être une hypothèse d'école.

Ces grands équilibres budgétaires présentés, venons-en au contenu de la première partie du projet de loi de finances pour 2020.

Comme je le disais, les baisses d'impôt se poursuivent. L'impôt sur le revenu sera ainsi allégé de 5 milliards d'euros dès 2020 pour les classes moyennes. La taxe d'habitation, intégralement supprimée en 2020 pour 80 % des ménages, le sera progressivement pour tous les foyers d'ici 2023. Malgré l'aménagement de la trajectoire du taux de l'impôt sur les sociétés, dont nous discuterons sans doute ce soir, ce dernier poursuivra sa baisse pour toutes les entreprises en 2020.

Plusieurs dispositions visent ensuite à verdir notre système fiscal. Le régime du gazole non routier serait réformé, par la suppression progressive pour certains secteurs des taux réduits de la TICPE – taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique serait transformé en une prime forfaitaire, concentrée au bénéfice des ménages modestes. Plusieurs taxes sur les secteurs des transports routiers et aériens seraient également modifiées.

De nouvelles incitations fiscales en faveur de la réduction des inégalités territoriales sont par ailleurs proposées. Des taux réduits de TVA permettraient ainsi de favoriser l'investissement dans le secteur du logement social et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le présent projet de loi crée également un nouveau zonage pour encourager l'implantation et soutenir l'artisanat et le commerce des centres-bourgs ruraux ou des centres de villes moyennes, dans la continuité de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique – loi ÉLAN.

Dans la lignée des dispositions de la loi de finances pour 2019, le projet de loi de finances pour 2020 comporte un programme de suppression de dix-huit taxes à faible rendement, après la suppression de vingt-deux de ces taxes l'an dernier. En outre, onze dépenses fiscales sont visées par des mesures de plafonnement ou de suppression.

Enfin, ce projet de loi de finances marque la poursuite de l'effort du Gouvernement pour renforcer la portée des principes budgétaires et renouer avec l'esprit originel de la LOLF. La suppression de plusieurs comptes d'affectation spéciale conforte les principes d'unité et d'universalité budgétaires, tout comme la rebudgétisation de certaines taxes.

J'aimerais, ensuite, présenter synthétiquement les apports de la commission des finances à ce projet de loi, qu'elle a examiné pendant une bonne partie de la semaine dernière, adoptant cent amendements.

Ainsi, à l'initiative des députés du groupe La République en marche – en particulier le président et la rapporteure pour avis de la délégation aux collectivités territoriales et à la

décentralisation –, nous avons adopté le dégel des valeurs locatives des résidences principales en 2020 (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM*), avec un coefficient de revalorisation qui me semble raisonnable dans le contexte actuel. Je remercie d'ailleurs le ministre d'avoir confirmé tout à l'heure l'avis favorable du Gouvernement sur ce point. Cet amendement a finalement recueilli l'assentiment d'une grande partie de la commission des finances. Les députés du groupe Liberté et territoires avaient au demeurant également proposé cette inflexion au projet de loi initial.

À l'initiative des députés du groupe UDI-Agir et indépendants, le taux de TVA réduit applicable aux établissements sociaux a été étendu aux foyers de jeunes travailleurs, qui sont destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, salariés ou en formation et se trouvant en situation de précarité.

À l'initiative des députés du groupe socialiste, un amendement a été adopté pour porter la fiscalité des logements vacants au même niveau que celle pesant sur les résidences secondaires dans les zones tendues. Il s'agit d'éviter que, dans ces zones où la taxe d'habitation peut être majorée, la différence de fiscalité incite les propriétaires de résidences secondaires à les déclarer comme logement vacant.

Enfin, à l'initiative des députés du groupe La France insoumise, et plus particulièrement du rapporteur spécial Éric Coquerel, le plafonnement des recettes affectées au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, a été augmenté de 43 millions d'euros, afin de pérenniser le financement de la prévention des risques naturels.

Mon collègue Laurent Saint-Martin a proposé, avec succès, la suppression de deux petites taxes, dont celle portant sur les actes d'huissiers. Il était le premier signataire d'une résolution de la commission concernant la révision générale des taxes à faible rendement. De la même façon, Stella Dupont a mis en application les propositions de son rapport sur les taxes de séjour, conduisant à l'adoption de deux amendements de simplification et de réduction du montant de certaines de ces taxes. Nous devons désormais aboutir sur ces sujets, dans le sens des excellents travaux parlementaires évoqués mais aussi de la volonté exprimée par le président Woerth, qui a souhaité placer cette réforme en dehors de tout contexte politique, ce dont je le remercie.

Plusieurs des amendements que j'ai présentés pour ma part ont été adoptés. J'ai ainsi proposé de maintenir la taxe sur les dépenses publicitaires, qui présente certes un rendement relativement faible, sans être epsilonlesque, mais qui comporte une finalité environnementale claire et dont je souhaite améliorer le rendement en deuxième partie. J'ai suggéré en revanche de réduire le droit de partage dont doivent s'acquitter les époux et partenaires d'un PACS en cas de séparation, et de supprimer la taxe sur l'enregistrement des contrats de mariage – bel équilibre entre les divorces et les mariages !

J'ai aussi proposé le bornage de plusieurs dépenses fiscales, comme le dispositif Malraux, le crédit d'impôt cinéma ou le crédit d'impôt sur les jeux vidéo, afin d'inciter le Gouvernement à procéder à leur évaluation et de permettre, le moment venu, un débat en bonne intelligence sur l'opportunité de proroger ou d'adapter ces dispositions. Il faut en outre lutter contre les trous noirs fiscaux qui nous empêchent de débattre de manière éclairée. Nous reviendrons en séance sur le détail de ces mesures, mais par pitié, mes chers collègues, ne soyons pas schizophrènes, chassant des niches fiscales au printemps,

quand la chasse est fermée, et en créant à l'automne, lorsque la chasse est ouverte ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

J'ai, il est vrai, proposé de préserver de la suppression progressive du tarif du GNR les engins utilisés à des fins de service public dans les zones de montagne.

M. Jean-Paul Dufregne. Ah !

M. Joël Giraud, rapporteur général. L'absence à ce stade de véhicules propres substituables et l'impossibilité pour les collectivités territoriales de recourir au mécanisme de suramortissement prévu par le PLF rendent en effet impératif le maintien d'un niveau de fiscalité énergétique spécifique.

J'ai également proposé la suppression du compte d'affectation spéciale dit des radars, pour éviter que se reproduise la situation actuelle, à savoir la mise hors-service de nombreux radars, qui met en danger les ressources de certains des affectataires des amendes, notamment l'AFITF.

Enfin, il arrive que des amendements soient adoptés par la commission bien que j'émette un avis défavorable. J'évoquerai principalement la suppression ferme par notre commission de la baisse de 45 millions d'euros du plafond d'affectation de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que de sa régionalisation, prévues par le projet de loi initial. Avec l'aide de Marie-Christine Verdier-Jouclas, d'Émilie Cariou et d'autres, j'avais proposé d'effectuer un prélèvement exceptionnel sur le fonds de roulement du réseau pour la seule année 2020, d'en rester à une affectation de la taxe aux chambres départementales, et de ne renforcer la mutualisation que progressivement et à partir de 2021. Nous en débattons à nouveau.

Selon mes estimations, l'ensemble des amendements adoptés par la commission des finances devrait coûter 403 millions d'euros au budget de l'État. Toutefois, certains de ces amendements améliorant le solde d'autres personnes publiques, si l'on raisonne au niveau agrégé des finances publiques dans leur ensemble, ce chiffre tombe à 129 millions d'euros, soit 0,006 point de PIB – bien loin d'un montant susceptible de modifier l'équilibre du PLF 2020 proposé par le Gouvernement. La commission des finances partage donc clairement le souci du Gouvernement de proposer un projet de budget qui veille à maintenir l'équilibre de nos comptes publics.

Nous aurons tous ces débats en séance, et d'autres encore, que je ne peux évoquer devant vous. Je pense notamment à certaines idées proposées par le groupe MODEM, lesquelles, j'en suis certain, arriveront à maturité cette semaine, durant l'examen du PLF – plusieurs viennent d'ailleurs d'être adoptées au titre de l'article 88.

En tout état de cause et en résumé, le PLF 2020 s'avère à la fois favorable au pouvoir d'achat des Français et au dynamisme de notre économie, et conforme à l'objectif de retour à l'équilibre des comptes publics. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Mme la présidente. Merci, monsieur le rapporteur général, et bon anniversaire !

La parole est à M. Jean-Marc Zulesi, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Marc Zulesi, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Permettez-moi, avant d'entamer mon propos, de saluer M. le rapporteur général pour son travail...

M. Joël Giraud, rapporteur général. Merci !

M. Jean-Marc Zulesi, rapporteur pour avis. ...et surtout pour tout ce qu'il apporte à des députés qui, comme moi, sont arrivés dans cette noble maison avec peu d'expérience politique. Un grand merci, monsieur le rapporteur général. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Dans le marathon que constitue l'examen du projet de finances, la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire met un point d'honneur à se saisir pour avis de la première partie du texte. Elle le fait car, à l'heure où l'urgence climatique impose à notre société des transformations majeures, la vocation de notre commission est de proposer des idées neuves et d'éclairer la réflexion collective à la lumière des enjeux de la transition écologique.

Nos travaux ont été guidés par la conviction que notre transition écologique ne sera réellement durable que si elle est inclusive, si elle donne à chacun la chance d'y participer, et si elle s'inscrit dans l'optique d'un développement et d'un aménagement durables de nos territoires.

Notre commission porte un message clair : celui d'une écologie juste, utile pour les citoyens et surtout ancrée dans la réalité de nos territoires. Dans le prolongement de la loi d'orientation des mobilités, elle a réaffirmé sa volonté de pérenniser le financement de l'AFITF et d'accélérer la transition écologique du secteur des transports, en confirmant notamment la suppression de la niche concernant le GNR pour certains secteurs ainsi que la diminution du remboursement de TICPE applicable au transport routier de marchandises.

Cette transition est indispensable, mais doit être accompagnée, avec l'aide des parlementaires. Les craintes exprimées, notamment par les secteurs du BTP et du transport routier, sont légitimes. Elles méritent des réponses adéquates.

M. Fabrice Brun. Nous les attendons !

M. Jean-Marc Zulesi, rapporteur pour avis. M. le ministre de l'économie et des finances a décrit les dispositifs qui ont été négociés et répondent à ces craintes.

S'inspirant des orientations qu'elle a forgées dans la loi Mobilités, notre commission a tenu à être force de proposition pour accélérer la transition du secteur. Elle a notamment adopté un amendement visant à transformer le système du malus automobile pour y intégrer le critère du poids des véhicules.

Confirmant l'engagement du Président de la République de transformer le CITE en prime, elle a exprimé une position ambitieuse en faveur d'une rénovation recentrée sur des travaux de rénovation globale et performante, permettant, en combinant certes plusieurs gestes, de maximiser l'efficacité énergétique des travaux.

Je veux également souligner le travail réalisé en matière de lutte contre l'artificialisation des sols et de protection des milieux naturels et des zones humides. En effet, l'altération sans cesse accélérée de notre biodiversité constitue une menace non seulement pour la faune et la flore, mais aussi et surtout pour l'espèce humaine. Si la France a un rôle majeur à jouer à l'échelle internationale, il est de notre devoir d'être exemplaires dans la gestion, la protection et la préservation de notre espace naturel.

En conclusion, notre commission se félicite de l'engagement pris par le Gouvernement de présenter dès l'année prochaine un budget « vert ». C'est une avancée importante et la France est pionnière en la matière. Ce budget vert sera un outil supplémentaire permettant de renforcer le contrôle

du Parlement sur l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Éric Woerth, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.* Monsieur le rapporteur général, je vous adresse tous mes vœux de bon anniversaire et de bon budget pour les mois qui viennent. (*Sourires.*)

Deux lectures de ce budget pour 2020 sont possibles. Il y a la vôtre, qui fait valoir une dette stabilisée, un déficit au plus bas depuis dix ou vingt ans, une dépense publique sous contrôle, la baisse des impôts et une fiscalité « verdie », mais permettez-moi de développer une autre vision, une autre lecture de ce budget, qui correspond mieux, me semble-t-il, à la réalité. En fait, comme je vous l'ai déjà dit en commission, ce budget est exactement celui que vous n'auriez pas voulu présenter si la crise des gilets jaunes n'avait pas fait bouger les choses.

Un budget n'est pas un exercice comptable, mais l'expression d'une politique, et force est de constater que, dans le domaine des finances publiques, vous avez assez nettement abaissé votre niveau d'ambition par rapport au début du quinquennat. La violence de la crise sociale a certes pris tout le monde de court, mais je ne pense pas que la bonne réponse était de reléguer au second plan de vos objectifs l'assainissement des finances publiques, ni d'opérer une mutation de votre politique de l'offre – un peu timide, mais positive – vers une politique de la demande un peu « à l'ancienne ». Tout cela produit un budget de court terme, construit sur les sables mouvants de la croissance et des taux d'intérêt bas.

Vous nous dites que ce budget vise à baisser les impôts et à préparer l'avenir. Baisser les impôts est assurément un objectif auquel je souscris, comme tous les contribuables – c'est en effet assez populaire –, mais vous le faites à crédit, et à rebours.

À crédit, parce que ce sont les déficits, la dette et les bonnes nouvelles de la conjoncture qui financent cette baisse. Baisser les impôts d'aujourd'hui pour augmenter ceux des générations futures n'est ni responsable ni durable : ce sont donc des baisses d'impôts non financées.

À rebours, parce que vous avez fait le choix de la consommation des ménages contre un effort supplémentaire en faveur des entreprises – qu'il fallait faire en ces temps de croissance compliquée. Vous oubliez un peu vite que les ménages sont constitués par les travailleurs des entreprises, et que les uns et les autres ne s'opposent pas. La croissance du pouvoir d'achat n'est pas la multiplication des transferts sociaux ou la baisse non financée de certains impôts mais, bien évidemment, la croissance des salaires et des revenus.

Préparer l'avenir est notre responsabilité à tous et j'imagine que le Gouvernement veut le faire. Aujourd'hui, les impôts baissent. En fait, ils augmentent ! Vous avez essayé de détailler tout à l'heure les modalités de cette baisse pour l'impôt sur le revenu. D'une loi de finances à l'autre, les recettes d'impôts nettes ont augmenté de 18,5 milliards d'euros. Depuis 2017, en effet, la France bénéficie d'un vent de croissance et de recettes fiscales exceptionnellement dynamiques – je ne détaillerai pas une fois de plus ce qu'on pourrait dire du prélèvement à la source et de l'impôt sur le revenu.

Vous nous dites parfois que vous réalisez les exploits que nous aurions dû réaliser nous-mêmes plus tôt. Sans doute devons-nous être humbles, mais je rappelle qu'entre 2008 et 2009, au moment de la crise, les recettes fiscales s'étaient effondrées de 53 milliards d'euros d'un projet de loi de finances à l'autre : il y a 70 milliards d'euros de recettes d'écart entre le budget que vous présentez et celui que nous présentions à l'époque. Les réformes que vous faites aujourd'hui devraient donc s'inscrire dans ces perspectives, qui n'ont rien à voir avec celles de 2008 et 2009, et le budget que nous examinons devrait être celui des réformes de fond, ce qui n'est pas le cas.

C'est un budget en 3D : en déficit, en dette et en dépenses publiques.

La prévision de déficit pour 2020 est passée de 0,9 % à 2,2 % du PIB en un an et demi. Une baisse de 0,1 point par rapport à 2019 est le plus faible effort en la matière depuis dix ans – un moindre effort politique et financier. Et quand on se compare, on s'inquiète davantage : la différence de résultat budgétaire est de 400 milliards d'euros entre les excédents allemands et les déficits français sur l'équivalent d'un quinquennat. Je ne suis pas sûr que nous puissions continuer longtemps ainsi.

La dette stagne à un niveau élevé, qui frôle les 100 % du PIB à l'heure où la zone euro a réussi à la réduire de 10 points en dix ans.

Quant à la dépense publique, nous ne faisons pas d'efforts structurels pour la réduire. Vous en « refroidissez » certes l'augmentation, pour reprendre votre mot, mais cette augmentation représentera encore pas moins de 0,4 % en volume en 2020, soit une vingtaine de milliards d'euros, hors crédits d'impôts, sur l'ensemble de la sphère publique.

Il faudrait donc réduire les dépenses, monsieur le ministre. C'est un vaste sujet, car vous nous renvoyez toujours à nos propres propositions. Nous en avons fait un certain nombre, mais vous ne voulez pas les lire. Nous vous renvoyons, quant à nous, à vos responsabilités : c'est au Gouvernement qu'il revient de dire au Parlement en quoi consisterait un projet sérieux, solide et responsable sur plusieurs années, susceptible d'être accepté par l'opinion publique et qui ne changerait pas la France, mais modifierait considérablement le niveau de la dépense publique.

Permettez-moi de donner, à ce propos, quelques exemples et quelques références. Le FMI calcule que nous dépensons entre 1 et 4 points de PIB de plus que nos grands voisins européens dans quelques domaines qui sont notamment ceux de la santé, des prestations sociales et de l'éducation. Réduire cet écart de moitié nous ferait faire 80 milliards d'euros d'économies. Cela supposerait de changer, de transformer et de faire évoluer notre modèle social, qui n'est pas soutenable, afin de le rendre plus durable et probablement plus sain : c'est un chemin parallèle à celui sur lequel nous nous sommes collectivement engagés en matière écologique pour transformer notre économie. Il nous faudra bien un jour résoudre ce paradoxe français qui conjugue un modèle très généreux et une grande insatisfaction sociale.

Pour terminer ce panorama, je dirai un mot de la fiscalité locale et du budget de la sécurité sociale. À la place de la grande loi de réforme complète et totale de la fiscalité locale que vous nous annoncez, l'article 5 de votre projet de loi de finances, très compliqué, ne fait qu'instaurer un système de compensation de la taxe d'habitation. C'est un système alambiqué et recentralisateur, qui brouille la lisibilité de la fiscalité locale, réduit l'autonomie financière des collectivités

et creuse encore le fossé entre leurs déficits et celui de l'État, conduisant le contribuable national à financer de plus en plus les investissements locaux.

En ce qui concerne le budget de la sécurité sociale, l'hygiène budgétaire que vous évoquiez, monsieur le ministre de l'action et des comptes publics, voudrait que vous compensiez les dépenses ou les non-recettes que vous avez imposées et qui atteignent un niveau de près de 4 milliards d'euros.

Un budget, ce sont aussi mille points de détail, avec des points de satisfaction et des irritants. J'évoquerai à cet égard trois enjeux clés pour préparer l'avenir, sur lesquels nous pourrions aisément nous retrouver.

Le premier est l'adaptation au nouveau monde numérique pour créer une fiscalité à armes égales. La fiscalité du commerce, essentiellement assise sur le foncier, crée en effet des situations fortement inéquitables entre les acteurs traditionnels et ceux de la vente en ligne. Nombreux sont ceux qui soutiennent l'idée – et, de fait, un grand nombre d'amendements ont été déposés en ce sens – d'une TASCOM, ou taxe sur les surfaces commerciales, déductible sur les entrepôts commerciaux. C'est une bonne idée, qu'il faudrait réaliser.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, une partie des réponses aux défis du numérique devront être multilatérales. L'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, vient de publier une proposition en ce sens et sans doute participerez-vous prochainement à Washington à des réunions sur ce thème. Vous connaissez cependant notre inquiétude à ce propos, notamment pour ce qui concerne l'impact que cela pourrait avoir sur le système fiscal de la France. Il faut négocier les yeux grands ouverts sur la fiscalité du numérique et sur les intérêts de notre pays.

Vous deviez, du reste, rendre le 30 septembre un rapport sur ce sujet au Parlement, et nous serions heureux de le recevoir.

Le deuxième enjeu, c'est la compétitivité de nos entreprises. Vous connaissez notre position sur l'impôt sur les sociétés, mais il ne faut pas qu'il y ait en la matière un chantier à deux vitesses : nous le dirons.

Le chantier prioritaire reste toutefois celui des impôts de production, qui représentent 0,5 % de la valeur ajoutée des entreprises en Allemagne, contre 3,6 % en France. Tout le monde est à peu près d'accord sur ce constat, que le Président de la République vient encore de rappeler. Réduisez donc ces impôts, même si vous ne le faites pas cette année. Nous vous proposerons des amendements en ce sens : inscrivez au moins un calendrier et une trajectoire de réduction.

Le dernier enjeu de ce budget sur lequel je tiens à insister est celui de la fiscalité verte. Là encore, la route est longue. Multiplier par quatre, voire par six, le niveau des malus sur les véhicules d'entrée de gamme, qui représentent 60 % des ventes de véhicules neufs, c'est beaucoup ! De même, imposer aux compagnies aériennes des hausses de taxes qui n'ont rien à voir avec l'écologie fragilise le secteur aérien. J'ai proposé, par un amendement, de réfléchir autrement à la fiscalité verte, afin de faire en sorte que les mécanismes de justice intégrés à nos grands impôts puissent valoir également dans ce domaine. J'espère que vous pourrez ouvrir une discussion solide et sérieuse sur cette question. En tout cas, nous y sommes prêts.

Pour conclure, monsieur le ministre, alors que la croissance s'érode et que les nuages commencent à assombrir le ciel de notre économie, vous avez utilisé une grande partie de vos marges de manœuvre et du temps dont vous disposez. Dans ce projet de budget, vous avez brouillé nombre de pistes et de messages. J'espère que la longue discussion budgétaire qui nous attend nous permettra d'y apporter plus de clarté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Stella Dupont, rapporteure pour avis de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Mme Stella Dupont, *rapporteure de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.* Je tiens tout d'abord à présenter mes félicitations à M. le rapporteur général du budget pour toute son œuvre législative, qui est vaste, minutieuse et exigeante.

La délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation a décidé, pour la première fois, de se saisir pour avis d'un article figurant en première partie du projet de loi de finances. Cela s'explique par le caractère structurant, pour les collectivités, de cet article 5 relatif à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à la réforme de la fiscalité des collectivités territoriales. En dépit des délais très contraints de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, cette initiative et le travail d'auditions qui l'a accompagnée ont permis de mieux prendre en considération les enjeux financiers propres aux différents échelons de collectivités territoriales concernés.

Je ne m'attarderai pas sur la complexité de cet article, qui ne comporte pas moins de 520 alinéas et dont les dispositions entreront en vigueur de manière échelonnée entre 2020 et 2023. Le Gouvernement a indiqué que cette présentation anticipée de la réforme de la fiscalité locale doit permettre de travailler au cours de l'année 2020 pour améliorer ou compléter le dispositif. Le comité des finances locales en sera partie prenante et la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation y prendra, je l'espère, également sa part aux côtés de la commission des finances.

J'en viens aux principales dispositions qui ont fait l'objet de débats au sein de la délégation.

De nombreuses mesures de gel accompagnent, parfois pour des raisons purement techniques, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Celle qui a le plus fait débat durant nos travaux est la non-revalorisation sur l'inflation harmonisée des valeurs locatives pour l'établissement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il nous a donc semblé légitime de revenir sur ce gel et de permettre une revalorisation forfaitaire des bases de taxe d'habitation sur les résidences principales. Il nous a néanmoins semblé que l'alignement sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, qui peut être porteur d'une hausse supérieure à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, n'était peut-être pas le bon indice à retenir. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé de fixer, de manière dérogatoire, le coefficient de revalorisation à 1,1 % pour l'année 2020. Le débat en commission a permis d'avancer sur ce sujet et d'aboutir à un consensus.

En effet, un sous-amendement de notre très cher rapporteur général a fixé cette revalorisation à 0,9 %. Monsieur le ministre, je me réjouis de votre décision de donner un avis favorable à cet amendement, attendu par les élus locaux.

M. Joël Giraud, *rapporteur général.* Très bien !

Mme Stella Dupont, rapporteure. Le deuxième sujet de débat principal au sein de nos travaux est la création d'un mécanisme de coefficient correcteur – le fameux coco –, dont l'objectif est de neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers les communes. La délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation a considéré que ce mécanisme, même s'il induit quelques effets de bord, notamment pour les communes sous-compensées, était plutôt satisfaisant. Il permet en effet de prendre en compte une partie de la dynamique des bases, sans avoir de conséquences sur les effets de taux. Cette mesure est donc selon nous plus intéressante que le FNGIR – fonds national de garantie individuelle des ressources – qui avait été instauré lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Le troisième point que je souhaite aborder concerne la capacité des collectivités du bloc communal à s'opposer à des exonérations de taxes sur le foncier bâti pour les constructions nouvelles. La réécriture de l'article 1383 du code général des impôts soulève en effet des interrogations quant à l'étendue du pouvoir des élus du bloc local. J'ai donc déposé, messieurs les ministres, un amendement à ce sujet.

Nous sommes très attachés à l'évaluation de la réforme. La délégation souhaite qu'elle soit conduite dans un calendrier compatible avec l'examen du futur projet de loi de finances, de façon à ce que le comité des finances locales, mais aussi les différentes commissions et délégations, puissent y travailler au cours du premier semestre. Un amendement en ce sens est également déposé.

Concernant le futur, il est absolument nécessaire qu'un travail visant à la réforme des différents indicateurs financiers utilisés pour l'éligibilité et le calcul des dotations de péréquation verticale et des dispositifs de péréquation horizontale soit réalisé au cours de l'année 2020. J'insiste sur ce point important sur lequel nous devons travailler, messieurs les ministres, si nous ne voulons pas courir le risque d'un fort déséquilibre en matière de dotations pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Enfin, d'autres mesures visent à demander des explications, par exemple à propos de la suspension des procédures d'intégration fiscale mises en œuvre par les EPCI – établissements publics de coopération intercommunale. Nous avons là un très vaste dossier et des interrogations qui demeurent face à la complexité des mesures. Les élus locaux attendent beaucoup des débats sur cette réforme dans l'hémicycle. Je ne doute pas que nos échanges permettront d'éclairer les questions que nous venons de soulever. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

MOTION DE REJET PRÉALABLE

Mme la présidente. J'ai reçu de Mme Valérie Rabault et des membres du groupe Socialistes et apparentés une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

Mme Christine Pires Beaune. Monsieur le rapporteur général, je vous souhaite un joyeux anniversaire.

Nous voici réunis pour débattre du troisième budget de ce quinquennat. Avec mes collègues du groupe Socialistes et apparentés, j'ai farouchement combattu les précédents. Cette opposition, certes intransigeante, n'était en rien sectaire – les événements l'ont démontré depuis. La profonde injustice qui découle de votre politique budgétaire

et fiscale depuis plus de deux ans vous a d'ailleurs été vivement rappelée par nombre de nos concitoyens à l'automne dernier.

Le Gouvernement semble ignorer la défiance qui monte dans le pays. Il balaie d'un revers de main les nombreux avertissements émanant de l'opposition. Il ne veut pas voir le sentiment d'injustice fiscale qui monte, la demande forte de services publics de proximité efficaces et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire ou encore l'aspiration à préserver notre planète afin d'assurer un avenir aux générations futures.

Les attentes étaient fortes et votre responsabilité immense au moment de la présentation de ce projet de loi de finances pour 2020. Mais voilà : nos espoirs comme les espérances de nos concitoyens se sont envolés avec la lecture du PLF mais aussi du PLFSS, les deux étant liés. Ce budget est celui du renoncement face aux attentes de nos concitoyens. Pour les collectivités territoriales, ce budget est celui de la désolation, pour notre planète celui de l'abandon.

Renoncement, car la baisse globale des impôts, à hauteur de 9 milliards d'euros, ne sera d'aucun bénéfice pour le pouvoir d'achat d'une grande partie de ceux qui ont déjà du mal à finir les fins de mois, ceux qui n'ont d'autre choix que de vivre avec des minima et qui ne paient pas d'impôt sur le revenu. Ils représentent 21,3 millions de foyers ! Ceux-là ne verront pas leur pouvoir d'achat progresser. Au contraire, en sous-revalorisant certaines allocations à hauteur de 0,3 % – prime d'activité, rente versée à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, allocation aux adultes handicapés, allocation logement par exemple – alors que ce budget est construit sur une hypothèse d'inflation de 1,2 %, vous baissez leur pouvoir d'achat !

Ce sera par exemple le cas de nombreuses familles monoparentales, de veuves d'agriculteurs, de travailleurs pauvres. Et que dire des 1,3 million de personnes, soit la moitié des demandeurs d'emploi, qui seront violemment touchées par la réforme de l'assurance chômage ? Le Gouvernement prévoit d'ailleurs une forte hausse du nombre de chômeurs en fin de droits en 2020. Au passage, l'étude d'impact ne dit rien de l'effet d'éviction vers le RSA – revenu de solidarité active –, à la charge des départements, dont vous réduisez le dynamisme des recettes avec la réforme de la taxe d'habitation.

Ce PLF consacre également les errements présidentiels. Le candidat En marche à l'élection présidentielle annonçait, dans son programme, la suppression de la taxe d'habitation pour les 80 % des foyers les plus modestes et la suppression de l'ISF – impôt de solidarité sur la fortune – pour les plus aisés. Remarquons que l'ISF a été supprimé dès le 1^{er} janvier 2018 en une seule fois, alors que la taxe d'habitation le sera en trois ans. Mais finalement, celle-ci le sera aussi à partir de 2021 pour les plus aisés, ce qui représentera pour eux un gain fiscal moyen annuel de 1 158 euros, contre 555 pour les 80 % restants. Ce gain moyen sera même supérieur à 2 000 euros pour les foyers se situant sur la tranche à 45 % du barème de l'impôt sur le revenu. À cette situation grotesque et anti-redistributive s'ajoute le cas des 5 millions de foyers qui ne paient pas de taxe d'habitation : eux ne recevront aucun cadeau.

Ce qui fut perçu comme une promesse de campagne populaire n'était en réalité qu'un mirage électoraliste, pour ne pas dire populiste, afin de faire avaler la pilule de la suppression de l'ISF et de l'instauration de la flat tax au seul profit des 5 % les plus aisés de la population.

Mais ce PLF est également celui de la désolation pour les collectivités territoriales, parce qu'il entérine les tâtonnements de l'exécutif s'agissant de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, première recette fiscale des communes et des intercommunalités. En effet, afin de limiter le coût de cette compensation, deux mesures viennent les pénaliser. Celles qui ont augmenté leur taux en 2018 ou 2019 se verront priver du produit lié à cette hausse.

Concernant la revalorisation des bases, vous changez la règle du jeu. Alors qu'il existe une règle claire – que le rapporteur général et moi-même avions votée –, prévoyant une revalorisation des bases en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre, vous annoncez arbitrairement une sous-revalorisation, certes moins importante que prévu grâce à la commission des finances. Que faites-vous de la libre administration des collectivités? Ces mauvaises manières faites à ces dernières, outre qu'elles accentuent la défiance vis-à-vis du pouvoir, nous paraissent anticonstitutionnelles. Nous saisirons le Conseil constitutionnel à ce sujet.

Nous ne pouvons que souscrire à l'ambition d'augmenter la péréquation en faveur des territoires ultramarins; mais que dire du financement? Ce n'est pas l'État qui accordera 17 millions d'euros de plus à ces territoires: ce sont bien, une fois de plus, les collectivités de la métropole qui financeront intégralement cette mesure en lieu et place de la solidarité nationale.

Mais le cynisme ne s'arrête pas là. Vous prévoyez également une ponction sur les collectivités – via la minoration des variables d'ajustement – de 120 millions d'euros. À quoi servira cette somme? À augmenter le prélèvement au profit de la collectivité territoriale de Corse, à financer les 10 millions d'euros destinés aux communes de moins de 1 000 habitants par le projet de loi engagement et proximité, à financer des exonérations d'impôts locaux sur les entreprises et – je voudrais, monsieur le ministre, que vous me confirmiez cette information qui figure dans le tableau qui m'a été fourni – au financement des conseillers aux décideurs locaux de la DGFIP – direction générale des finances publiques. Plus c'est gros, plus ça passe! Quelle erreur politique pour quelques économies de bouts de chandelle! Le Président de la République voulait rétablir la confiance: vous lui savonnez la planche en beauté!

Au total, trente-quatre pages du projet de loi de finances concernent la réforme de la fiscalité locale. Trente-quatre pages pour une seule ambition: diminuer les moyens financiers des collectivités et affaiblir les services rendus aux Français. Mais, non content d'accumuler les injustices au risque d'accroître toujours plus les inégalités, ce projet de loi de finances ne gomme en rien les erreurs du passé.

Au cours de ces deux dernières années, la suppression de l'ISF et l'instauration de la flat tax furent largement dénoncées sur les bancs de cet hémicycle. Le rapport d'évaluation remis par le comité de suivi de ces réformes nous a donné raison en dressant un constat très sévère sur les conséquences de ces mesures. En effet, le passage de l'ISF à l'IFI – impôt sur la fortune immobilière – a réduit le nombre d'assujettis de 360 000 à 130 000, altérant d'autant le consentement à l'impôt.

Pire encore, ce rapport démontre que 57 % des 3,1 milliards d'euros de cadeaux fiscaux sont perçus par les 5 % des ménages les plus aisés. Par ailleurs, la suppression de l'ISF a conduit à faire chuter significativement les dons aux associations, lesquelles ont vu leurs ressources diminuer de

150 millions d'euros tandis qu'en parallèle, comme le note le rapport, ces réformes sont à l'origine d'une forte progression des dividendes. Cela ne peut pas durer ainsi.

Cela ne devait d'ailleurs pas durer: en 2018, le porte-parole du gouvernement avait annoncé: « Il faudra voir si l'argent (...) revient bien dans l'économie réelle (...) et (...) faire en sorte que, si ce n'est pas le cas, on modifie ce système (...) ». Pourtant, le projet de loi de finances pour 2020 ne modifie en rien l'injustice causée par la transformation de l'ISF en IFI et l'instauration de la flat tax.

Depuis le début de cette mandature, votre politique fiscale creuse les inégalités et ce PLF n'y déroge pas. En effet, vous diminuez les prélèvements obligatoires progressifs, dont le poids représente 5,5 % des revenus primaires des ménages, et en même temps, vous augmentez les prélèvements obligatoires non progressifs, qui représentent pourtant déjà 34,1 % des revenus. En d'autres termes, si le système fiscal français était déjà injuste avant l'accession au pouvoir d'Emmanuel Macron, il l'est encore davantage aujourd'hui. Faut-il vous rappeler qu'une fiscalité progressive est par essence équitable, juste, et qu'elle encourage le consentement à l'impôt, la solidarité et l'adhésion au projet national?

À cela s'ajoute le fait que l'exécutif se présente comme le chantre de la transparence et de la moralité en politique. Il est vrai que cela a bien des vertus. Que de décalage toutefois entre les efforts des uns et les largesses des autres! Pendant que nos concitoyens se serrent la ceinture et que l'Assemblée nationale a pris bien justement sa part en la matière au cours des dernières années, le budget de la Présidence de la République va, lui, augmenter de plus de 2,3 millions d'euros. À l'intérieur de ce joli pactole, 600 000 euros permettront de changer les voitures. En somme, avec ce PLF, la prime à la casse a de beaux jours devant elle!

Mais il est inquiétant que cela ne soit pas qu'une boutade. En effet, si les mesures d'urgence en faveur du pouvoir d'achat ont été une réponse nécessaire, quoique insuffisante, aux difficultés que traversent nos concitoyens, le Gouvernement choisit de façon cynique de faire supporter le financement de ces mesures à la sécurité sociale. Ce jeu de vases communicants ne fait que creuser le « trou de la sécu », que l'on pensait pourtant avoir comblé selon les dernières prévisions. Le rapporteur général de la commission des affaires sociales, Olivier Véran, ne dit d'ailleurs pas autre chose.

Et pour cause: pour la deuxième année consécutive, les exonérations de cotisations sociales décidées par l'État ne seront pas compensées dans le budget de la sécurité sociale. En 2019, elles représentent 4 milliards d'euros au total, en complète contradiction avec la loi Veil de 1994. Pour 2020, plus de 4 milliards d'euros, de nouveau, ne seront pas compensés. La stratégie du Gouvernement semble claire: provoquer sciemment un déficit de la sécurité sociale pour justifier ensuite la réduction de notre modèle social, à l'image de la future réforme des retraites ou de la progression de l'Ondam – objectif national de dépenses d'assurance maladie – prévue pour 2020, qui ne permet pas de répondre à la crise de l'hôpital.

Troisièmement, ce projet de loi de finances ne prépare en rien l'avenir de la France et des Français. Tout d'abord parce qu'il abandonne notre planète. En effet, la hausse prévue de 2,6 % du budget du ministère de la transition écologique et solidaire est dérisoire. Ce n'est guère suffisant pour à la fois répondre à l'urgence climatique et suivre le modèle engagé par nos voisins européens. À titre d'exemple, l'Allemagne a adopté un plan de 100 milliards d'euros sur dix ans afin de protéger notre planète. Mais pire encore, le Gouvernement a

prévu de supprimer près de 5 000 postes au ministère de la transition écologique et solidaire, dont plus de 1 000 dès 2020. C'est l'administration la plus touchée par les suppressions de postes dans la fonction publique avec le ministère de la santé, la direction générale des douanes et la DGFIP.

Les faits sont têtus, et ils ne sont pas à la hauteur de la communication gouvernementale. Ce projet de loi ne prépare pas l'avenir, car le Gouvernement ne profite pas des taux bas pour investir massivement dans la transition énergétique et écologique susceptible de préparer une croissance sûre et soutenable pour les décennies à venir.

Enfin, ce projet de loi de finances n'anticipe pas les risques liés au Brexit. En effet, dans son dernier avis, le Haut Conseil des finances publiques, HCFP, affirme que la prévision de croissance pour 2020 « ne prend pas en compte l'éventualité d'un Brexit sans accord et ses conséquences sur la croissance française ». Ce PLF pourrait donc devenir, en cours d'exécution budgétaire, totalement inadapté et incapable de répondre aux bouleversements à venir, même si ceux-ci sont déjà sensibles.

Plus encore, le HCFP dénonce l'écart croissant, en matière de solde structurel, entre les chiffres contenus dans le PLF et la trajectoire définie par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Ce budget consacre donc l'incapacité du Gouvernement à respecter les objectifs financiers qu'il s'était lui-même fixés. Souvenez-vous, monsieur le ministre de l'économie, de ces objectifs déclinés en 5-3-1 : une baisse de cinq points pour la dette publique, de trois points pour les dépenses publiques et d'un point pour les prélèvements obligatoires. En 2017, la dette s'élevait à 96,7 % du PIB ; en 2022, elle devait tomber à 91,4 %, soit cinq points de moins ; les dépenses publiques devaient passer de 54,6 à 51,1 % du PIB, soit trois points de moins, et les prélèvements obligatoires, de 44,7 à 43,7 %, soit un point de moins. Or on prévoit pour 2020 une dette à 98,7 %, des dépenses publiques à 53,4 % et des prélèvements obligatoires à 44,3 % – et non 44 %, monsieur le rapporteur général, si j'en crois la page 10 du PLF !

Mme Valérie Rabault. Les deux chiffres se baladent dans le texte !

Mme Christine Pires Beaune. Pour tenir son objectif, le Gouvernement doit donc réaliser en deux ans un 7-2-1. Bon courage, monsieur le ministre ! Personne n'y croit.

Alors, mes chers collègues, comment accepter un budget incapable de refermer les fractures qui se font jour au sein de notre société, qui met à mal les ressources des collectivités territoriales et nos services publics, qui ne prépare pas l'avenir, qui n'est pas à la hauteur du défi climatique et qui sera, dans quelques mois, très certainement incapable de donner à la France tous les moyens pour répondre aux bouleversements à venir ? C'est pourquoi, en application de l'article 91 alinéa 5 du règlement de l'Assemblée nationale, je vous invite à adopter cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, GDR et FI.*)

Mme la présidente. Nous en venons aux explications de vote sur la motion de rejet préalable.

La parole est à M. Jean-Noël Barrot.

M. Jean-Noël Barrot. Les députés du groupe MODEM voteront contre la motion de rejet. Nous contestons une série d'éléments que vous avez cités dans votre discours, notamment à propos des mesures de justice fiscale et sociale prises depuis trois ans. Quand on s'intéresse dans le détail à la distribution des bénéfices engendrés par les politiques menées depuis 2017 – à consulter dans le rapport

économique, social et financier du Gouvernement ou dans celui de l'Institut des politiques publiques –, on s'aperçoit que tous les ménages voient leur niveau de vie s'améliorer. Par ailleurs, malgré l'ISF et le PFU, ce sont bien les classes moyennes qui sont les principales gagnantes.

M. Fabien Roussel. Avez-vous compté les hausses de l'électricité ?

M. Jean-Noël Barrot. La raison est simple : la suppression de la taxe d'habitation, et surtout la baisse de l'impôt sur le revenu que nous nous apprêtons à voter dans le cadre de l'article 2 du PLF, concernent surtout les classes moyennes. C'est une réponse directe à l'exaspération fiscale qui s'est manifestée durant le mouvement des gilets jaunes et le grand débat national. Plus généralement, c'est un juste retour des choses pour ces classes moyennes qui, depuis une trentaine d'années, ont connu la progression salariale la plus faible par comparaison avec les personnes les plus et les moins privilégiées.

Vous évoquez le rapport d'évaluation du PFU et de l'ISF, mais une note très récente de l'Institut des politiques publiques, qui s'intéresse à la barémisation des dividendes votée par votre majorité en 2012 ou en 2013, montre que quand on a augmenté la fiscalité des dividendes, les entreprises ont cessé d'en verser, sans pour autant investir plus ni verser davantage de salaires ; elles ont simplement mis ces dividendes en réserve. Aujourd'hui, grâce à la réforme du PFU, elles sont en train de les distribuer, et ce capital qui circule dans notre économie est une bonne chose.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

M. Jean-Louis Bricout. Comme l'a rappelé Christine Pires Beaune, il nous est difficile, voire impossible, d'approuver votre budget. Comment pourrait-il en être autrement quand vous avez la suffisante et triste habitude de renvoyer d'un revers de main la quasi-totalité des amendements – les nôtres comme ceux de tous les groupes minoritaires ? Pourtant, il y a bien à corriger dans votre budget : certains amendements pourraient apporter de simples ajustements aux nouvelles dispositions ; d'autres, contenir votre dérive ultralibérale.

Comme l'a souligné ma collègue, c'est le budget du renoncement. Comment voulez-vous que nous approuvions un PLF qui oublie les plus fragiles : celles et ceux qui ne paient pas l'impôt sur le revenu, qui ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation, qui sont au chômage ou qui perçoivent des prestations sociales ou l'APL ? Et le pire, ce n'est pas ce que vous faites, mais ce que vous annoncez. En 2017, vous supprimiez l'ISF et inventiez la flat tax, avec les conséquences budgétaires qu'on connaît : suppression des emplois aidés et rabetage de l'APL pour faire des économies, CSG appliquée aux retraites et fiscalité écologique pour créer de nouvelles recettes.

M. Laurent Saint-Martin. La flat tax a rapporté plus !

M. Jean-Louis Bricout. Vous avez à l'époque créé les conditions du mouvement des gilets jaunes. Pourtant, dans ce budget, vous annoncez la fin de la taxe d'habitation pour les 20 % des Français les plus aisés dans les trois ans. Cette mesure – un cadeau de 1 200 euros en moyenne par foyer – coûte 10 milliards d'euros, soit autant que la flat tax et l'ISF réunis, puissance trois ! Vous allez donc droit dans le mur des conflits sociaux, et en klaxonnant !

Quant à votre politique écologique, c'est l'abandon. Dans le domaine du logement, vous en êtes encore aux petites politiques de rénovation – des mesures à la découpe. Ce budget ne répond pas aux enjeux de la planète. À quand

un véritable programme d'investissement massif pour en finir avec nos passoires thermiques? Les taux étant très bas, ce serait le moment.

Le groupe Socialistes et apparentés soutiendra bien sûr la motion de rejet préalable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Lise Magnier.

Mme Lise Magnier. Même si les documents annexés au PLF ne nous arrivent pas toujours dans les temps pour nous fournir toutes les informations nécessaires, il faut reconnaître que ce budget est plus sincère que tous ceux de la législature précédente.

M. Daniel Labaronne. Eh oui!

M. Fabrice Brun. En même temps, ce n'est pas difficile!

Mme Lise Magnier. Nous soutenons la baisse de l'impôt sur le revenu et souhaitons que les mesures qui s'y rapportent entrent en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain. Certes, après son examen en commission des finances, le PLF pose encore bien des questions, notamment en matière de transition écologique. Mais nous avons bien débattu en commission et il nous appartient désormais d'en débattre ici, en séance, en présence des ministres. C'est pourquoi les membres du groupe UDI, Agir et indépendants voteront contre la motion de rejet préalable.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. Ce projet de budget ne peut nous satisfaire. Il possède de nombreuses imperfections, que nous soulignerons dans la discussion. On peut ainsi débattre de l'opportunité de renoncer à réduire le déficit public et poser la question de l'éloignement de la trajectoire structurelle des finances publiques. Certains objectifs d'économies annoncés dans la loi de programmation des finances publiques semblent intenable, sans compter que les prévisions ne nous mettent pas à l'abri d'un ralentissement plus important de la croissance ou d'un retournement de conjoncture. Lors de la discussion générale, j'évoquerai également en détail le contraste entre le nécessaire « virage vert » et le manque d'ambition écologique du projet de budget. Le groupe Libertés et territoires s'inquiète également d'une réforme de la fiscalité locale trop jacobine pour être efficace, alors qu'il faut rétablir le lien entre les citoyens et les pouvoirs locaux. Bref, notre groupe souhaite débattre de nombreux éléments du projet de loi et a de nombreuses propositions à formuler. Le calendrier budgétaire étant ce qu'il est, avec son agenda très resserré, il nous paraît important d'entamer les discussions en séance publique dès aujourd'hui. C'est pourquoi nous voterons contre la motion de rejet.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Coquerel.

M. Éric Coquerel. Le groupe La France insoumise votera pour la motion de rejet, car en attaquant l'impôt redistributif par excellence qu'est l'impôt sur le revenu et en supprimant la taxe d'habitation pour les 20 % de nos concitoyens les plus aisés, ce budget va encore accroître les inégalités. Si l'on tient compte de l'inflation et de l'accroissement de la population, on constate qu'il affaiblit également l'État dans sa mission de redistribution et dans les sphères de la santé, de l'écologie et du travail. Enfin, il représente une très mauvaise affaire économique à un moment de l'histoire où il faudrait investir massivement dans la transition écologique et cesser d'avoir pour unique boussole la dette souveraine. La seule dette à ne pas léguer à nos héritiers, c'est la dette écologique!

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Roussel.

M. Fabien Roussel. Le groupe de la Gauche démocrate et républicaine votera également la motion de rejet préalable de nos collègues socialistes. Comme nous l'avons vu ces derniers mois, notre pays fait face à trois urgences principales : écologique, sociale et fiscale. Or rien ou presque rien dans ce budget ne répond à ces trois priorités. Vous parlez de baisses d'impôts ; en effet, les multinationales et les grands groupes de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires en profiteront bien ; quant aux contribuables, 22 millions d'entre eux n'en bénéficieront pas, car ils ne paient pas d'impôts. De plus, vous préférez baisser les impôts des contribuables des deux premières tranches plutôt que d'augmenter ceux des contribuables des tranches les plus élevées ; le budget de l'État s'en trouvera amoindri. Vous parlez d'une baisse des dépenses publiques ; nous voulons, pour notre part, parler d'investissement public pour répondre à l'urgence écologique et sociale. Nous voterons donc la motion de rejet préalable.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, quand j'entends votre discours sur les économies qu'il serait nécessaire de réaliser alors qu'il faudrait plutôt investir et encore investir, vous me faites penser à Don Salluste, le cupide ministre des finances du roi d'Espagne qui disait : « Cette année, la récolte a été très mauvaise, alors il faut payer le double. Les pauvres, c'est fait pour être très pauvres et les riches, très riches. » (*Protestations sur les bancs du groupe LaREM. – Applaudissements sur les bancs du groupe GDR. M. Alain David applaudit aussi*)

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas. Changez de discours!

Mme la présidente. La parole est à Mme Nadia Hai.

Mme Nadia Hai. Chers collègues, je vous ai écoutés très attentivement, mais je ne comprends pas du tout votre position, qui manque totalement de cohérence.

M. Fabien Roussel. Ça ne m'étonne pas! Vous devriez sortir un peu plus!

Mme Nadia Hai. Pendant des mois et des mois, vous avez défendu, comme nous, l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Mais nous pensions que vous alliez passer, comme nous, des paroles aux actes! Après avoir voté l'augmentation des minima sociaux, tels que l'allocation aux adultes handicapés ou le minimum vieillesse, et de la prime d'activité, nous continuons aujourd'hui à diminuer la pression fiscale supportée par nos concitoyens, que les majorités précédentes n'ont cessé d'alourdir, année après année. Il faut que tout le monde sache ce que vous nous demandez de faire quand vous proposez de voter cette motion de rejet : vous demandez aux Français de renoncer à la prime exceptionnelle, dite prime Macron, plébiscitée par bon nombre de PME et TPE ; à la diminution de l'impôt sur les sociétés ; à la défiscalisation des heures supplémentaires. En réalité, ce n'est pas étonnant quand on connaît vos réticences à l'égard de notre politique favorable à l'investissement et au travail ; mais nous avons pensé que nous allions au moins nous retrouver sur les mesures répondant à l'urgence économique et sociale, à la crise des gilets jaunes. Pourtant là aussi, vous demandez aux Français de renoncer à la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % d'entre eux et à la baisse de l'impôt sur le revenu pour 95 % des contribuables. (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*) Chacun retiendra qu'avec sa motion de rejet préalable, le Parti socialiste sacrifie les progrès sociaux sur l'autel de la politique politicienne, alors que nous souhaitons agir au plus près du quotidien des Français. Vous comprendrez donc que le groupe La République en marche vote contre la motion de rejet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

Mme Émilie Bonnavard. Le groupe Les Républicains votera la motion de rejet préalable pour des raisons différentes de celles invoquées par nos collègues socialistes (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM*)...

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues, écoutez-vous les uns les autres !

Mme Émilie Bonnavard. ...et qui tiennent tout d'abord au non-respect de la réduction du déficit votée ici-même il y a à peine deux ans, lors de l'examen de la loi de programmation des finances publiques, le déficit prévu pour 2020 s'annonçant deux fois supérieur à celui de la zone euro.

M. Fabrice Brun. Voilà la majorité face à ses incohérences !

Mme Émilie Bonnavard. C'est pour vous une question de crédibilité et nous vous aidons, en votant cette motion de rejet, à respecter ce que vous avez voté il y a deux ans, à vous remettre au travail pour tenir vos engagements.

Nous voterons cette motion pour plusieurs autres raisons : l'augmentation de 50 milliards d'euros de la dette alors que le contexte de réduction des taux d'intérêt nous permettrait de faire beaucoup mieux ; le non-respect de l'engagement pris auprès des entreprises d'alléger leurs charges fiscales et donc de renforcer durablement leur compétitivité ; l'incapacité à renforcer la part d'investissement de l'État, qui s'élève royalement à à peine 5 % du budget que vous proposez,...

M. Fabrice Brun. L'État n'investit plus !

Mme Émilie Bonnavard. ...et donc l'incapacité à préparer réellement une transition durable.

Vous financez des baisses d'impôts souhaitables, que nous avons demandées depuis deux ans, mais vous le faites en aggravant l'endettement sur le dos des entreprises, sans réduire l'excès de dépenses et donc en créant de nouveaux impôts pour demain. (*« C'est faux ! » sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Ce n'est pas un budget durable, ni en matière budgétaire, ni en matière fiscale, ni non plus en matière de transition écologique. C'est pourquoi nous voterons cette motion de rejet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. Fabrice Brun. Très bien !

(*La motion de rejet préalable, mise aux voix, n'est pas adoptée.*)

Mme la présidente. En application de l'article 95, alinéa 4, du règlement, le Gouvernement demande que soient examinés par priorité, après l'article 1^{er}, les articles 11 et 16, relatifs à l'impôt sur les sociétés et à la taxe intérieure de consommation sur les carburants, ainsi que les amendements portant article additionnel après ces articles.

Par ailleurs, le Gouvernement demande que soient examinés, le jeudi 17 octobre à neuf heures, les articles 18, 19 et 20, relatifs à la fiscalité sur les véhicules à moteur, le transport routier de marchandises et les billets d'avion, ainsi que les amendements portant article additionnel après ces articles.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Noël Barrot.

M. Jean-Noël Barrot. Nous abordons l'examen du projet de loi de finances pour 2020 dans un contexte mondial incertain, avec des menaces qui s'accumulent sur la croissance mondiale : tensions commerciales, Brexit, crise monétaire en Turquie ou en Argentine, tensions géopolitiques au Moyen-Orient... Les vents contraires soufflent plus fort que jamais. Dans ce contexte, notre pays tire son épingle du jeu. Alors que la France devrait avoir en 2020 une croissance proche de celle de 2019, soit 1,3 % contre 1,4 %, l'Italie pourrait entrer en récession, tandis que l'Allemagne connaîtrait une croissance inférieure à 0,5 %. Le chômage poursuit son reflux et se situe à son niveau le plus faible depuis 2007. Le pouvoir d'achat est, lui, en forte hausse. Tout cela est le résultat des mesures fortes de soutien à la demande des ménages que nous avons prises depuis deux ans, conformément aux engagements du Président de la République.

La trajectoire des finances publiques est bonne : elle est marquée par un reflux des dépenses publiques, une baisse historique des prélèvements obligatoires et un déficit public de 2,2 % du PIB, le plus faible depuis vingt ans. Cet écart par rapport à la trajectoire envisagée il y a deux ans, chère collègue Bonnavard, nous l'assumons pleinement, et cela pour deux raisons. D'une part, les Français ont, pendant six mois, manifesté une exaspération fiscale à laquelle nous ne pouvions rester sourds.

Mme Émilie Bonnavard. Voilà deux ans que nous vous disions que votre méthode n'était pas bonne !

M. Jean-Noël Barrot. La baisse massive de l'impôt sur le revenu et la réforme de son barème ont été réclamées avec force, nous les appliquons, et nous en assumons les conséquences pour le déficit des finances publiques.

Mme Émilie Bonnavard. Que vous aggravez, en effet !

M. Jean-Noël Barrot. Et à ceux qui douteraient encore, malgré l'intervention du ministre Darmanin, il faut rappeler que nous tenons bel et bien la promesse du Président de la République : les impôts baisseront de 5 milliards d'euros cette année. La collecte prévue est de 75,5 milliards d'euros pour 2020 et serait de 80,5 milliards d'euros, soit 5 milliards d'euros de plus, si nous ne votions pas l'article 2 du PLF. D'autre part, dès lors que les taux d'intérêt deviennent négatifs, la politique monétaire devient inopérante. Seule la politique budgétaire et fiscale peut soutenir l'activité et la croissance. Des voix s'élèvent par ailleurs pour dire, avec Olivier Blanchard, que si les taux d'intérêt sont durablement inférieurs au taux de croissance, un certain niveau de déficit public peut être soutenable sans nécessairement impliquer une augmentation ultérieure des prélèvements obligatoires, à condition bien sûr que la politique budgétaire et fiscale soit menée à bon escient. Je me félicite des progrès que nous faisons collectivement pour prendre des décisions plus éclairées que nous ne l'avons fait par le passé.

Le projet de loi de finances pour 2020 comporte trois avancées en matière d'évaluation des politiques publiques que je salue.

Avec l'interface Leximpact, nous disposons pour la première fois cette année d'un véritable outil de simulation et d'évaluation de nos amendements à l'article 2 du texte, qui concerne l'impôt sur le revenu. Il s'appuie sur le modèle de simulation OpenFisca et mobilise des données que l'Institut national de la statistique et des études économiques – INSEE – a consenti à mettre à la disposition du Parlement. Il permet de simuler les effets de modifications des taux, des tranches, du quotient familial, de la décote pour les finances publiques, et sur les inégalités. La quasi intégralité

des amendements déposés en commission sur l'article 2 ont mobilisé Leximpact, ce qui montre l'utilité de ce modèle de simulation pour chiffrer les amendements des députés.

Seconde avancée : le Green Budgeting – budget vert –, que nous devons notamment à notre collègue Peyrol, qui vise à donner aux parlementaires, et plus largement aux Français, une information sur l'impact de chaque politique publique sur l'environnement. Expérimenté sur certaines missions du budget général pour 2020, une première mondiale, il sera, nous l'espérons, appliqué à l'ensemble du PLF dès l'année prochaine.

Nous devons la troisième avancée à l'effort conjoint du Gouvernement et du Parlement. L'article 7 prévoit en effet d'une part la suppression de cinq niches fiscales inefficaces, et d'autre part le bornage de trois niches fiscales à des fins d'évaluation, selon un calendrier détaillé dans les annexes au projet de loi de finances. Merci au Gouvernement d'avoir consenti à détailler le programme de ses évaluations pour les années à venir – c'est une avancée importante.

Sur le fond, le projet de loi de finances est la traduction budgétaire de deux priorités absolues pour les députés du groupe MODEM et apparentés : justice fiscale et sociale d'une part, lutte contre le dérèglement climatique de l'autre.

M. Jean-Paul Dufregne. C'est loupé !

M. Jean-Noël Barrot. Justice, d'abord, avec la baisse de l'impôt sur le revenu, ciblée sur les classes moyennes, la réforme du barème, la suppression de la réfaction et la modification de la décote qui, conjointement, rendent cet impôt plus juste et moins désincitatif au travail, avec un gain moyen de 300 euros pour 17 millions de foyers fiscaux.

M. Jean-Paul Dufregne. Et les autres ?

M. Jean-Noël Barrot. Grâce au simulateur Leximpact, nous avons fait des propositions complémentaires à enveloppe constante : l'augmentation du nombre de tranches pour rendre le barème plus progressif, car il ne l'a jamais été aussi peu, le relèvement du plafond du quotient familial de 100 euros, tant attendu par les familles, et le gel de l'indexation du barème sur les plus hautes tranches, qui bénéficie essentiellement aux plus aisés. Nous proposons également, avec Sarah El Haïry, de favoriser la transmission intergénérationnelle en facilitant les donations du vivant. Pour financer ces mesures, nous proposons de revoir les avantages successoraux pour les plus grosses assurances-vie et d'aménager le barème des très hautes successions en ligne directe.

Justice fiscale également, avec d'excellentes mesures de lutte contre la fraude à la TVA, qui rejoignent les propositions de notre collègue Laqhila, pour rendre les plateformes redevables, et pour instituer une liste noire des plateformes non coopératives. Dans cet esprit, et en attendant qu'aboutissent les négociations que vous menez, monsieur le ministre, au nom de la France avec nos partenaires de l'OCDE, nous proposons l'instauration d'un taux minimum d'impôt sur les sociétés, à l'instar de ce qui existe aux États-Unis.

M. Bruno Le Maire, ministre. Très bien.

M. Jean-Noël Barrot. Pour mettre les plateformes de vente en ligne sur un pied d'égalité avec les commerces physiques, nous proposons d'assujettir leurs entrepôts à la taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM.

Comme l'a souhaité le Président de la République, et suivant les recommandations du rapport de notre collègue Jean-Paul Mattei, nous souhaitons que les dirigeants d'entre-

prises basées en France soient taxés sur leurs revenus en France et contribuent ainsi au financement des services publics et de la solidarité nationale.

Justice fiscale toujours, avec le souhait du Gouvernement de supprimer ou de borner certaines niches fiscales pour s'astreindre à évaluer leurs conséquences et leur utilité. Comme d'autres groupes, nous avons identifié certaines niches, comme le crédit d'impôt pour les dépenses de production d'œuvres audiovisuelles, la réduction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques – TICPE – pour les grandes installations consommatrices d'énergie ou encore l'avantage successoral bénéficiant aux contrats d'assurance-vie. Nous n'affirmons pas que ces niches fiscales sont inutiles ou inefficaces, mais seulement que le moment est venu d'en savoir un peu plus sur leurs bénéficiaires et sur leur coût pour les finances publiques.

Justice enfin avec la détermination des députés du groupe MODEM, comme chaque année, de conforter l'économie sociale et solidaire, avec des amendements de Sarah El Haïry visant à sécuriser le statut des entreprises solidaires d'utilité sociale et celui des foncières solidaires, ou encore à relever le seuil des recettes d'exploitation pour les organisations non lucratives afin de tenir compte de l'inflation, et un amendement de Jimmy Pahun – député du Morbihan et grand navigateur, comme chacun sait – visant à pérenniser le financement de la société nationale de sauvetage en mer – SNSM.

La deuxième priorité de ce budget, c'est la transition écologique. Le texte prévoit notamment la sortie de l'exonération dont bénéficiait le gazole non routier, une mesure bienvenue et l'aboutissement d'une longue concertation avec les secteurs concernés, qui devrait servir d'exemple à la manière de construire la transition écologique non pas contre, mais avec les entreprises et les secteurs concernés. Ainsi, la suppression progressive du GNR s'accompagnera de compensations importantes :...

M. Bruno Le Maire, ministre. Je le confirme.

M. Jean-Noël Barrot. ...répercussion des prix sur les contrats en cours, éligibilité au fonds de compensation pour la TVA – FCTVA – des travaux d'entretien des réseaux des collectivités, hausse de l'avance des collectivités aux PME, suramortissement pour les engins roulant sans GNR. Dans le même esprit, nous proposons par amendement de programmer la fin progressive de dispositifs dérogatoires néfastes pour l'environnement. Nous devons nous fixer des objectifs ambitieux et tracer, avec les acteurs des secteurs concernés, les voies de cette convergence.

La conversion du crédit d'impôt pour la transition énergétique – CITE – en prime permettra, nous le souhaitons, d'accélérer l'isolation des logements. Nous proposerons d'étendre le CITE à la végétalisation des toits et des façades, dont on connaît les nombreux bénéfices, et d'allouer les sommes exonérées issues de cessions d'immeubles à la rénovation énergétique des bâtiments.

Nous nous félicitons enfin de l'interdiction de l'octroi de garanties de l'État sur le commerce extérieur pour la recherche, l'extraction et la production de charbon. Et nous nous réjouissons, bien sûr, de l'augmentation de 3 milliards d'euros des crédits alloués à la transition écologique et aux transports.

Parmi les autres propositions que nous défendons et qui, nous l'espérons, trouveront grâce à vos yeux, j'évoquerai l'expérimentation d'une réduction d'impôts pour les apiculteurs, ou le meilleur traitement de certains biocarburants.

Mme Valérie Rabault. Il fallait voter l'amendement !

M. Jean-Noël Barrot. Notre collègue Jean-Paul Mattei prendra la parole sur un autre volet majeur du budget : les recettes des collectivités locales.

En conclusion, les députés du groupe MODEM et apparentés se félicitent que ce projet de loi de finances mette l'accent sur la justice fiscale et sur la transition écologique, et auront à cœur de l'enrichir de propositions allant dans le même sens.

M. Jean-Paul Dufrègne. Vos propositions sont minimalistes !

M. Jean-Noël Barrot. Monsieur le rapporteur général, puisque ce troisième projet de loi de finances doit être celui de la maturité, il me revient à mon tour, au nom des députés du groupe MODEM, de vous remercier pour votre travail, votre attention, votre œcuménisme et votre verve, et de vous souhaiter un joyeux anniversaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LaREM.)*

M. Joël Giraud, rapporteur général. Je vous remercie.

Mme la présidente. La parole est à Mme Valérie Rabault.

Mme Valérie Rabault. Avec ce projet de loi de finances pour 2020, vous souhaitez ouvrir l'acte II du quinquennat, après les sérieux rappels à la raison que vous ont infligés les Français. S'agit-il, de votre part, d'intentions bien réelles ou bien d'un acte de communication ? C'est ce que vont révéler nos centaines d'heures de débat d'ici à la fin décembre.

Pour les députés du groupe Socialistes et apparentés, et à la lecture des documents que vous nous avez remis, il n'y a pas d'acte II du quinquennat car vous ne changez pas de politique économique. Je sais d'avance que vous allez balayer d'un revers de main cette affirmation, comme vous avez balayé nos alertes à l'occasion de l'examen des deux précédents projets de loi de finances. Or, si vous aviez tenu compte de ces alertes, vous n'auriez pas subi le mouvement des gilets jaunes.

M. Laurent Saint-Martin. Un peu de modestie !

Mme Valérie Rabault. Si vous aviez testé notre simulateur de pouvoir d'achat – lessocialistes.fr/simulateur –, vous vous seriez immédiatement rendu compte de l'énormité de la hausse des taxes énergétiques que vous mettiez en place.

Nous avons abordé l'examen des deux projets de loi de finances précédents dans un esprit constructif. Nous avons même produit deux budgets alternatifs, afin d'éviter certains des écueils sur lesquels vous avez trébuché. Vous n'avez pas tenu compte de grand-chose, mis à part quelques amendements relatifs aux collectivités territoriales.

Messieurs les ministres, deux ans après votre entrée en fonction, permettez-moi de vous mettre sous les yeux quelques-unes des réalités qui découlent de vos décisions et de celles de votre majorité.

Parlons d'abord de la réforme de l'ISF et de l'introduction de la flat tax. Vous expliquiez que ces choix permettraient de soutenir la croissance économique. Qu'en est-il ? Elle est tombée de 2,2 % en 2017 à 1,4 % en 2019, et même à 1,3 % pour 2020 si l'on se réfère au projet de loi de finances que nous examinons. Je vous entends déjà me dire que c'est la faute à la conjoncture internationale. Bien sûr, elle joue un rôle, mais comme nous exportons moins que d'autres pays, nous sommes moins soumis aux variations de conjoncture que d'autres.

Vous nous avez également expliqué que la suppression de l'ISF allait favoriser une augmentation de l'investissement dans les PME. Mais je vous livre trois chiffres qui montrent que cet investissement a reculé. Le premier nous vient de la Banque publique d'investissement qui notait, dans un rapport de septembre dernier, un recul de 8 % de l'investissement dans les PME.

M. Jean-Paul Dufrègne. Ah !

Mme Valérie Rabault. Le deuxième nous est fourni par l'association française de la gestion financière et par France Invest, qui observent en 2018 un recul de 67 % par rapport à 2017 – j'ai bien dit 67 % ! – des collectes des FIP – les fonds d'investissement de proximité, dont l'actif est composé au minimum de 70 % de PME françaises – et des FCPI – les fonds communs de placement dans l'innovation, investis dans les PME d'au moins 2 000 salariés.

Mme Nadia Hai. Quelle mauvaise foi !

Mme Valérie Rabault. Le troisième et dernier chiffre nous vient du rapport d'évaluation du Sénat, qui indique une chute de 38 % des investissements fiscaux des particuliers au capital des entreprises solidaires.

Mes chers collègues de la majorité, votre politique devait relancer l'investissement dans les PME. Nous n'avons rien vu, *nada!* *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Mme Nadia Hai. Mais si !

Mme Valérie Rabault. Les chiffres sont là. Vous pouvez dire qu'ils sont faux, vous pouvez ne pas les regarder, mais ils sont là.

Mme Nadia Hai. Ils ne sont pas complets !

Mme Valérie Rabault. Ils ne sont peut-être pas complets, mais ils sont bien là : il y a une chute de 67 % des collectes entre 2017 et 2018 ! Mais vous pouvez toujours prétendre que cela n'existe pas, comme vous prétendiez l'an dernier que mes chiffres sur la hausse des taxes énergétiques étaient faux. Et que vous ont dit les gilets jaunes ?

Mme Nadia Hai. C'est de la démagogie !

Mme Valérie Rabault. Affirmer que les choses n'existent pas quand elles sont réelles, mesurées et chiffrées, c'est compliqué. Après deux ans d'exercice, nous commençons à disposer d'indicateurs.

M. Daniel Labaronne. Nous allons vous donner nos chiffres !

Mme Valérie Rabault. Prenons le cas d'un étudiant qui percevait, jusqu'au mois de juin 2017, 250 euros d'aide personnalisée au logement – APL – par mois. Vous avez pris trois décisions qui ont eu des conséquences pour lui. Au mois d'août 2017, vous lui avez fait perdre 5 euros, puis vous avez décidé de ne pas revaloriser les APL une première fois en janvier 2018, puis une seconde fois au mois de janvier 2019. Au total, ces décisions lui ont fait perdre, en cumulé, 220 euros de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} septembre 2017.

M. Alain David. Quelle honte !

Mme Valérie Rabault. Vous pouvez toujours dire que l'addition est fautive : si vous voulez, nous la référons ensemble.

Maintenant, prenons le cas des 22 millions de Français qui ne paient pas l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire les célibataires dont le revenu est inférieur à 1 217 euros par mois, et les ménages qui gagnent moins de 2 294 euros mensuels. Ces

22 millions de Français ne verront pas la couleur de votre baisse de l'impôt sur le revenu ! Ils ne bénéficieront pas d'un seul euro de pouvoir d'achat supplémentaire !

M. Jean-Paul Dufrègne. Eh oui !

Mme Valérie Rabault. Parce qu'ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu, la baisse d'impôt leur passe sous le nez. Mes chers collègues, vous ne pouvez pas dire qu'on est riche avec 1 217 euros par mois !

Mme Nadia Hai. Vous êtes la seule à le dire ! Nous ne disons pas cela du tout !

Mme Valérie Rabault. Prenons enfin le cas des retraités. En 2018, près de 8 millions d'entre eux ont perdu en moyenne 600 euros de pouvoir d'achat en un an. (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Jean-Paul Dufrègne. Eh oui !

Mme Valérie Rabault. C'est ce qui est écrit dans le rapport du rapporteur général ! Je lis toujours ce rapport, il est passionnant. Alors vous pouvez essayer d'expliquer que ces chiffres sont faux, mais cela va être difficile.

En 2019, vous avez un peu rectifié la tendance, sous la pression des gilets jaunes, mais il faut bien faire quelques constats.

Ainsi, les 10 millions de retraités percevant moins de 2 000 euros de revenu par mois perdent en moyenne 230 euros de pouvoir d'achat, en raison de la non-revalorisation des pensions. Et pour les 4,2 millions dont le revenu est supérieur à 2 000 euros par mois – je parle pour un célibataire – la perte de pouvoir d'achat sera autour de 800 euros par an !

En 2020, vous aviez prévu de priver 700 000 retraités du bénéfice d'une défiscalisation existante ; le Premier ministre a reculé, mais cette mesure figure encore à l'article 79 du projet de loi de finances. Pour la supprimer, vous allez devoir trouver 300 millions d'euros d'économies supplémentaires.

Venons-en à la baisse de la taxe d'habitation. C'est votre leitmotiv : tout se résout par la « suppression » de la taxe d'habitation.

Mme Nadia Hai. Ce n'est pas vrai !

Mme Valérie Rabault. Ce qui est faux, justement, c'est de parler de suppression : il s'agit d'une pseudo-suppression, car en réalité vous remplacez un impôt local par un impôt national. Étant donné que l'État compensera la perte de la taxe d'habitation pour les communes, ce n'est pas une suppression, mais un remplacement par un autre impôt. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Mme Brigitte Kuster et M. Alain Ramadier. Bien sûr !

M. Gérard Darmanin, ministre. Vous êtes plus technicienne que Bercy !

Mme Valérie Rabault. Écoutez-moi, mes chers collègues, ne vous fâchez pas ! Les chiffres sont têtus.

Mme Nadia Hai. Vous les arrangez largement à votre sauce !

Mme la présidente. Mes chers collègues, nous écoutons Mme Rabault !

Mme Valérie Rabault. Vous parlez aussi de justice, et je remercie M. le ministre de l'action et des comptes publics de nous avoir fourni un formidable fichier Excel, dans lequel on trouve des données sur toutes les communes. Prenons Compans, commune de 700 habitants de Seine-et-Marne, dont le maire est communiste. Ses habitants, s'ils sont éligi-

bles à la baisse de la taxe d'habitation – c'est le cas pour 80 % des Français – bénéficieront d'un chèque de 97 euros. Mais ceux qui habitent Sceaux récupéreront 778 euros !

Mme Christine Pires Beaune. C'est énorme !

M. Jean-René Cazeneuve. On ne donne pas des exemples ainsi, madame la présidente !

Mme Valérie Rabault. Je peux vous citer plein d'autres exemples, le fichier compte 35 000 communes ! Ainsi, les habitants de Levallois-Perret récupéreront 646 euros par an, alors qu'en Lozère, le gain moyen annuel sera de 280 euros.

M. Jean-Paul Dufrègne. Cela s'appelle la justice !

Mme Valérie Rabault. Et tout cela sera financé par un impôt national, payé par tous les Français ! Mes chers collègues, l'injustice est en train de monter de manière criante ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*) Et je ne parle même pas des 5 millions de foyers qui ne paient pas la taxe d'habitation : ceux-là n'auront rien du tout ! (*Même mouvement.*)

M. Francis Chouat. Et vous, qu'est-ce que vous avez proposé depuis dix ans ?

Mme Nadia Hai. Vous prenez des chiffres et vous mélangez tout !

Mme Valérie Rabault. Ne vous fâchez pas ! Je ne comprends pas que les chiffres vous énervent à ce point. Ils sont bien réels pourtant. Ce sont ceux du ministre et du rapporteur général, dites-leur donc que leurs chiffres sont faux !

Mme la présidente. S'il vous plaît, mes chers collègues...

Mme Valérie Rabault. Concernant la transition écologique, tout le monde parle des 7 millions de logements qualifiés de passoires thermiques. Pourtant, le projet de finances ne comporte rien pour les rénover. Rien. Rien ! Mettez donc en œuvre un plan de rénovation de 700 000 logements par an ! On verra alors des résultats significatifs en termes d'émissions de CO₂ – je rappelle que le secteur du bâtiment représente 40 % du total des émissions.

Je ne reviens pas sur la trajectoire des finances publiques, qui fera l'objet d'un de mes amendement, mais je conclus sur un dernier point relatif au pilotage économique. Monsieur Darmanin, cet été, vous vous êtes réjoui que les taux d'intérêt soient négatifs. Bien sûr, nous sommes tous contents de payer 2 milliards d'euros de moins de la charge de la dette. Reste que je me suis rendue la semaine dernière à Berlin pour rencontrer vos homologues, et que là-bas, tout le monde commence à s'inquiéter de ces taux négatifs : cela veut dire « *no future* » pour l'Europe ! Cela veut dire que les investisseurs nous voient comme deux pays qui ne sont plus capables de dégager de la valeur ! C'est extrêmement grave.

M. Bruno Le Maire, ministre. C'est ce que j'ai dit.

Mme Valérie Rabault. Face à cette situation, il faut une très puissante dynamique d'investissement. Sans cela les deux premières économies de la zone euro et de l'Union enfermeront notre continent dans un « *no future* » économique.

M. Bruno Le Maire, ministre. Sur ce point, nous sommes d'accord.

Mme Valérie Rabault. Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas votre projet de loi de finances pour 2020. Nous espérons néanmoins que la discussion permettra quelques avancées. Peut-être, cette année, nous écouteriez-vous un petit peu ! Lisez le *Journal officiel* des débats du PLF pour 2019, il est très précis : beaucoup de ce nous

vous avons dit, vous l'avez entendu par la suite dans la bouche des gilets jaunes! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme Nadia Hai. On peut aussi retrouver au *Journal officiel* ce que vous disiez entre 2012 et 2017 : on a des chances de bien s'amuser!

Mme la présidente. La parole est à Mme Lise Magnier.

Mme Lise Magnier. Monsieur le rapporteur général, je vous souhaite un joyeux anniversaire. Nous entamons aujourd'hui l'examen du projet de loi de finances pour 2020. Un projet de loi de finances n'est pas un simple texte budgétaire, mais bien un acte politique fort. Ce PLF pour 2020 marque les choix déterminants pour l'acte II du quinquennat.

Avant d'aborder les mesures concrètes inscrites dans la première partie du texte, je veux m'arrêter quelques instants sur le cadrage et les hypothèses de construction du budget de l'État. Elle s'est faite à partir d'une hypothèse de croissance de 1,3 % en 2020. En l'état actuel des choses, cette prévision est effectivement « plausible », comme le souligne le Haut Conseil des finances publiques, mais elle ne prend pas en compte l'éventualité d'un Brexit sans accord, dont les conséquences auraient, selon les estimations, un impact négatif de 0,5 à 0,6 point de PIB.

Compte tenu de ce contexte particulier, mais aussi d'une situation de plus en plus incertaine avec la guerre commerciale sino-américaine et les troubles qui secouent le Moyen-Orient, il nous semble qu'il aurait été préférable d'adopter une construction plus prudente de ce budget avec une prévision de croissance elle aussi plus prudente.

S'agissant de l'équilibre général du budget, le déficit public s'établit à présent à 2,2 % du PIB, en nette amélioration par rapport à 2019, mais la part du déficit de l'État s'établit à 93,1 milliards d'euros. Traduit plus simplement, cela signifie que près d'un euro sur quatre dépensé par l'État est financé par la dette. La situation de la dette publique reste toujours autant préoccupante, avec un niveau extrêmement élevé, représentant 98,7 % du PIB en 2020.

Certes, nous pourrions nous réjouir que la dette ne se creuse pas d'avantage, mais nous ne devons pas nous satisfaire de cette stabilisation qui est à l'opposé de la baisse de cinq points espérée dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Il nous semble important de garder à l'esprit le juste principe exprimé par le Président de la République au début de son quinquennat, « la dette, c'est de l'impôt au carré », pour accentuer nos efforts sur la maîtrise de nos dépenses publiques. Malheureusement, nous avons l'impression de nous répéter à chaque texte budgétaire, mais ce manque d'effort structurel sur la dépense publique reste notre grande faiblesse.

J'en profite pour vous redire que nous sommes prêts à vous accompagner dans les réflexions menées dans le cadre de CAP 2022. Mais aujourd'hui, nous ne savons plus vraiment où en sont ces travaux majeurs de transformation de l'action publique pour un meilleur service public et une dépense publique plus efficiente. Peut-être, messieurs les ministres, pourriez-vous nous faire un point d'étape à ce sujet, et même un premier bilan ?

J'en viens aux mesures concrètes du projet de loi de finances. Le groupe UDI, Agir et indépendants a avec la majorité de nombreux points communs concernant les objectifs à atteindre.

Je pense d'abord à la poursuite de la sincérisation du budget, engagée depuis le début du quinquennat. Je tiens à nouveau à vous en remercier, monsieur Darmanin.

Il y a ensuite le choix fort de la diminution de la pression fiscale pour les ménages et les entreprises. Grâce à ces mesures, le travail payera davantage, ce qui est un enjeu majeur pour notre société. La baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu permettra aux 17 millions de foyers fiscaux situés dans les deux premières tranches du barème de retrouver du pouvoir d'achat. Cette baisse est accompagnée d'une entrée plus progressive dans l'impôt, qui va dans le sens de la valorisation du travail.

Nous saluons également le maintien de l'objectif de baisse de l'impôt sur les sociétés, qui atteindra 25 % d'ici à 2022 malgré les deux reports successifs. Nous espérons vraiment que vous tiendrez le cap sur ce point. Pour autant, les entreprises françaises souffrent d'un réel handicap en raison du poids des taxes de production. L'acte II du quinquennat, dont ce PLF porte la marque, aurait nécessité un signal fort en faveur de la compétitivité de nos entreprises, exprimé par une trajectoire de baisse des impôts de production.

Il y a enfin l'effort de simplification fiscale, avec la suppression de petites taxes et petites niches fiscales. Nous soutenons une grande partie des mesures que vous proposez et défendons plusieurs amendements allant dans le sens du « ménage fiscal ». Les efforts devront être poursuivis, mais il est réellement compliqué pour les parlementaires de disposer de l'évaluation nécessaire de ces taxes et niches. Pour autant, nous nous retrouvons tous autour de l'objectif de clarification fiscale. C'est un enjeu majeur et de longue haleine, car nos concitoyens n'acceptent plus certaines aberrations. La plus connue et peut-être la plus sensible est l'assujettissement à la TVA de certaines taxes et contributions sur les énergies. Comment peut-on comprendre que l'on paie une taxe sur une taxe ?

Patricia Lemoine s'exprimera ultérieurement sur le sujet majeur de la fiscalité locale mais sur l'ensemble des points que j'ai évoqués, ce budget répond aux enjeux actuels : celui du pouvoir d'achat, celui de la valorisation du travail, celui du rétablissement du lien nécessaire entre les citoyens et les impôts qu'ils payent grâce à l'effort de clarification.

Je formulerais toutefois un bémol s'agissant de la préparation de l'avenir, et notamment de la transition écologique. Nous nous accordons sur la nécessité de fournir un nouvel élan afin de respecter nos ambitions climatiques, mais c'est avec pragmatisme et pédagogie que nous devons agir : accompagner plutôt que punir, voici notre philosophie sur ce sujet.

Or les mesures proposées dans ce projet de loi de finances ne semblent pas s'inscrire dans une stratégie globale et lisible. Elles concernent certains secteurs très précis et en épargnent d'autres sans que l'on sache vraiment pourquoi. Le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires souligne à cet égard la nécessité d'insérer la fiscalité carbone dans une stratégie d'ensemble, à la place d'une politique impressionniste procédant par petites touches.

Nous aurons l'occasion d'en débattre, mais je citerai néanmoins quelques exemples. La baisse de remboursement de la TICPE, dont bénéficie le secteur du transport routier, et la suppression des avantages fiscaux sur le gazole non routier avivent les tensions au sein de ce secteur d'activité. Évidemment, les concurrents internationaux des entreprises françaises, qui empruntent tout autant nos routes, échapperont à cette nouvelle charge fiscale. Dès lors, quel sera

l'impact de cette décision sur l'environnement et la préservation de l'air ? Ne s'agit-il pas d'une pure mesure de rendement ?

S'agissant du crédit d'impôt pour la transition énergétique, la politique de rénovation énergétique des logements doit rester une priorité pour tous les citoyens. Les députés du groupe UDI, Agir et indépendant soutiennent la transformation du CITE en prime, mais je ne comprends pas certains autres choix, tels que l'exclusion de certains ménages ou l'exclusion de certains dispositifs performants énergétiquement pour certains foyers. Depuis 2017, les dispositions concernant le CITE sont constamment modifiées. Plus personne n'a confiance, alors même que l'accompagnement des propriétaires dans l'amélioration de la performance énergétique des logements est plus que nécessaire.

Troisième exemple concret : la diminution des ressources des chambres d'agriculture et des agences de l'eau, alors que l'action de ces acteurs est essentielle pour la transition écologique et la préservation des ressources dans nos territoires. Nous nous accordons sur la nécessité d'un changement de modèle favorisant la transition énergétique, mais nous nous interrogeons sur la nature que vous souhaitez lui donner, ainsi que sur les outils d'accompagnement que vous prévoyez.

M. Bertrand Pancher. Excellent !

Mme Lise Magnier. Sénèque disait : « Il n'y a point de vent favorable pour celui qui ne sait dans quel port il veut arriver ». À l'heure de l'examen de cette première partie du projet de loi de finances, je souhaite que les travaux qui vont débiter nous permettent de mieux définir la destination. C'est la voie dans laquelle s'engagera la France pour l'année à venir et qui conditionnera la réussite de l'acte II du quinquennat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.*)

M. Bertrand Pancher. Excellent !

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. Je laisserai à Charles de Courson le soin de vous exposer la position du groupe Libertés et territoires sur le fond. Aussi je ne soulignerai pas l'étroitesse des marges qu'offre un taux de croissance à 1 % ou presque, ni les hypothèques que font peser la faiblesse des taux d'intérêt et l'instabilité de l'offre pétrolière, de la conjoncture mondiale et de la perspective du Brexit, tout comme je ne mentionnerai pas la perplexité que suscite la révolution de la fiscalité locale.

J'insisterai plutôt sur le volet écologique. Il est inutile de rappeler combien il est indispensable de favoriser le développement durable et combien cette tâche est difficile. En juin dernier, à cette tribune, le Premier ministre lançait l'acte II du quinquennat et proclamait que « ces douze prochains mois seront ceux de l'accélération écologique ». À l'occasion de la présentation du PLF, qui devait incarner ce tournant, un petit livret, opportunément paré de vert, a même été publié, rassemblant toutes les mesures concourant à la transition écologique. La réalité semble néanmoins plus contrastée et l'ambition évaporée sur l'autel des arbitrages budgétaires.

Il est vrai que les crédits alloués à la mission « Écologie, développement et mobilité durables » apparaissent en hausse de 1 %. C'est un effort, mais sera-t-il suffisant pour initier un virage ? Il est d'autant plus permis d'en douter que cette hausse s'accompagne de la perte de près de 2 000 équivalents temps plein. Quelles seront les missions affectées par cette

baisse ? Le contrôle des sites classés Seveso, dont l'actualité nous rappelle malheureusement les failles, aura-t-il à en pâtir ? Nous posons la question.

Mais la mission « Écologie, développement et mobilité durables », nous le savons, n'est que la partie émergée de la politique écologique. En matière de rénovation énergétique, le Gouvernement affiche ses ambitions par le biais de la transformation progressive du CITE en prime. Il est positif d'aider davantage les ménages modestes, même si le reste à charge demeurera significatif. Nous déplorons la diminution de 800 millions d'euros, pour l'année 2020, de l'enveloppe consacrée au dispositif, dont les incessants changements nuisent par ailleurs à sa lisibilité et à son efficacité. Il est ainsi à craindre que nous nous éloignons plus encore de l'objectif de 500 000 logements rénovés par an.

M. Bertrand Pancher. On en est loin !

M. Michel Castellani. Le groupe Libertés et territoires a proposé des améliorations afin de réintégrer les neuvième et dixième déciles ou d'ouvrir le dispositif aux propriétaires bailleurs.

Nous regrettons, plus globalement, que le secteur du logement, cette année encore, soit le principal vecteur d'économies, notamment au regard des difficultés rencontrées dans ce domaine.

En matière énergétique, nous avons signalé les manques de la loi Énergie et climat. Malgré une hausse de 350 millions d'euros du fonds Chaleur, actée par la programmation pluriannuelle de l'énergie – PPE –, nous regrettons que ce PLF ne prévoie pas d'augmentation du budget de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – ADEME.

S'agissant des mobilités durables, des améliorations, qui se révéleront peut-être insuffisantes, ont été apportées avec la loi d'orientation sur les mobilités. Le PLF prévoit une augmentation des crédits en faveur du bonus automobile et un durcissement du malus. Soulignons également que les ressources de l'Agence de financement des infrastructures de transport seront augmentées...

M. Bertrand Pancher. C'est vrai !

M. Michel Castellani. ...par le biais notamment de l'écocontribution sur les billets d'avion et de la réduction de 2 centimes du remboursement partiel de la TICPE sur le gazole.

Quant à la juste taxation du carbone, le Gouvernement semble tétanisé par la crainte d'un nouveau mouvement des gilets jaunes. Monsieur Darmanin, qui ne m'échappe pas...

M. Gérald Darmanin, ministre. Mais si !

M. Michel Castellani. ...vous avez affirmé il y a deux semaines que la taxe carbone n'évoluerait pas d'ici 2022. Le Conseil des prélèvements obligatoires estime pourtant qu'elle constitue un levier efficace de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous partageons cette analyse : sans ce levier, comment parvenir aux objectifs de neutralité carbone ?

Plus largement, l'investissement public est indispensable à ce virage écologique, mais le manque est estimé entre 7 et 9 milliards d'euros. Soit dit en passant, 7 milliards, c'est sensiblement le produit de la taxe d'habitation des 20 % des ménages les plus aisés que vous vous apprêtez à supprimer.

Quel enseignement tirer de ce PLF ? Que la transition écologique et solidaire, que nous appelons de nos vœux, n'aura pas lieu en 2020. Nous le regrettons d'autant plus que cette dernière est non seulement un impératif face à

l'urgence climatique et environnementale, mais aussi un vecteur puissant d'innovation et de croissance pour nos territoires.

Je le répète : l'investissement en matière d'énergies renouvelables est non seulement incontournable, mais c'est un des rares leviers à disposition pour réduire le déficit commercial et initier une croissance saine. Que ces vertus trouvent leur traduction dans le projet de loi de finances ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Coquerel.

M. Éric Coquerel. Je vous souhaite à mon tour un bon anniversaire, monsieur Giraud, et je tiens à saluer, malgré nos désaccords, le travail que vous avez accompli avec bonhomie, tolérance et un esprit constructif : votre charge sera lourde à porter pour votre successeur !

M. Fabien Roussel. Excellent !

M. Éric Coquerel. Je serai moins agréable, vous vous en doutez, avec MM. les ministres, car je considère que ce projet de loi de finances est celui des inégalités, celui de l'affaiblissement de l'État et celui d'une mauvaise affaire économique pour le pays.

J'ai compris, M. Darmanin, qu'avec la collecte à la source de l'impôt sur le revenu sur douze mois cette année, vos baisses d'impôts ne se verraient pas dans le montant des recettes. Il n'empêche que dans les chiffres bruts, il y aura bien une baisse des ressources de l'État.

Surtout, vous touchez une nouvelle fois à l'égalité devant l'impôt en portant atteinte au caractère redistributif par excellence de l'impôt sur le revenu, et ce afin de réserver toujours plus de cadeaux fiscaux aux plus riches, ou du moins pour préserver ceux qui vous leur avez déjà donnés au cours des dernières années, masqués sous des lignes de communication.

Le cas de la taxe d'habitation est à cet égard typique : vous voulez nous faire voter sa suppression pour les 20 % des ménages les plus aisés. Présentée comme une baisse d'impôts, cette mesure sonne, à l'oreille, comme la meilleure nouvelle du monde. Mais comme je viens de le souligner, elle ne concerne que les 20 % des contribuables les plus aisés et représentera un manque à percevoir de 8 milliards d'euros, nuisible à l'intérêt général ainsi qu'à l'autonomie des collectivités, qui pouvaient jouer sur cette taxe. Vous auriez pu régler le problème de l'inégalité de la taxe d'habitation et révisant les bases locatives. À la place, vous jetez le bébé avec l'eau du bain. À l'avenir, cette réforme mal ficelée et bâclée – nous manquons d'ailleurs d'informations pour juger dans le détail de sa qualité – risque de peser lourd sur le budget de l'État et des collectivités.

La baisse de l'impôt sur le revenu, autre grande mesure phare, pose les mêmes problèmes. Au lieu de s'attaquer à la TVA, taxe injuste qui frappe de façon égale le surendetté et le milliardaire, le Gouvernement affaiblit l'impôt sur le revenu, présentant sa décision comme une mesure de justice fiscale destinée aux classes moyennes. Cela représentera toutefois un coût de 5 milliards d'euros pour la collectivité alors que la moitié des Français n'en bénéficiera pas.

Je ferai d'ailleurs remarquer à M. Le Maire, qui nous expliquait plus tôt, pour une raison qui m'échappe, que baisser l'impôt sur le revenu revient à favoriser les revenus du travail, que la moitié des Français n'acquittent pas cet impôt, même s'ils disposent d'un emploi.

Plus généralement, au sein des deux tranches concernées par cette baisse d'impôt figurent des célibataires percevant jusqu'à 6 700 euros par mois, et des couples avec trois enfants percevant 27 000 euros par mois. Je ne pense donc pas que cette baisse était l'urgence fiscale la plus cruciale du pays. Il aurait mieux valu, comme nous le proposons depuis des années, baser l'impôt sur le revenu sur quatorze tranches : en plus d'être plus juste, cela permettrait de réduire la charge pesant sur les classes moyennes et de générer 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires.

Et comment justifiez-vous que cette baisse de l'impôt sur le revenu vienne s'ajouter aux nombreux autres milliards de cadeaux aux plus riches et aux grandes entreprises, accordés depuis le début du quinquennat et dont le montant ne cesse d'augmenter ? Au total, la suppression de l'ISF, la flat tax et la baisse de l'impôt sur les sociétés auront coûté, d'ici à la fin 2019, 30 milliards d'euros à l'État. Ce coût n'est même pas compensé par des mesures plus justes socialement ou par la suppression de niches fiscales inutiles, voire nocives, alors même que vous l'annonciez à grand renfort de publicité : seulement 600 millions d'euros en effet devraient être récupérés sur les 100 milliards que représentent les niches fiscales. Quant au crédit d'impôt recherche, j'invite M. Le Maire, qui en a vanté les mérites, à se référer aux excellentes réflexions de Joël Giraud, plus critiques encore que celles de la Cour des comptes.

Ainsi affaiblissez-vous l'État de manière importante. M. Le Maire a fanfaronné, disant sa fierté qu'aucun gouvernement n'ait autant réduit les dépenses publiques, tandis que M. Darmanin se félicitait d'avoir évité 40 milliards d'euros de dépenses. Mais cette économie aura une incidence négative pour la protection du climat et l'intérêt général. Le bon sens élémentaire aurait dû vous conduire à épargner au moins les capacités des plus modestes à investir et la transition écologique.

Votre projet de loi de finances prévoit en effet la suppression de 1 073 postes équivalents temps plein en 2020, et de 5 000 d'ici à la fin du quinquennat, au ministère de la transition écologique et solidaire. Les syndicats, que j'ai auditionnés il y a peu pour mon rapport et qui ont créé un « conseil de défense » du ministère de l'écologie, le qualifient tous de ministère en voie de disparition et s'inquiètent de l'écart grandissant entre les objectifs affichés et les moyens alloués pour les atteindre.

Aussi, monsieur Darmanin, si vous voulez bien m'écouter – je n'ai pu le dire à Mme Borne lors des dernières questions au Gouvernement – je vous demande d'arrêter les entourloupes, pour utiliser un mot gentil, ou, pour utiliser un mot méchant, les mensonges. L'écologie ne se voit pas doter de 800 millions d'euros de crédits supplémentaires : cette augmentation est due pour 400 millions à la reprise de la dette de la SNCF – ce qui ne constitue pas un apport au budget – et pour 400 millions au transfert de la prime aux véhicules propres – qui apparaît, cette année, au programme 174 « Énergie, climat et après-mines ». Pas un centime d'euro supplémentaire n'est donc prévu : il s'agit, comme d'habitude, d'un enfumage.

M. Gérard Darmanin, ministre. C'est faux !

M. Éric Coquerel. Non, ce n'est pas faux et je vous invite à vérifier : vous trouverez l'information dans votre propre projet de loi de finances et, bientôt, dans mon rapport.

En somme, on demande d'en faire toujours plus avec toujours moins de gens et d'argent. Cela n'est évidemment pas sans conséquences. On pouvait se demander pendant un temps quelles répercussions ces milliards en moins ici ou là

ont concrètement sur la vie des Français, mais l'exemple récent de Lubrizol permet d'en faire une rapide démonstration.

La direction générale de la prévention des risques voit ses effectifs et ceux de ses opérateurs historiques diminuer depuis des années. Selon l'adjoint au directeur général, les contrôles annuels ont été divisés par deux en quinze ans ; il estime qu'il manque 200 inspecteurs – là encore, vous pouvez vérifier ses propos dans les rapports.

Les sites sont donc de moins en moins contrôlés : à partir de l'année prochaine, puisqu'il y aura encore moins d'équivalents temps plein, ils ont choisi – je les comprends – de considérer les établissements dits Seveso comme prioritaires, ce qui conduira à ne plus contrôler les stations-service et à contrôler moins les autres sites.

Le bureau d'analyse des risques et pollutions industriels du ministère de la transition écologique et solidaire a estimé que le nombre d'accidents industriels a augmenté de 34 % entre 2016 et 2018. Si vous ne voyez pas la corrélation entre ce chiffre et la diminution des contrôles des établissements à risques, nous ne parlons pas la même langue.

Le budget pour 2020 n'est donc pas seulement insuffisant ou très injuste : il est dangereux, inquiétant, et absurde économiquement et écologiquement.

Je voudrais parler macroéconomie deux minutes. Les taux d'intérêt sont aujourd'hui très bas, même négatifs : c'est le moment idéal pour investir. C'est une mesure de bon sens, favorable à l'intérêt général sur le long terme, même les économistes les plus libéraux s'accordent à le dire.

M. Fabien Roussel. Mais oui ! Bien sûr !

M. Éric Coquerel. J'ai vu que M. Le Maire estime que les Allemands font preuve de trop de rigueur budgétaire. Pourquoi penser que ce qui est mauvais pour les Allemands ne le serait pas pour nous ?

On essaye toujours de nous effrayer avec la dette. Il faut arrêter de dire que la dette représente 98 % du PIB : il faut considérer ce qu'elle coûte chaque année, et non sur l'ensemble de la période de remboursement ! En un an, les intérêts de la dette représentent 42,1 milliards d'euros pour l'État, et le service de la dette, c'est-à-dire le coût global, 130 milliards d'euros. Arrêtons de faire peur en faisant comme si chaque année nous devions rembourser quasiment la totalité du PIB de ce pays : ce n'est pas vrai !

M. Fabien Roussel. Tout à fait !

M. Éric Coquerel. Nous pouvons le dire et le répéter : la dette écologique est la seule que nous ne devons pas léguer aux générations à venir – ne faisons pas de confusion avec la dette souveraine.

Nous avons les moyens d'investir bien davantage ; il faudrait allouer 100 milliards à la transition écologique. Mme Valérie Rabault a évoqué tout à l'heure l'isolation thermique : c'est un exemple de ce que j'appelle la bonne dette. De même, lorsque vous investissez dans le BTP, cela produit de l'activité, des cotisations, des rentrées fiscales. À moyen ou long terme, les conséquences sur la dette seront même bonnes.

En revanche, il existe une mauvaise dette : ainsi des 40 milliards accordés au CICE – qui ne permet pas ou très peu de créations d'emplois – ou de la suppression de l'ISF. Là, on voit bien des mesures qui accroissent la dette et ne servent en rien l'intérêt général.

Financer un grand plan d'investissement n'est pas notre seule proposition. Il existe des mesures fiscales justes, qui rapportent et sont applicables immédiatement. J'en défends d'ailleurs certaines de concert avec un membre de votre majorité, M. Jean-Paul Mattei, corapporteur avec moi de la mission d'information sur l'impôt universel. Nous proposons ainsi des mesures concernant l'exil fiscal : rétablir et renforcer l'exit tax, créer un impôt étendu aux pays à fiscalité privilégiée – que j'appelle un impôt universel ciblé –, faire payer, comme M. Darmanin et M. le rapporteur général l'ont évoqué, des chefs d'entreprises qui sont domiciliés à l'étranger mais tirent leurs richesses d'entreprises situées en France, avec un seuil de 250 000 euros.

Pour ce dernier amendement comme pour les autres de notre groupe, j'espère que nos collègues de la majorité sauront nous écouter et qu'ils ne reviendront pas sur ce que nous avons voté en commission des finances, notamment le refus de la régionalisation des chambres d'agriculture et la baisse de la taxe qui leur est reversée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI et SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Roussel.

M. Fabien Roussel. Je commencerai comme tous les autres orateurs, monsieur le rapporteur général : vive les sixties ! Bon anniversaire ! (*Rires.*)

Un autre anniversaire se profile, plus grave : le 17 novembre 2018 a commencé le premier week-end de mobilisation des gilets jaunes, provoqué par l'instauration d'une taxe carbone. C'était la goutte d'eau de trop, celle qui s'ajoutait à la hausse de la CSG pour les retraités et au gel des salaires dans le public comme dans le privé, mais avec toujours des cadeaux aux plus riches, comme la suppression de l'ISF.

Pendant des mois, la colère est montée, de tous les lieux et de toutes les professions. Justice fiscale, justice sociale, urgence climatique : voilà les légitimes revendications de nos concitoyens. Votre budget aurait dû répondre à ces exigences.

Mais non, le projet que vous nous présentez, au contraire, respecte votre dogme, imposé par les traités européens : la réduction de la dépense publique ! Sans ambition, et pas du tout à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Vous nous vendez ce budget, monsieur le ministre, avec un maître mot : la baisse des impôts. Présentée comme ça, l'offre paraît alléchante. Mais derrière une communication clinquante se dissimule une tout autre réalité. Les Français le savent bien, quand la carrosserie est un peu trop belle, il est prudent de jeter un œil sur le moteur.

D'abord, cette baisse des impôts est synonyme d'économies importantes : si tous les impôts baissent, y compris ceux des plus riches, il y aura forcément moins d'argent dans les caisses de l'État, ce qui se traduit par des économies nouvelles imposées à nos services publics et moins d'argent pour répondre aux urgences sociales et climatiques.

De plus, quand vous annoncez vouloir baisser les impôts, il faut que les Français sachent que vous allez encore baisser les impôts des plus riches. L'acte III de votre budget, c'est l'acte III du budget des riches ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Je pense aux multinationales, aux grands groupes de plus de 250 millions de chiffres d'affaires, les rois de l'optimisation fiscale, qui vont voir leur taux d'impôts sur les sociétés baisser alors qu'ils bénéficient déjà honteusement du crédit d'impôt pour la compétitivité et

l'emploi, du crédit d'impôt recherche et d'autres exonérations de cotisations sociales dont ils n'ont pas besoin – en tout cas pas autant que nos PME.

Ce sont là encore des milliards d'euros versés sans conditions, alors que certains de ces grands groupes continuent de délocaliser leurs usines à l'étranger, dans des pays à bas coût de production : Renault, Peugeot, Ford, Alstom, General Electric et compagnie, c'est l'impôt sur les sociétés de ces grands groupes que vous allez baisser ! Ne dites pas non, c'est la réalité.

Ce nouveau cadeau pour le capital représente en fait 2,5 milliards d'euros en moins pour notre budget, pour nos hôpitaux, nos retraités, nos communes, la transition écologique.

Une société sans impôts n'existe pas.

Mme Olivia Gregoire. C'est une société sans entreprises ! Et sans travail !

M. Fabien Roussel. Et les premiers à souffrir de cette politique sont les plus modestes. La preuve, c'est que vous proposez de baisser les impôts sur le revenu pour un montant de 5 milliards d'euros. C'est bien pour ceux qui vont en bénéficier, mais, comme vous n'augmentez pas l'impôt des tranches supérieures, qui va payer ces 5 milliards d'euros ? C'est nous tous, y compris les 22 millions de nos concitoyens qui ne paient pas l'impôt sur le revenu et qui ne profiteront donc pas de la baisse !

Mme Olivia Gregoire. Ils ont bénéficié d'autres mesures !

M. Fabien Roussel. Ils paieront ! Et vous proposez de faire des économies sur la santé, sur le logement, sur l'assurance chômage et donc sur le dos des chômeurs, sur les APL et donc sur le dos des familles et des étudiants, sur nos services publics de proximité avec la fermeture des trésoreries municipales...

M. Jean-René Cazeneuve. C'est faux !

M. Jean-Paul Dufrègne. C'est vrai !

M. Fabien Roussel. Nous avons le désert médical, nous aurons le désert fiscal. Et en plus vous vendez nos bijoux de famille, avec la privatisation des groupes Aéroports de Paris et Française des jeux. Bref, ce que vous donnez d'un côté, vous le reprenez de l'autre, comme vous le faites depuis deux ans et demi.

Pourtant, cette question du pouvoir d'achat, des salaires et des pensions est centrale ! Oui, il faut que le travail paye. Mais pour vous, il ne doit rien coûter au capital.

Selon votre conception, pour que le travail paye, il faut passer via la Caisse d'allocations familiales, par la prime d'activité ; via l'État, par des baisses d'impôts ; via la sécurité sociale, par des allègements de cotisations. Bref, c'est à la solidarité nationale, c'est-à-dire nous, de payer ces augmentations de salaires. Alors oui, le travail doit payer, mais c'est aux entreprises de payer – en partageant davantage les richesses que nous produisons, la valeur ajoutée, et avec un salaire brut qui augmente !

Avec votre politique, les 500 plus riches familles de France ont vu leur patrimoine passer de 570 à 700 milliards d'euros en deux ans. Depuis votre arrivée au pouvoir, avec vos cadeaux, leur fortune a augmenté de 22 % !

Nous demandons la même chose pour les salaires et les pensions : 22 % d'augmentation ! Voilà une mesure forte pour un travail qui paye !

C'est comme cela que nous remettrons de l'essence dans le moteur de l'économie réelle, plutôt qu'en favorisant, comme vous le faites, la spéculation avec des cadeaux tels que la suppression de l'ISF ou l'instauration de la flat tax, ce bouclier fiscal qui ne dit pas son nom pour ceux qui se payent en revenus financiers.

D'ailleurs, on s'en doutait, cette fameuse flat tax a eu des effets d'aubaine. Il est confirmé que des dirigeants se sont payés en dividendes plutôt qu'en salaires. Ces pratiques d'optimisation fiscale, que nous avons dénoncées par avance, ont des effets désastreux sur le financement de la sécurité sociale.

La justice fiscale est notre boussole à nous : c'est pour cela que nous proposerons le rétablissement de l'ISF ainsi qu'un impôt sur le revenu véritablement progressif, à onze tranches, pour que les petits payent petit et que les gros paient davantage, avec l'instauration d'une tranche à 48 %. Notre proposition est équilibrée. Elle ne fait pas perdre un euro au budget de la France – contrairement aux vôtres –, avec un seuil à 3 900 euros. En dessous, les contribuables paieront moins, au-dessus, ils paieront plus !

Nous proposons également d'améliorer la progressivité de l'impôt sur les sociétés, pour aider les petites entreprises...

Mme Olivia Gregoire. C'est déjà le cas !

M. Fabien Roussel. ...face à la mainmise des grands groupes, à rebours de votre nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés favorable aux multinationales et sans contrepartie.

Mme Olivia Gregoire. Allez ! 100 % d'impôts pour les multinationales !

M. Fabien Roussel. Nous proposons la réduction de la TVA sur les produits de première nécessité.

M. Gérard Darmanin, ministre. C'est déjà le cas !

M. Fabien Roussel. Nous proposons également le prélèvement à la source des bénéficiaires des multinationales, seul outil efficace pour lutter contre les paradis fiscaux et la fraude fiscale. Car les propositions d'impôt mondial faites par l'OCDE dans ce domaine sont encore loin d'être concrétisées, et en outre ne toucheront qu'une partie des entreprises, notamment les GAFA – Google, Apple, Facebook et Amazon. Ce n'est pas suffisant !

Tant que les paradis fiscaux ne seront pas combattus, il y aura toujours des délinquants en cols blancs pour en profiter.

Entre nous, monsieur le ministre, quand on découvre que la Suisse est sortie la semaine dernière de la liste grise des paradis fiscaux, on peut douter de la volonté de l'Union européenne de mener ce combat. C'est comme si on avait sorti Pablo Escobar de la liste des narcotrafiquants ! (*M. Jean-Paul Dufrègne et Mme Sabine Rubin applaudissent.*)

Mme Olivia Gregoire. C'est chic pour nos amis suisses !

M. Joël Giraud, rapporteur général. Ce n'est quand même pas la même chose !

M. Gérard Darmanin, ministre. C'est légèrement exagéré...

M. Fabien Roussel. C'est pareil ! Kif-kif bourricot !

Si au moins, sur ce sujet, vous pouviez approuver notre amendement visant à la domiciliation fiscale des dirigeants d'entreprises, ce serait un petit geste, une bonne chose. Retenir l'amendement des députés communistes, ce serait même un geste révolutionnaire !

M. Gérard Darmanin, ministre. Vous me connaissez...

M. Fabien Roussel. Nous proposons d'investir aussi dans nos services publics, notamment pour la santé, avec un grand plan hôpital que nous présenterons la semaine prochaine.

Nous voulons également un plan ambitieux pour le monde rural, qui a fait l'objet de propositions nouvelles par nos collègues Dufrègne et Mattei – un secteur qui souffre de la désertification de ses services publics et qui se sent attaqué, à travers ses agriculteurs, accusés de tous les maux. Taxez le capital, pas le monde rural!

La disparition des services publics dans les communes touche d'ailleurs autant les villages que les grandes villes. Nous proposons ainsi, par un amendement, de consacrer 5 milliards d'euros supplémentaires à nos communes, afin de donner aux majorités élues en 2020 des moyens nouveaux pour répondre aux besoins de leurs habitants. Voilà ce que nos communes attendent.

Pour l'instant en effet, toutes craignent la disparition de la taxe d'habitation. Les dispositions de ce budget confirment ces craintes. D'abord, cette mesure va coûter 7 milliards d'euros rien qu'avec l'exonération des 20 % les plus riches. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Oui, grâce à vous, monsieur Darmanin, Bernard Arnault, que vous avez déjà dispensé d'ISF, bénéficiera bientôt d'un ultime cadeau de votre part : il sera lui aussi exonéré de taxe d'habitation!

M. Jean-Paul Mattei. Il paiera sur ses résidences secondaires!

M. Fabien Roussel. Bravo, il est content, il a eu droit à un petit cadeau. En avait-il vraiment besoin?

Mais il y a plus grave : en perdant la taxe d'habitation, les communes perdent le moyen de prélever un impôt important dont les maires avaient la maîtrise pour financer leurs projets.

Mme Olivia Gregoire. C'est faux!

M. Fabien Roussel. Les voilà maintenant dépendantes de mécanismes de compensation dont les contours sont encore bien flous. C'est une attaque majeure contre nos communes, contre les maires et les conseils municipaux, qui ont encore la confiance de nos concitoyens.

En plus, vous vous attaquez à nos départements en proposant de transférer une part de la taxe foncière départementale vers les communes, les départements faisant l'objet d'une compensation par de la TVA. Entre nous, quel bricolage! Pour habiller Paul, les communes, vous déshabillez Pierre, les départements. Demain, les pompiers manifesteront pour réclamer 16 000 emplois afin de remplir leurs missions. Comment les départements feront-ils pour répondre à leur demande?

Enfin, en matière d'urgence écologique, où est votre politique?

M. Gérald Darmanin, ministre. Vous avez ressorti votre discours de l'an dernier?

M. Fabien Roussel. Alors que notre pays est en retard sur ses engagements en termes d'émission de CO₂, vous préférez baisser les moyens mis au service de la transition écologique, que cela soit pour la rénovation thermique des logements, l'investissement dans les transports publics ou encore l'accompagnement de nos agriculteurs.

Un exemple : pour atteindre nos objectifs en matière de climat, il faut rénover 7 millions de logements qui sont de véritables passoires thermiques, soit un rythme d'au moins

700 000 logements par an. Nous en sommes à 250 000 rénovations, dont seulement 40 000 rénovations complètes! Nous prenons du retard.

Il faudrait mettre les moyens. Or, le montant du crédit d'impôt prévu à cet effet, qui se transformera en prime l'année prochaine – ce qui est une avancée – va malheureusement baisser, passant de 900 millions d'euros en 2019 à 800 millions en 2020! Donc, non, monsieur Darmanin, je n'ai pas ressorti mon discours de l'an dernier car, si votre objectif reste le même, les moyens que vous lui consacrez diminuent. Bientôt, il sera trop tard pour la planète : avec votre budget, il faudra vingt ans pour atteindre notre objectif!

Autre exemple : il y a si peu dans votre budget pour investir massivement en faveur des transports ferroviaires, rien ou si peu pour le fret, pour améliorer le transport des voyageurs avec plus de dessertes et des billets moins chers! Avec les 400 millions d'euros de plus que vous prévoyez pour nos infrastructures ferroviaires, on est loin du milliard supplémentaire par an qu'il nous faudrait pour développer le rail, entretenir les voies ferrées, donner des moyens à nos régions pour un TER de qualité ou relancer, par exemple, le train des primeurs, menacé!

Pour tenir tous vos engagements, nous vous proposons un moyen concret, à l'allemande : créer un fonds spécial...

Mme Olivia Gregoire et Mme Nadia Hai. Et allez donc!

M. Fabien Roussel. ...financé directement par la Banque centrale européenne – c'est possible – avec un prêt à taux négatif, grâce auquel, à la fin, on gagnerait de l'argent...

Mme Olivia Gregoire et Mme Nadia Hai. Mais oui! (*Sourires.*)

M. Fabien Roussel. ...et par des investisseurs privés. Ce fonds, doté de 100 milliards d'euros, nous permettrait de répondre à ces urgences dès l'année prochaine. Cela s'appelle de l'injection de liquidités, « *inyección de liquidez* », comme dit le professeur dans la superbe série *La casa de Papel*, que vous devriez regarder parce qu'elle touche de près au sujet qui nous occupe! (*Rires.*)

Mme Olivia Gregoire. Vous regardez trop la télévision!

M. Fabien Roussel. En injectant des liquidités dans l'économie, nous aurions pu dès 2020 multiplier nos efforts dans tous les domaines que j'ai cités, et nous vous proposons de le faire avec ce fonds spécial.

M. Gérald Darmanin, ministre. En l'occurrence, c'est plutôt la série *Chernobyl* ! (*Rires sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme la présidente. Un peu de calme, s'il vous plaît!

M. Fabien Roussel. Nous aurions pu, dès l'année prochaine, entretenir ces milliers de kilomètres de voie ferrée et relancer toutes ces lignes du quotidien supprimées ou menacées. Nous aurions pu procéder aux investissements nécessaires pour relancer nos grands ports maritimes plutôt que de les transférer aux régions. Nous aurions pu aider les régions à investir dans le réseau régional pour que les trains roulent et arrivent à l'heure, tout simplement, et faire en sorte que les Français préfèrent le train à la voiture. Nous aurions pu aider les agglomérations à améliorer leur offre de transports collectifs et à développer la gratuité. Nous aurions pu accompagner nos agriculteurs pour les aider à modifier leurs modes de production tout en restant compétitifs. Voilà des projets ambitieux, des projets d'avenir!

Monsieur le ministre, comment allons-nous tenir nos objectifs climatiques avec votre budget ? Nous allons perdre encore une année, voilà ce qui va se passer, et vous en porterez la lourde responsabilité !

Ce que les députés communistes et républicains veulent pour la France et les Français dans les années qui viennent, c'est tout simplement, au lieu de distribuer les miettes d'un gâteau de plus en plus petit, de changer de gâteau, de changer la recette. C'est le seul moyen pour atteindre nos objectifs en faveur du climat comme pour répondre à l'exigence de justice sociale et de justice fiscale exprimée par nos concitoyens. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et FI. – Mmes Olivia Gregoire et Nadia Hai applaudissent aussi.)*

Mme Olivia Gregoire. « Bravo Berlin ! » *(Rires.)*

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à Mme Émilie Cariou.

Mme Émilie Cariou. Nous commençons la discussion du projet de loi de finances pour 2020. Il s'agit d'un budget de cohérence et d'équilibre. En effet, ce budget 2020 est en compatibilité complète avec ce que notre majorité veut en matière de politique fiscale.

Nous avons été élus pour relancer notre pays autour de l'activité et de l'emploi et ressouder le lien entre nos entrepreneurs et nos actifs afin de garantir le contrat républicain, ses libertés consubstantielles et ses solidarités si nécessaires. Pour ce faire, nous avons annoncé et permis le retour de marges pour nos acteurs économiques : c'est ce que nous avons réalisé dès le budget 2018.

Depuis des années en effet nous voyions que les entreprises avaient du mal à investir et à embaucher, compte tenu du poids des prélèvements obligatoires. Les chiffres de la croissance et de l'investissement annoncés tout à l'heure par Bruno Le Maire montrent que notre politique porte ses fruits, malgré un contexte international assez compliqué.

Nous avons mis en place une politique de compétitivité en assurant l'évaluation exigeante des mesures favorables à l'investissement et en limitant concrètement les possibilités d'échapper à l'impôt, redevenu plus lisible, par des mesures de lutte contre la fraude. C'est bien l'objet des premières lois de finances de ce quinquennat et de la loi relative à la lutte contre la fraude, qui a déjà commencé de produire des effets très concrets.

Dans ce projet de loi de finances pour 2020, nous consolidons notre action sur tous les tableaux : nous allégeons substantiellement la note fiscale pour les classes moyennes et nous réaffirmons le sérieux budgétaire. Oui, nous allégeons le bas de barème de l'impôt sur le revenu, donc l'entrée dans l'impôt sur le revenu pour les plus modestes et les classes moyennes. Et nous neutralisons les effets de cette baisse pour les hauts revenus, contrairement à ce que j'ai entendu dire la semaine dernière par certains d'entre vous en commission des finances.

Cela représente 5 milliards de baisse d'impôts et 300 euros annuels en moyenne par foyer, réductions qui apparaîtront progressivement, dès le mois de janvier, sur la fiche de paie de nos concitoyens. Je remercie d'ailleurs le ministre de l'action et des comptes publics pour sa démonstration très précise : oui, les impôts payés à titre individuel diminuent, et les recettes augmentent...

M. Damien Abad. Quels magiciens !

Mme Émilie Cariou. ...grâce notamment au dynamisme de notre économie.

Une telle baisse de l'impôt sur le revenu stimulera le tissu économique en renforçant le pouvoir d'achat. Nous travaillons à accroître les marges financières des foyers en France, afin de rattraper les effets d'années de modération salariale, l'atonie des salaires ayant empêché l'émancipation des personnes et des territoires en panne, qui attendent la relance économique.

Je rappelle que les foyers non soumis à l'impôt sur le revenu, dont il a été beaucoup question depuis le début de ce débat, ont bénéficié de différentes mesures telles que la prime d'activité, la défiscalisation des heures supplémentaires et des primes exceptionnelles.

J'ai la certitude que les efforts déployés par la puissance publique grâce à nos décisions finiront par être ressentis par les employeurs, mais également par les représentants des salariés.

Par ailleurs, la loi PACTE – je salue notre collègue Olivia Gregoire ici présente – ouvre largement les possibilités de meilleures rémunérations, permettant de gagner en efficacité et compétitivité. Il revient aux partenaires sociaux de se saisir de cette opportunité.

Notre politique est marquée par le sérieux budgétaire : nous réduisons le déficit, maîtrisons l'évolution de la dette et renforçons notre soutien aux collectivités territoriales.

M. Fabien Roussel. Elles sont à l'os ! On va bientôt pouvoir faire un bouillon !

Mme Émilie Cariou. Nous leur donnons des moyens financiers modernisés et rationnels. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

Notre autre excellent collègue et président de la délégation aux collectivités territoriales Jean-René Cazeneuve en parlera mieux que moi.

J'entends nos collègues du parti Les Républicains nous réclamer des coupes budgétaires, eux qui, en dix ans, ont fait ont fait croître la dette de façon exponentielle ! *(Exclamations sur les bancs du groupe LR. – « Eh oui ! » sur les bancs du groupe LaREM.)*

Mme Marie-Christine Dalloz. Ce n'est pas du tout comparable, le contexte était très différent, c'était la crise !

Mme Émilie Cariou. Ces mêmes collègues, tout au long de l'examen de ce projet de loi, proposeront de creuser le déficit et la dette, en défendant l'instauration de niches fiscales de toutes sortes : sur l'impôt sur le revenu, sur l'impôt sur les sociétés, la TVA, les droits de succession, l'impôt sur la fortune immobilière, les impôts locaux, et j'en passe... *(Applaudissement sur les bancs du groupe LaREM.)*

Si l'on acceptait les amendements – plus de mille – qu'ils défendent, avec les voies d'eau que cela causerait dans les différents impôts, le budget serait plombé et le système fiscal deviendrait encore plus illisible.

C'est l'inverse que nous souhaitons faire : baisser les taux, assainir l'assiette des prélèvements obligatoires, mener une politique simple, lisible et contrôlable par le Parlement.

Le sérieux de notre politique transparait, enfin, dans notre ambition de réforme de la fiscalité internationale. Le projet de loi de finances présente plusieurs mesures de transposition de directives anti-optimisation, mesures ambitieuses qui résultent de plusieurs années de négociations françaises dans les instances communautaires et multilatérales. La France, tête de proue dans la lutte contre l'optimisation fiscale internationale agressive, a également poussé courageusement à une taxation du numérique, proposition qui fait son chemin à l'OCDE.

Ainsi, parce qu'il reflète une exigence de sérieux et de cohérence, notre majorité peut afficher son franc soutien au projet de loi de finances pour 2020. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Jean-Paul Dufregne. Et bon anniversaire !

Mme la présidente. La parole est à M. Damien Abad.

Mme Marie-Christine Dalloz. Enfin ! Nous allons entendre un langage de vérité !

Plusieurs députés du groupe LaREM. Mme Dalloz est une spécialiste ! (*Sourires sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Damien Abad. Selon le dernier baromètre de l'institut BVA, 81 % des Français estiment que le budget 2020 n'aura aucun impact positif sur leur pouvoir d'achat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Ils ont raison, car ils ne sont pas dupes des grosses ficelles de la communication du Gouvernement. « Historiques », « sans précédent », « exceptionnelles », « massives », « du jamais vu », les superlatifs utilisés pour qualifier les baisses d'impôts promises ne manquent pas.

M. Xavier Paluszkiwicz. Cela vous embête, n'est-ce pas ?

M. Damien Abad. Comment pouvez-vous dire que les baisses sont massives alors qu'elles représentent moins de 1 % du montant total des prélèvements obligatoires ?

M. Gérald Darmanin, ministre. Cela, c'est une tout autre question, c'est le budget de la sécurité sociale !

M. Damien Abad. Quelque 9 milliards d'euros sur plus de 1000 milliards d'euros, ce n'est pas massif. (*Mme Marie-Christine Dalloz applaudit.*)

Les Français ont aussi compris que de telles baisses ne seraient pas durables – elles ne peuvent l'être sans économies. Ils ont compris qu'alors que notre pays affiche un déficit public bien plus élevé que la moyenne de la zone euro et une dette qui atteint 100 % du PIB, il est impossible de baisser les impôts sans s'attaquer au gaspillage de l'argent public. Ils ont compris que le Gouvernement gonfle à l'hélium les baisses d'impôts.

Parmi les 9 milliards de baisses d'impôts promises aux ménages figure notamment la baisse de la CSG pour les retraités modestes, à hauteur de 1,5 milliard d'euros. C'est

pourtant ce même gouvernement qui avait augmenté la CSG en 2018, avant d'y renoncer partiellement pour l'année 2019. Le Gouvernement se targue donc de baisser un impôt qu'il a lui-même augmenté. Il n'hésite pas à comptabiliser cela comme une baisse.

Vous ne pouvez qualifier de baisse d'impôt l'annulation, sous la pression de l'opposition, d'une hausse d'impôts dont vous aviez décidé.

Mme Marie-Christine Dalloz. Sous la pression de la rue, aussi !

M. Damien Abad. Autre exemple : la somme de 9 milliards prend en compte la suppression de l'ISF – et la création de l'IFI.

Le montant de cette baisse d'impôts a été surévalué : il est passé de 3,2 milliards d'euros à 2,3 milliards d'euros. Pourtant, dans vos calculs, vous persistez à indiquer une baisse d'un montant de 3,2 milliards d'euros.

Mme Marie-Christine Dalloz. C'est faux !

M. Damien Abad. Ainsi, vous gonflez artificiellement le montant des baisses d'impôts d'1 milliard d'euros.

En outre, quoique vous réduisiez les impôts, le montant des prélèvements obligatoires augmente. Vous l'avez vous-même reconnu tout à l'heure : vous diminuez certains impôts, mais vous faites augmenter leur montant dans l'ensemble. Ainsi, alors que vous baissez l'impôt sur le revenu, les recettes de cet impôt augmentent de près de 3 milliards d'euros. Vous ne pouvez pas nous faire croire que c'est dû à la dynamique des revenus imposés ou à la mise en place du prélèvement à la source.

Mme Marie-Christine Dalloz. Bien sûr !

M. Damien Abad. Monsieur le ministre, vous reprenez d'une main ce que vous donnez de l'autre. Les Français sont fatigués de ce jeu de bonneteau fiscal permanent et de cet obscurantisme fiscal désarmant.

Vous l'avez compris, pour échapper à la révolte fiscale, le Gouvernement recourt à la propagande... (*Exclamations sur les bancs du groupe LaREM.*)

Plusieurs députés du groupe LaREM. Parlez de propagande à Mme Dalloz !

M. Damien Abad. ...et cherche à anesthésier les Français à coup d'artifices de communication.

Les Républicains, quant à eux, veulent soigner le mal français en réformant en profondeur notre pays.

Soigner le mal français, c'est sortir de la spirale infernale associant déficit, dette et impôts, qui explique que la France ait le déficit public le plus élevé de la zone euro en 2019 et le ratio entre dépenses publiques et PIB le plus élevé d'Europe. Aujourd'hui, le niveau de la dette rapporté au PIB est plus élevé de 40 points en France qu'il ne l'est en Allemagne. L'écart est sans précédent entre le projet de loi de finances que vous présentez et la loi de programmation des finances publiques que vous avez fait adopter, mais que vous rendez caduque.

Ce n'est pas en supprimant 47 postes dans la fonction publique d'État que vous résoudrez le mal français, ni en mettant sous le tapis le débat sur l'âge de départ à la retraite. Comme si l'on pouvait, par enchantement, allonger la durée

de cotisation sans toucher à l'âge de départ à la retraite. Si vous le faisiez, d'ailleurs, ce serait une réforme anti-étudiants, puisqu'elle pénaliserait tous ceux qui ont fait des études.

M. Claude Goasguen. C'est très vrai !

M. Damien Abad. Ayons le courage de supprimer les régimes spéciaux et d'aligner les retraites du public sur celles du privé. Ayons le courage d'instaurer une allocation sociale unique ou encore de rétablir les trois jours de carence dans la fonction publique.

Vous l'avez compris, pour ce qui est des impôts, de la dette et du déficit, le compte n'y est pas, et ce sont les Français qui vont trinquer.

Les classes moyennes n'auront plus que partiellement droit au crédit d'impôt sur la transition énergétique ; le malus automobile les touchera de plein fouet.

Aux retraités, vous faites croire que la réindexation des retraites est un cadeau fiscal alors que ce sera une punition pour tous ceux qui, gagnant plus de 2000 euros brut par mois, en seront exclus.

Les entrepreneurs pourraient voir leurs cotisations sociales augmenter – pour les microentreprises, l'augmentation pourrait même avoir lieu par décret, avons-nous entendu. Ils subiront en outre les effets de la suppression des niches fiscales comme celle sur le gazole non routier et des coups de rabot sur le mécénat ou la déduction forfaitaire spécifique.

Quant à l'impôt sur les sociétés, sa trajectoire de baisse est retardée ; aucun impôt de production ne diminuera.

Toutes ces mesures affaibliront la compétitivité de nos entreprises. Elles démontrent que le Gouvernement abandonne la politique de l'offre. En somme, votre budget retrouve les bons vieux réflexes de la gauche : pour les ménages, des conditions de ressources systématiquement attachées aux mesures favorables ; pour les entreprises, le coup de rabot permanent ; pour les collectivités territoriales, la mise sous tutelle rampante et une autonomie fiscale en voie de disparition.

Au final, comme vous le savez, la mise sous conditions de ressources concentre l'impôt sur les classes moyennes salariées, celles qui paient toujours tout et n'ont jamais droit à rien ; le coup de rabot permanent concentre les charges sur les entreprises, alors qu'elles n'en ont pas besoin. Enfin, la mise sous tutelle des collectivités territoriales, telle que prévue à l'article 5 du projet de loi, entraînera une perte nette de plus de 400 millions d'euros de ressources pour celles-ci, ce qui promet pour demain une hausse importante des taxes foncières – elles ont déjà augmenté de 80 % en dix ans à Paris. Au final, c'est donc la France des propriétaires qui trinquera.

Pour conclure, je regrette que le projet de budget serve des effets d'affichage politiques plutôt qu'un projet pour la France. Les grands choix budgétaires et fiscaux ne s'opèrent plus dans les projets de loi de finances, afin de mieux masquer la face cachée de la politique économique du Gouvernement : chaque année, des taxes fleurissent en dehors du projet de loi de finances. De cette manière, vous n'avez pas à assumer devant les Français la surcharge fiscale.

La face cachée de votre politique, c'est toujours plus de prélèvements obligatoires, de dépenses, de déficit et de dette ; toujours plus de coups de rabot, d'économies de bouts de chandelle et toujours moins de courage politique.

La face cachée de votre politique, c'est la réduction de l'écologie à une fiscalité punitive : hier la taxe carbone, aujourd'hui le malus automobile et demain l'abandon d'une transition écologique qualitative parce que vous excluez les classes moyennes du CITE.

Mme Marie-Christine Dalloz. Bien dit !

M. Damien Abad. La face cachée de votre politique, c'est aussi la fin du prêt à taux zéro en milieu rural, qui accentuera encore la fracture entre les territoires ; c'est un budget qui est devenu un véritable labyrinthe fiscal. On y perd le fil des réformes, le fil du bon sens et le fil de la première des priorités des Français, le pouvoir d'achat. Pour ces raisons, le groupe Les Républicains s'opposera avec force à ce projet de budget. *(Applaudissement sur les bancs du groupe LR.)*

Non à l'assommoir fiscal !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. Monsieur le rapporteur général, cher Joël, ce fut un vrai plaisir de travailler avec vous. J'espère que nous continuerons dans un autre cadre.

Alors que le projet de loi de finances que nous nous apprêtons à examiner ouvre la troisième année budgétaire du quinquennat, je voudrais citer la traduction française d'une phrase prononcée il y a deux cent cinquante ans par Thomas Jefferson : « sans représentation démocratique, pas d'impôt ».

Mme Christine Pires Beaune. Belle citation !

M. Jean-Paul Mattei. Le consentement à l'impôt, au cœur de notre Constitution, repose en effet sur notre responsabilité de parlementaires. Cette responsabilité démocratique, marquée par le vote au Parlement du budget de l'État, nous impose de chercher sans relâche à rendre l'impôt plus juste, plus équitable et donc acceptable par l'ensemble de nos concitoyens.

M. Jean-Paul Dufrègne. Tout à fait !

M. Jean-Paul Mattei. Nous sommes conscients de l'importance de cette mission. Le présent budget est donc à la fois un budget de justice fiscale et un budget ambitieux pour notre pays.

C'est un budget de justice fiscale, parce qu'il concrétise l'engagement pris par Emmanuel Macron devant les Français de supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale, un impôt dont le montant varie selon les territoires, ressenti comme particulièrement injuste par nos concitoyens.

Cet impôt sera supprimé en 2023 pour tous les Français, conformément aux recommandations du Conseil constitutionnel. L'article 5 du présent projet de loi de finances traduit cet engagement que nous avons pris en 2018. Les taxes sur les locaux vacants et les résidences secondaires seront cependant maintenues, parce qu'elles ont un caractère redistributif.

Corrélée à la baisse de l'impôt sur le revenu, cette réforme offrira une vraie respiration à tous nos concitoyens, particulièrement aux classes moyennes.

C'est un budget de justice fiscale, parce qu'il compense à l'euro près et sans création d'un nouvel impôt les pertes de recettes induites par la suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités.

Les collectivités territoriales, et notamment les communes, assument des tâches essentielles pour la population. Elles sont le moteur de la dynamique des territoires et assurent la cohésion sociale, au plus près des habitants. Cette compensation était indispensable pour maintenir de telles synergies locales.

Un mécanisme ad hoc sera donc mis en place, qui prendra la forme d'un coefficient neutralisant les sur- et sous-compensations de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectée aux collectivités via le compte d'avances des collectivités locales. Je tiens à saluer l'originalité de ce mécanisme, dynamique et ancré dans la durée, qui se distingue de celui mis en place en 2010 lors de la suppression de la taxe professionnelle. Il devrait permettre aux communes de bien vivre cette transition, à périmètre budgétaire constant.

Les plus petites communes continueront à bénéficier de surcompensations supérieures à 10 000 euros. Au total, ce sont près d'1 milliard d'euros de dotations de l'État qui viendront sécuriser la situation des collectivités. Disposant de ressources inchangées et simplifiées, elles pourront d'autant mieux s'inscrire dans la trajectoire de maîtrise des dépenses proposée par le ministre de l'action et des comptes publics.

Un budget d'ambition, enfin, car cette réforme clarifie l'architecture même de la fiscalité locale, qui n'a cessé de se complexifier au cours des dernières années, incitant les populations à demander un recentrage des niveaux décisionnels au plus près d'elles, à l'échelon communal. Ainsi, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était jusqu'alors affectée aux départements sera transférée en 2021 aux communes, ce qui simplifiera la lisibilité démocratique de cet impôt en rétablissant le lien entre le territoire où il est perçu et le bénéficiaire, à savoir la commune. Ce lien est d'autant plus essentiel que la valorisation foncière prend sa source dans les investissements en services publics et les améliorations du cadre de vie auxquels procèdent les communes.

En outre, les impositions directes locales seront mieux articulées entre elles, qu'il s'agisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la cotisation foncière des entreprises ou de la taxe sur les résidences secondaires, qui seront désormais liées de façon proportionnelle.

Enfin, des mesures de compensation sont prévues pour les EPCI et les départements, auxquels sera affectée une fraction de la TVA. Les régions recevront pour leur part une compensation sous la forme d'une dotation budgétaire de l'État, tout comme les établissements publics fonciers.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter ce budget 2020, ambitieux et juste, et à poursuivre ensemble les grands chantiers de ce quinquennat pour la fiscalité locale, notamment par la révision des valeurs locatives et la réforme de la fiscalité du foncier bâti et non bâti, qui devraient être l'occasion de réintroduire de la mobilité dans le parc ; je vous ferai des propositions en ce sens. En cohérence avec la réforme de la fiscalité locale prévue par ce projet de budget, nous mènerons naturellement la réforme de la dotation globale de fonctionnement en concertation avec les associations d'élus. (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LaREM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

M. Jean-Louis Bricout. Bon anniversaire, monsieur le rapporteur général. Je ne sais pas quel âge vous avez, mais vous ne les faites pas ! (*Sourires.*)

Autant vous le dire d'emblée, monsieur le ministre, nous sommes très loin d'approuver votre projet de loi de finances pour 2020. Comment voudriez-vous qu'il en soit autrement alors que vous repoussez les moindres propositions provenant des minorités ? Quant aux amendements visant à revenir sur votre ligne politique et ses dérivés libéraux comme le rétablissement de l'impôt sur la fortune ou la suppression de la flat tax, n'en parlons pas : vous traitez ces sujets avec une telle suffisance que vous en devenez aveugle aux évaluations économiques de ces mesures, comme vous l'a bien rappelé Mme Rabault.

En réalité, c'est un budget contrarié que vous nous présentez : un budget conservant sa ligne ultralibérale mais contrarié par les « gilets jaunes » et les mesures d'apaisement qui vont avec. Du coup, votre communication est elle aussi contrariée. À preuve : vous n'achevez jamais vos phrases et bien des précisions restent tues... Ainsi, vous annoncez une baisse de l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros en omettant de préciser que cette mesure ne bénéficie par nature qu'à ceux qui payent ledit impôt. Certes, elle profitera à quelque 17 millions de contribuables relevant des deux premières tranches, mais elle oublie plus de 21 millions de nos concitoyens les moins aisés. Idem pour la suppression de la taxe d'habitation : vous budgétisez sa suppression en faveur de 80 % des foyers pour un coût de 3,7 milliards d'euros et une fois de plus, vous ne faites guère de publicité pour les 5 millions de foyers – là encore les plus fragiles – qui, n'étant pas assujettis à cet impôt, ne pourront pas bénéficier de ce cadeau fiscal.

Pire encore, vous envisagez l'exonération totale de cette taxe dans les trois ans pour les 20 % des Français les plus aisés, soit un cadeau d'environ 1 200 euros par foyer – c'est-à-dire un cadeau d'environ 10 milliards d'euros aux plus riches, qui représente trois fois l'ISF. Il en a fallu bien moins pour déclencher le mouvement des « gilets jaunes » ! Dans cette histoire, en réalité, vous ne supprimez pas un impôt, mais vous transformez un impôt local en impôt national, puisqu'il faudra bien compenser les communes. Comment compenserez-vous cette nouvelle dépense ? Où irez-vous chercher de nouvelles recettes ? Qui fera les frais des nouvelles économies ? Qu'advient-il aussi de cette compensation ? Je peux vous dire que les maires, échaudés par la compensation de la taxe professionnelle, sont méfiants, et il y a de quoi !

M. Jean-René Cazeneuve. C'est pour cela que nous avons fait différemment !

M. Jean-Louis Bricout. Dans ce budget, vous parlez déjà d'exonération plutôt que de dégrèvement. Quant à votre coefficient correcteur, c'est le coco final ! Une étude en cours de parution sur le sujet risque de faire un peu de bruit...

Vous omettez aussi de nous dire que vous allez procéder à une nouvelle sous-revalorisation des prestations sociales et d'une partie des retraites. Plus injuste encore, vous accablez nos concitoyens les plus fragiles en espérant pas moins de 1,3 milliard d'économies grâce à la réforme du calcul de l'aide personnalisée au logement et de 690 millions d'euros avec la réforme de l'assurance-chômage.

Vous taisez également le fait qu'en 2020, l'État ne compensera pas les mesures d'apaisement liées aux « gilets jaunes » à la sécurité sociale, qu'il s'agisse de l'exonération des cotisations sociales des heures supplémentaires, de la baisse de la CSG pour les retraités modestes ou encore de la revalorisation des petites retraites à hauteur de l'inflation. Ce faisant, vous oubliez de préciser que vous faites repartir le déficit de la sécurité sociale à la hausse pour justifier de futures économies sur les dépenses sociales ! Ainsi, les personnes au chômage bénéficiaires des prestations sociales et des aides au logement, qui ne payent ni impôt sur le revenu ni taxe d'habitation, seront les premières victimes du budget de votre gouvernement. Que d'injustices non dites ! Et que d'ambitions manquées pour la planète !

En effet, notre maison brûle et le budget regarde ailleurs ! Votre budget ne reflète aucune ambition en matière de transition écologique : 2,6 % d'augmentation seulement dans ce domaine... A contrario, vous n'hésitez pas à supprimer plus de 1 000 postes destinés à concrétiser cette transition écologique qu'attend notre jeunesse !

Pendant cette période budgétaire, je proposerai un amendement visant à mieux valoriser le chèque-énergie et le crédit d'impôt pour la transition énergétique – le CITE – afin d'améliorer le reste à vivre des habitants des territoires les plus exposés au froid ; j'espère que vous serez attentif aux spécificités territoriales liées au climat. D'autre part, avec Boris Vallaud, je profiterai d'une niche parlementaire pour vous proposer d'en finir avec les passoires thermiques afin d'offrir en quelque sorte un meilleur avenir à plus de 7 millions de personnes mal logées et mal chauffées et d'agir efficacement contre les gaz à effet de serre. J'espère là encore que vous ferez preuve d'humilité en acceptant une réelle ambition écologique au service d'objectifs économiques et sociaux.

Pour conclure, monsieur le ministre, votre projet de budget est bien trop carboné et beaucoup trop injuste. Et il semble fâché avec les auxiliaires, puisqu'il nous renvoie sans cesse à la conjugaison du verbe avoir : avoir plus de dividendes et de bénéfices...

Mme Olivia Gregoire. Avoir moins d'impôts à payer !

M. Jean-Louis Bricout. Avoir plus, toujours plus, pour ceux qui ont déjà tout ! Avoir moins de charges sociales, avoir moins de services publics, avoir moins, toujours moins pour celles et ceux qui sont en situation de fragilité. Il faudrait conjuguer plus souvent le verbe être : être attentif aux autres, aux aînés, aux malades...

M. Gérald Darmanin, ministre. Être plus court...

M. Jean-Louis Bricout. Être au service du sport et de la culture...

Mme la présidente. Je vous remercie, monsieur le député.

M. Jean-Louis Bricout. Surtout, être attentif à notre planète. Hélas, à chacun ses auxiliaires et à chacun ses valeurs... Le groupe Socialistes et apparentés ne votera pas en faveur de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme Nadia Hai. Être ou ne pas être...

Mme la présidente. La parole est à Mme Patricia Lemoine.

Mme Patricia Lemoine. Nous sommes réunis afin d'examiner le projet de loi de finances pour 2020, qui décline les grandes orientations décidées par le Président de la République et son gouvernement pour notre pays. J'entends dire sur certains bancs de cet hémicycle et ailleurs qu'il ne s'agit que d'un budget de transition n'ayant rien d'exceptionnel et, au fond, ne méritant pas que l'on s'y attarde. Je crois au contraire qu'il est un marqueur fort de l'acte II du quinquennat. À la fin 2018 et au début 2019, lors de la crise des « gilets jaunes », les Français ont exprimé avec colère leur sentiment d'injustice sociale et fiscale, lié notamment à la méconnaissance profonde du fonctionnement et de l'utilité de l'impôt, alors même que la France est le pays d'Europe qui redistribue le plus ses richesses. Ils ont aussi martelé leur besoin de retrouver du pouvoir d'achat.

La baisse de près de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu, qui profitera aux classes moyennes, illustre parfaitement la volonté du Gouvernement de leur en redonner, s'agissant notamment des foyers les plus modestes.

Point d'orgue de ce budget, l'article 5 précise la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages en 2020, puis sa disparition progressive et définitive pour les 20 % restants à l'horizon 2023. Cette mesure, dont le coût à terme est estimé à 20 milliards d'euros, permettra de générer un gain moyen par foyer d'environ 723 euros, ce qui sera indéniablement de nature à redonner du pouvoir d'achat à tous les Français. Cependant, elle donne aussi le coup d'envoi d'une réforme de la fiscalité locale d'une portée historique, car elle en remanie profondément l'architecture générale.

C'est précisément sur son impact pour les collectivités que je souhaite concentrer le reste de mon intervention, comme l'a indiqué ma collègue Lise Magnier. Tout d'abord, nous constatons avec satisfaction votre souhait de préserver le soutien en faveur des collectivités locales en maintenant les dotations, notamment les dotations de péréquation, au même niveau qu'en 2019. Toutefois, afin de préserver l'équilibre financier des collectivités territoriales – qui se trouveront privées d'une recette budgétaire importante – et de ne pas porter atteinte au principe de leur autonomie financière, la perte du produit de la taxe d'habitation doit être compensée à l'euro près. Si nous ne doutons pas de l'intention qui existe à ces fins, nous estimons qu'un risque demeure pour atteindre cet objectif en raison de la multitude d'éléments imbriqués. Pas moins de vingt-cinq pages et cinq cent vingt alinéas pour décliner l'article 5, et pas moins de cinquante pages dans le rapport d'évaluation préalable des articles pour expliquer les mécanismes de compensation : même les plus aguerris y perdent leur latin !

Par conséquent, il nous paraît sage et prudent de ménager plus de temps en 2020 pour approfondir la réforme concernant les points d'atterrissage que sont notamment le partage des ressources au sein du bloc local, les mécanismes de compensation et de péréquation, et l'incidence sur le calcul du potentiel fiscal et financier des collectivités profondément affectées par cette réforme. C'est précisément le sens d'un amendement que nous avons déposé afin de prévoir une clause de revoyure du dispositif qui permettrait d'apporter les ajustements nécessaires en cas de dommage collatéral susceptible de pénaliser les collectivités territoriales.

Par ailleurs, nous avons été surpris de constater le gel des bases fiscales de la taxe d'habitation pour 2020, qui contredit le principe de compensation à l'euro près et prive les collectivités d'une dynamique dont elles ont singulièrement besoin.

Cependant, des avancées positives ont eu lieu en commission sur ce point précis ; je ne doute pas qu'elles seront confortées en séance.

Enfin, nous nous interrogeons sur la suspension en 2020 des dispositifs de lissage, d'intégration fiscale progressive et d'harmonisation des taux d'imposition de la taxe d'habitation alors que la rationalisation de la carte intercommunale, imposée aux élus à marche forcée ces dernières années, a redéfini de nouveaux ensembles intercommunaux et nécessité de mettre en œuvre, dans le cadre des pactes territoriaux, des périodes de lissage pouvant durer jusqu'à douze ans.

Pour conclure, nous ne doutons pas, messieurs les ministres, que vous apporterez des réponses claires aux différents points que j'ai évoqués afin que nous comprenions mieux les raisons qui ont présidé à vos choix.

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. Il n'est pas facile, après plus de trois heures de discussion générale, de parler d'un projet de loi de finances sur lequel tout ou presque a été dit quand on n'a que cinq minutes de temps de parole. Je ciblerai donc mon propos pour vous alerter sur une disposition particulièrement dangereuse de ce projet de loi : l'article 57. Il prévoit en effet d'autoriser l'administration fiscale à collecter et à exploiter les contenus librement accessibles publiés sur internet. L'autorisation serait donnée à titre expérimental pour trois ans – en attendant plus, évidemment. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'espionner les contribuables afin de détecter si leur train de vie est en adéquation avec ce qu'ils déclarent au fisc.

M. Gérard Darmanin, ministre. Cela s'appelle de la lutte contre la fraude.

Mme Emmanuelle Ménard. Vous nous expliquez, monsieur le ministre, que l'administration fiscale met déjà au point depuis 2013 ce genre de procédés dénommés « Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes », et qu'il ne s'agit ici que de poursuivre dans la même voie.

C'est faux, comme l'explique la CNIL dans son avis du 12 septembre, selon lequel nous sommes en effet confrontés à un véritable « renversement de méthode ». Jusqu'à présent, il ne s'agissait d'« aspirer » – selon le terme employé en matière de traitement de données – que des données issues des fichiers et des données internes aux administrations. Le nouveau traitement proposé reposera « sur une collecte générale préalable de données relatives à l'ensemble des personnes (...) et non sur une logique de traitement ciblé de telles données lorsqu'un doute ou des suspicions de commission d'une infraction préexistent ».

Avouez que la différence est de taille !

Pour atteindre votre objectif, vous souhaitez utiliser des techniques du *big data* et de l'exploration de données. Vous les désignez comme des « méthodes statistiques innovantes », alors qu'elles sont en réalité fortement controversées et souvent interdites dans nombre de pays, notamment aux États-Unis où elles sont pourtant nées.

Pour promouvoir cette mesure, monsieur le ministre, vous faites valoir que les informations et les photographies publiées sur les réseaux sociaux sont accessibles à tout le monde et qu'il n'y a pas de raison que l'administration fiscale soit la seule à ne pas pouvoir les prendre en compte. En réalité, le fait que des données soient accessibles sur

internet ne signifie pas qu'elles puissent être librement aspirées dans un but autre que celui dans lequel elles ont été publiées. C'est d'ailleurs le sens de l'avis très critique rendu par la CNIL à l'égard de ce projet, que j'ai déjà cité.

Plus inquiétant encore, les ordinateurs de Bercy ne se contenteront pas de récolter les données des personnes concernées, puisqu'ils capteront également celles publiées par des tiers dans des avis et des commentaires : cela contribuera à instituer un système généralisé d'indicateurs fiscaux via les réseaux sociaux – pour parler clair, des mouchards.

Outre ces risques, la CNIL a également averti, et c'est probablement le plus grave, que la mise en œuvre d'un tel mécanisme était « susceptible de porter atteinte à la liberté d'opinion et d'expression » des personnes concernées. Et pour cause, puisque ce que publient les contribuables sera enregistré et analysé par des algorithmes, et potentiellement conservé pendant un an, voire davantage si une procédure est lancée contre eux. Un risque d'autant plus sérieux que seront touchés non seulement les plateformes commerciales, mais également l'ensemble des réseaux sociaux, y compris les réseaux de communication de type YouTube, Facebook ou autres Twitter, ce que la CNIL a trouvé particulièrement critiquable et très au-delà de ce qui serait pertinent au regard de la lutte contre la fraude.

Et vous ne manquez pas d'humour, monsieur le ministre...

M. Gérard Darmanin, ministre. C'est vrai !

Mme Emmanuelle Ménard....quand, dans un communiqué du 1^{er} octobre 2019, vous invoquez « un esprit démocratique » pour expliquer que la voie législative n'était pas juridiquement requise pour déployer cette expérimentation. En réalité, vous le savez, un simple arrêté aurait fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État, qui l'aurait vraisemblablement annulé en vertu de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et du règlement européen sur la protection des données. En passant par la loi, monsieur le ministre, vous vous mettez habilement à l'abri de la censure du Conseil d'État.

Mes chers collègues, notre responsabilité est lourde. Ce dispositif est critiquable et cette technique très intrusive ne peut se justifier que pour des catégories ciblées de personnes, déjà suspectées d'infractions, et non pour l'ensemble des citoyens, transformés en autant de suspects. Faut-il vous le rappeler ? Toute personne a droit à la protection de la loi contre les immixtions dans sa vie privée. C'est un des fondements de la démocratie !

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabine Rubin.

Mme Sabine Rubin. Les budgets se suivent et se ressemblent hélas, si bien que mon intervention ressemblera, elle aussi, à celle des années précédentes. Baisse des recettes, baisse des dépenses, recul de l'État, recul du bien commun, voilà votre logiciel ! Ces derniers mois, nous vous avons vu, monsieur le ministre, courir de plateau en plateau, pour tâcher de vendre ce projet de loi de finances, avec toujours cette bonne nouvelle : « les impôts diminuent, le pouvoir d'achat augmente ». Parfait !

Le PLF pour 2020 sera donc un grand cru. Mais, il est clair que ce sont les riches qui boiront et les pauvres qui trinqueront. Votre baisse de l'impôt sur le revenu l'illustre bien. Un célibataire touchant jusqu'à 6 700 euros par mois, c'est-à-dire davantage qu'un député, verra son imposition diminuer : 6 700 euros pour une seule personne, voilà ce que vous

nommez la classe moyenne. Pendant ce temps, les 57 % de ménages les moins fortunés ne verront pas le début d'une éclaircie, car ils ne paient pas l'impôt sur l'impôt. Pire, ils s'appauvriront, car l'État perdant 5 milliards d'euros, ce sera moins de services publics pour eux qui en sont les premiers bénéficiaires.

Comme chacun le sait, l'impôt sur le revenu est progressif, c'est-à-dire juste, normalement. Les plus fortunés, qui le sont par le sort le plus souvent, y contribuent dans une proportion plus grande que les plus pauvres, car chacun paie selon ses capacités. En vous attaquant à cet impôt, c'est à la justice fiscale que vous vous en prenez.

Que pourriez-vous lui préférer ? La TVA, qui est la taxe la plus injuste, puisque les plus pauvres la paient autant que les plus nantis ? Elle devrait pourtant rapporter, l'année prochaine, 2,5 fois plus que l'impôt sur le revenu. Mais vous ne l'abaisserez pas en 2020, même pas un peu, même pas sur les produits de première nécessité, puisque vous avez rejeté nos amendements en ce sens.

Pour synthétiser, votre PLF, ce sont 5 milliards d'euros pour les 43 % des ménages les plus aisés, auxquels s'ajoutent 8 milliards d'euros par an pour les 20 % les plus aisés des aisés (*Rires sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)...

Mme Émilie Bonnard. Vous ne les aimez pas, les aisés !

Mme Sabine Rubin....avec la suppression de la taxe d'habitation, qui représente, comme cela a été souligné, une atteinte à l'indépendance des collectivités locales et qui éloigne la démocratie des citoyens. Ainsi, ce sont 13 milliards d'euros de pouvoir d'achat en plus, comme vous dites. Sans parler de l'ISF, supprimé au début du quinquennat, dont la facture cumulée atteindra 10 milliards d'euros à la fin de l'année 2020 : 10 milliards d'euros pour les 0,5 % les plus riches !

Mais vous ne vous arrêtez pas là en termes de baisse de recettes : l'impôt sur les sociétés passera ainsi de 33 à 31 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros, c'est-à-dire celles qui n'en paient déjà pas le quart et qui s'empresseront, bien entendu, de faire profiter les actionnaires de cette manne, comme cela s'est déjà vu avec le CICE.

Et pour chacun de ces cadeaux, consentis aux puissances économiques sur le dos des nécessiteux, vous présentez la même excuse : « encourager l'investissement ». Encore ce matin, monsieur Darmanin, vous contiez, sur BFM TV, la fable du « riche qui, s'il s'enrichit encore, daignera enfin faire travailler les autres ». Le ruissellement, en somme !

Pourtant, monsieur le ministre, même France Stratégie n'a pas trouvé trace du moindre ruissellement.

M. Gérald Darmanin, ministre. Vous n'avez pas lu le rapport.

Mme Sabine Rubin. Au contraire, de son propre aveu, pourtant pudique, ce service de Matignon constate que les dividendes n'en finissent plus d'enfler et d'alimenter l'épargne et l'agiotage.

Vous affectez de l'ignorer, mais ce ne sont pas les riches qui investissent, mais les classes moyennes et populaires, qui consomment lorsque leur revenu augmente. Et c'est à l'État, lorsque les taux d'intérêt sont négatifs comme aujourd'hui, qu'il incombe de financer la transition écologique, les infrastructures et tous les chantiers qui produiront

une activité saine et de long terme. Même Jean Pisani-Ferry, ancien commissaire général à la stratégie et à la prospective et directeur du pôle « programme et idées » de M. Macron en 2017, nous y encourage. Et si c'est la dette qui vous empêche d'investir, pourquoi supprimer tant de recettes ?

Votre modèle est obsolète, mais vous persistez, comme en témoigne ce PLF. Vous persistez à vouloir que l'argent public fasse de coûteux détours par les mains des courtiers et que le capital prélève une part indue et toujours plus grande de nos biens communs. Vous persistez à défendre un programme et un modèle inefficaces économiquement, socialement et écologiquement.

Mme la présidente. La parole est à Mme Olivia Gregoire.

Mme Olivia Gregoire. Ne nous mentons pas, le budget est un exercice relativement frustrant. On arrive à l'Assemblée nationale avec la forte envie de faire rayonner les grandes valeurs de notre République dans tous les projets de loi, et on se retrouve face à un texte qui, en fait de fraternité, oppose la froideur des chiffres, en fait d'égalité, multiplie les exceptions et, en fait de liberté, égrène une liste de nombreuses contraintes. Un budget est incontestablement un exercice de créativité contraint.

Contraint par les engagements que nous avons pris dès 2017, dans le plan pluriannuel de programmation des finances publiques, et que nous tenons absolument à honorer.

En 2020, comme nous l'avions promis en 2017, nous baisserons à nouveau l'impôt sur les sociétés et nous supprimerons la taxe d'habitation pour 80 % des Français, avant de la faire totalement disparaître.

M. Claude Goasguen. Pas tout de suite !

M. Jean-Louis Bricout. Et les PME ?

Mme Valérie Rabault. Regardez les chiffres des PME !

Mme Olivia Gregoire. Comme nous avons commencé à le faire l'année dernière, nous poursuivons la simplification de la fiscalité des entreprises, en supprimant de nouvelles taxes injustifiées et de nouvelles niches incongrues. Cette année, comme chaque année depuis 2017, madame Rabault, nous avons effectivement transformé la fiscalité du capital : la levée de fonds, par le capital-investissement, a progressé de plus de 2 milliards d'euros par rapport à 2017, année pourtant faste, nous en reparlerons.

Cette contrainte, que nous nous étions fixé juste après notre élection, a imposé un travail ambitieux, inédit et, par beaucoup d'aspects, hors norme. À cela, il faut ajouter la contrainte de l'environnement extérieur. Soyons clairs : un budget peut être hors norme, mais il ne peut pas être hors-sol. C'est ainsi, le monde évolue toujours plus vite que les cadres que l'on voudrait lui fixer : l'an dernier, nous avons dû faire face à l'explosion d'une colère sourde qui montait depuis des décennies ; oui, nous avons répondu en réajustant, avec pragmatisme, nos objectifs en matière de dépense publique. Au printemps, le grand débat national a mis en lumière l'impatience des Français, qui attendent les fruits de la croissance retrouvée : nous y répondons en baissant massivement l'impôt sur le revenu. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Toutes les majorités ont dû composer avec les deux contraintes, l'interne et l'externe. Certaines ont fait le choix de revenir sur leurs promesses, quand d'autres ont fait mine

d'ignorer les réalités. Les premiers critiquent les seconds, et les seconds critiquent les premiers. Grâce à son opposition de droite et à celle de gauche, notre majorité a la chance de subir ces deux critiques. Je parle bien de « chance », car, comme le dit le vieil adage, « les contraintes se guérissent par les contraires ». Exercice contraint pour la majorité, le budget l'est aussi pour l'opposition.

Prenons l'exemple du déficit budgétaire, qui sera, en 2020, le plus faible depuis 2001. La dépense publique ne représentera plus que 53,4 % du PIB en 2020 contre 55 % en 2017. C'est grâce à ces efforts que nous réussissons à contenir la dette, stabilisée à la baisse, à 98,7 % du PIB. Pourtant, la gauche dira – elle nous l'a déjà dit – que nous réduisons la dépense trop vite, la droite pas assez ; la droite dira qu'il faut dépenser moins, la gauche dira qu'il faut dépenser plus. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Je ne méconnaissais pas la part possible de posture qu'il y a dans ces positions. Quand il était ministre du budget, l'un de mes collègues, qui siège aujourd'hui à la droite de cet hémicycle, se moquait des « nouveaux partisans d'une politique malthusienne », qui l'accusaient de baisser trop modérément les déficits. Quand elle était rapporteure générale du budget, l'une de mes collègues, qui siège aujourd'hui à la gauche de cet hémicycle, insistait sur la nécessité de réduire le déficit.

Mme Valérie Rabault. Je le maintiens !

Mme Olivia Gregoire. Merci de le faire, car nous avons la trace de vos propos.

La vérité est entre les deux. Exercer le pouvoir, vous le savez aussi bien que moi, mes chers collègues, ce n'est pas seulement être aux responsabilités, c'est surtout prendre ses responsabilités, ce qui impose de trancher. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Trancher contre un nouveau bouleversement de l'impôt sur la fortune immobilière, que ce soit pour supprimer des exonérations ou pour en ajouter de nouvelles.

Trancher contre un rétablissement des exonérations d'impôt sur les successions, parce que cette « petite » mesure coûterait 5 milliards d'euros aux finances publiques et bénéficierait aux plus riches.

Trancher contre une nouvelle définition de l'établissement stable, parce que le Gouvernement vient tout juste de faire voter une taxe sur les services numériques, dite taxe GAFA.

La liste est longue. Malheureusement, nous retrouvons nombre de ces propositions au gré des milliers d'amendements qui ont été déposés sur la première partie du projet de loi de finances. Hélas, elles méconnaissent totalement, plutôt feignent de méconnaître, les contraintes que j'évoquais.

Prendre ses responsabilités, c'est défendre un budget qui ne soit ni spectaculaire ni grandiloquent, c'est accepter d'être un acteur, parfois ennuyeux, qui se refuse à tout coup de théâtre. Car, si le coup de théâtre est la passion des politiques, il est la hantise des Français, entreprises comme particuliers, quand ils préparent leur budget.

Voici le sacerdoce des députés de notre majorité (*Rires sur plusieurs bancs du groupe LR.*) : pour ne pas frustrer les Français, il faut accepter de faire un travail parfois frustrant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Fabrice Brun.

M. Fabrice Brun. Merci, monsieur le président de la commission des finances et monsieur le rapporteur général, pour ces débats respectueux du point de vue de chacun.

Le projet de loi de finances pour 2020 est le miroir de tous les démons français. Hausse de la dette, absence de réduction des dépenses publiques : l'État continue de fonctionner, au détriment d'investissements structurants à réaliser pour l'avenir, pour assurer la transition écologique, par exemple,...

M. Jean-René Cazeneuve. Vous voilà écolo !

M. Fabrice Brun. ... ou faire face au défi majeur de la santé et de la dépendance. Au demeurant, du côté du projet de loi de financement de la sécurité sociale, cela ne va pas beaucoup mieux, avec la crise des urgences, celle des hôpitaux et celle des EHPAD, ainsi que la fracture médicale au sein des territoires. Nous subissons même une pénurie de médicaments – c'est dire si notre système de santé est malade !

J'en reviens au présent projet de loi de finances, et à son anesthésiant, si vous me permettez de poursuivre dans le registre médical : je veux parler des taux d'intérêt négatifs. En trois ans, le montant de la dette aura augmenté de 190 milliards d'euros.

Monsieur le ministre de l'action et des comptes publics, vous nous présentez donc un budget du moindre effort, où vous ne luttez pas contre le gaspillage de l'argent public, où nous finançons le train de vie de l'État par l'endettement, et où le déficit budgétaire culminera en 2020 à 93,1 milliards d'euros – contre 67,7 milliards d'euros en 2017 –, soit une augmentation de 25 milliards d'euros en moins de trois ans.

Comme l'a brillamment démontré notre collègue Damien Abad, votre incapacité à vous imposer la moindre économie budgétaire ne vous empêche pas de mettre à contribution, peu ou prou, les acteurs de l'économie et ceux des territoires. Citons notamment votre refus de revenir sur le principe du « plafond mordant », qui affecte le budget des agences de l'eau, donc la capacité d'intervention des acteurs de terrain chargés de mener à bien la mission si importante de l'amélioration écologique des milieux aquatiques.

Citons également la suppression de l'exonération partielle de la taxe sur le gazole non routier pour le secteur du BTP, ce qui m'offre l'occasion de rappeler que celui-ci, au cœur de nos territoires, représente un emploi sur dix dans tous les niveaux de qualification.

M. Maxime Minot. Eh oui !

M. Fabrice Brun. Pourtant, vous savez que nos entrepreneurs ne disposent à l'heure actuelle d'aucune solution technique alternative. La transition écologique a bon dos ! Une fois de plus, vous faites du rendement budgétaire sur le dos des acteurs économiques, affaiblissant encore leur compétitivité, déjà mise à mal par l'inflation des normes et les distorsions de concurrence !

Vous adoptez la même logique de rendement fiscal s'agissant de la suppression du crédit d'impôt transition écologique pour les ménages à revenu intermédiaire. Grâce à vous, nous savons désormais qu'il existe un CO2 de classe !

M. Damien Abad. Eh oui !

M. Jean-René Cazeneuve. Il n'est plus écolo, il est communiste ! (*Sourires sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Fabrice Brun. Grandes habituées des discussions budgétaires de fin d'année, les chambres consulaires attisent encore vos convoitises. Une fois n'est pas coutume, nous sommes tombés d'accord, opposition et majorité, en commission des finances, la semaine dernière, pour supprimer du projet de budget les dispositions relatives aux chambres d'agriculture, annulant ainsi votre projet de régionalisation, ainsi que la baisse de 45 millions d'euros du plafond de leurs ressources affectées.

Mme Olivia Gregoire. Ce n'est que le début de l'histoire !

M. Fabrice Brun. Monsieur Dussopt, monsieur Darmanin, en défendant un amendement à ce sujet au nom de la commission des finances, ...

Mme Olivia Gregoire. Très bon amendement !

M. Damien Abad. Heureusement que nous sommes là !

M. Fabrice Brun. ... j'espère vous convaincre que la diminution du budget des chambres d'agriculture est une grave erreur, comme l'ont rappelé 170 parlementaires, députés et sénateurs, dans une tribune transpartisane publiée à l'initiative des parlementaires ardéchois.

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas. Heureusement qu'il y a l'Ardèche !

M. Fabrice Brun. Désarmer techniquement les agriculteurs constitue une erreur, au moment où ils sont confrontés à de grands enjeux sanitaires, climatiques et économiques.

M. Damien Abad. Très bien !

Mme Émilie Bonnard. Excellent !

M. Fabrice Brun. C'est également une erreur fiscale, dès lors que l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est par définition un outil de solidarité fiscale entre tous les acteurs, agriculteurs ou non, exploitants forestiers ou non. C'est enfin une erreur politique. Quel est l'intérêt de verser la goutte d'eau qui fera déborder le vase, qui plus est pour une mesure dont l'impact sur les finances publiques est nul ?

Vous ne pouvez pas l'ignorer : il y a le feu dans nos campagnes. Citons la baisse du revenu des agriculteurs, la récurrence d'aléas climatiques sur fond de dérèglement du climat, et la dégringolade de la compétitivité de nos exploitations agricoles sur fond de transposition des normes et de distorsions de concurrence. Les réactions à la ratification du CETA et à la menace que constitue le MERCOSUR sont malheureusement là pour le rappeler !

Cette crise est aussi celle du déclassement des agriculteurs, et d'un découragement qui, dans les cas extrêmes, prend la forme d'un suicide tous les deux jours.

Aussi conclurai-je mon propos par une question solennelle, un véritable cri du cœur : qui, au sommet de l'État et des médias, épongera l'émotion du corps social pour en revenir à une analyse rationnelle, basée sur des réalités scientifiques, afin que nos paysans ne soient pas – ne soient plus – les boucs émissaires de toutes les peurs et de toutes les idées reçues ?

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, c'est avec cette grille de lecture multiple, complexe et hautement inflammable que toute décision agricole doit désormais être prise ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme Marie-Christine Dalloz. Bravo ! Très belle défense des territoires ruraux !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve. Depuis deux ans, les collectivités territoriales se portent mieux. Elles vont même de mieux en mieux. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Mme Émilie Bonnard. Méthode Coué !

M. Maxime Minot. Il faut descendre de la tribune et aller sur le terrain !

M. Jean-René Cazeneuve. Même les départements enregistreront cette année une hausse de leurs dépenses d'investissement, après une décennie de recul. (*Mêmes mouvements.*)

J'ai ici quelques chiffres pour vous informer, ou vous rassurer : ...

Mme Émilie Bonnard. Ce n'est pas nous qu'il faut rassurer, mais les collectivités territoriales !

M. Jean-René Cazeneuve. ... une épargne brute en hausse de 11 % ; une stabilisation de leur dette, après une augmentation continue entre 2003 et 2017 ; ...

M. Damien Abad. Grâce à une gestion de droite !

M. Jean-René Cazeneuve. ... des recettes de fonctionnement augmentant plus vite que les dépenses de fonctionnement – 0,4 % en 2019 ; ...

M. Maxime Minot. Dites-le aux maires !

M. Jean-René Cazeneuve. ... et des investissements qui devraient progresser de 8,5 % cette année.

M. Maxime Minot. Plus c'est gros, plus ça passe !

M. Jean-René Cazeneuve. Ce sont les chiffres de la Cour des comptes et de La Banque Postale ! Ces beaux résultats, nous les devons d'abord aux élus et à leur travail de gestion.

Mme Marie-Christine Dalloz. Et pas à vous !

M. Jean-René Cazeneuve. Il convient de le saluer. Nous le devons également à la progression du rendement de la fiscalité locale, fruit de notre politique économique volontariste. Nous le devons enfin à une nouvelle relation avec les élus, instaurée par le Gouvernement et sa majorité, en rupture avec les violentes baisses de dotations opérées entre 2013 et 2017 – que vous vouliez amplifier si vous étiez arrivés au pouvoir, chers collègues du groupe Les Républicains !

Pour rétablir la confiance, nous avons promis la stabilité des dotations et leur visibilité dans le temps. C'est ce que nous avons fait ; c'est ce que nous faisons.

En effet, en 2020, pour la troisième année consécutive, les dotations de fonctionnement seront stables et les dotations d'investissement atteindront un niveau record. Quant aux concours financiers de l'État aux collectivités territoriales – au sein desquels on trouve, par exemple, la TVA versée aux régions –, ils augmenteront de 600 millions d'euros en 2020.

Dans le même temps, nous poursuivrons le renforcement de la solidarité nationale en faveur des collectivités les moins favorisées, qu'elles soient rurales, de banlieue ou d'outre-mer. Dans ce cadre, les dotations de péréquation atteindront en 2020 le niveau record de 35 % du montant total de la DGF.

J'aimerais évoquer à présent l'un des principaux enjeux du présent projet de loi de finances : la suppression définitive de la taxe d'habitation sur la résidence principale en 2023, qui permettra de rendre plus de 17 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux Français. Dès le mois de novembre de cette année, 80 % des foyers français paieront le solde de la taxe d'habitation pour la dernière fois.

M. Claude Goasguen. Et les 20 % restants ?

M. Jean-René Cazeneuve. En 2021, les collectivités territoriales basculeront sur un nouveau modèle. Qu'en attendent les maires ? Que nous ont-ils dit ? Ils veulent conserver un impôt local du même montant : ils l'auront. Ils veulent la liberté de fixer son taux : ils l'auront. Ils veulent la dynamique des bases imposables : ils l'auront. Ils veulent la compensation à l'euro près : ils l'auront. Ils veulent la possibilité d'instaurer des exonérations : ils l'auront. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Jean-Louis Bricout. On reparlera de tout ça !

M. Jean-René Cazeneuve. Et s'ils déploient de nouveaux programmes, ils en toucheront le fruit !

Il s'agit bien d'une réforme respectueuse des collectivités territoriales, qui conserveront toutes – je dis bien toutes – le même degré d'autonomie financière. (*Mme Dominique David applaudit.*) La création d'un mécanisme correcteur, destiné à neutraliser les écarts de compensation lors du transfert de la fraction départementale de la taxe foncière aux communes, est un système ingénieux.

M. Fabrice Brun. Allez le dire aux maires !

M. Jean-René Cazeneuve. Il permet de compenser la suppression de la taxe d'habitation à l'euro près tout en gardant la dynamique des bases, ce qui n'a rien à voir, chers collègues du groupe Les Républicains, avec le fonds national de garantie individuelle des ressources – FNGIR – appliqué lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, qui a mis en place une compensation figée dans le temps ! Je tiens aussi à préciser que plus de 7 300 petites communes rurales pourront conserver leur surplus de recettes fiscales à concurrence de 10 000 euros.

Certes, la transition effective entre les deux systèmes, prévue au 1^{er} janvier 2021, impose un certain nombre de restrictions, limitées à l'année 2020, pour des raisons essentiellement techniques.

Citons notamment le gel de la revalorisation forfaitaire des bases de taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'année 2020, qui suscite – à juste titre – certaines réserves parmi les élus. Je rappelle que cette revalorisation provoque une augmentation du montant des impôts locaux acquittés par les Français en 2019, à hauteur de 2,2 %.

C'est pourquoi la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation – Stella Dupont en a très bien parlé tout à l'heure – a élaboré un amendement permettant une revalorisation desdites bases à un niveau plus proche de l'inflation attendue en 2020. Nous remercions le Gouvernement d'avoir accueilli favorablement ce travail parlementaire.

Oui, mes chers collègues, nous assumons cette réforme et la portons fièrement !

M. Claude Goasguen. Grand bien vous fasse !

M. Jean-René Cazeneuve. Elle rendra la fiscalité locale plus juste et plus lisible.

Mme Marie-Christine Dalloz. Vous oubliez « plus efficace » et « plus claire » !

M. Jean-René Cazeneuve. Elle assurera aux collectivités territoriales des ressources dynamiques. Elle est tout le contraire de la description qu'en font certains, qui sont parfois responsables d'associations d'élus, instillant le doute et attisant les peurs, parfois à des fins électoralistes, alors que nous devrions tous être en support des élus locaux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues !

M. Jean-René Cazeneuve. Nous avons l'ambition de mettre en œuvre une politique en faveur des territoires qui soit la plus ambitieuse des vingt dernières années !

Mme la présidente. Il faut conclure, cher collègue.

Mme Marie-Christine Dalloz. Trop long ! Il fallait être plus concis !

Mme Olivia Gregoire. À qui le dites-vous !

M. Jean-René Cazeneuve. Nous sommes persuadés que la France ne peut réussir qu'avec ses territoires et ses élus. Cessons d'opposer l'État et les collectivités territoriales ! Donnons aux acteurs locaux les moyens d'assurer la transformation de notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Le budget 2020 est le budget des illusions perdues. Nous pourrions résumer le présent projet de budget en ces termes. Il n'est certainement pas, comme le prétendent MM. les ministres, « sérieux », « réaliste » et « écologique », ni même « en faveur de la classe moyenne », comme le qualifient les éléments de langage du groupe majoritaire.

Monsieur le ministre, lors de votre audition devant la commission des finances, vous avez déclaré que vous n'aviez renoncé à rien dans ce budget. En réalité, c'est tout l'inverse ! Avec le budget 2020, vous renoncez à tout ou presque.

Vos hypothèses économiques, sur la base desquelles le budget 2020 a été construit, ne sont pas déraisonnables. Nous partageons l'avis du Haut Conseil des finances publiques sur ce point.

S'agissant de la sincérité globale des inscriptions budgétaires, nous le partageons également. Certes, les opérations extérieures – OPEX – sont toujours sous-budgétisées, ainsi que l'aide médicale d'État – AME, mais leur surcoût est compensé, par exemple par une probable surestimation des charges financières. Ainsi, globalement, on ne peut pas dire que les prévisions, en matière de dépenses, sont surestimées ou sous-estimées.

M. Daniel Labaronne. Ça change !

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, avez-vous diminué les dépenses, comme vous vous y étiez engagé au mois de juillet 2017 ? En fait, vous avez renoncé à réduire le déficit public. Je constate dans vos propres documents que la prévision du déficit public structurel, pour l'année 2020, s'élève à 2,2 % du PIB. Outre le fait qu'il s'agit du double

de la moyenne de la zone euro, ce chiffre est le même qu'en 2019 et quasiment le même qu'en 2018 – il était alors de 2,3 %.

Comme l'a rappelé le Haut Conseil des finances publiques, nous devons réduire le déficit structurel de 0,5 point de PIB par an. Avec le présent projet de loi de finances, nous aurons réalisé en trois ans une réduction de 0,2 point du déficit structurel, alors même que nous devons passer à la vitesse supérieure.

M. Damien Abad. Voilà la vérité!

M. Charles de Courson. Quelle sera donc la position de la Commission européenne au sujet du présent projet de budget? Ses membres ne pourront que constater que la France ne respecte pas ses engagements.

Pour preuve de votre renoncement, je rappelle que la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit un déficit public de 1,5 point de PIB en 2020; nous sommes à 2,2, soit presque 17 milliards d'euros de différence! « Vous avez voulu voir la baisse, on a vu la hausse! », aurait dit Jacques Brel!

L'objectif affiché au mois de juillet 2017 d'un retour à l'équilibre en 2023 est totalement abandonné. Il a même disparu de vos discours.

Par ailleurs, les économies annoncées lors du débat d'orientation des finances publiques du mois de juillet 2017 sont toujours attendues. En 2018, vous avez réalisé un effort structurel sur les dépenses publiques de 0,3 point de PIB, soit 7 milliards d'euros. C'est le tiers des 20 milliards d'euros que vous aviez annoncés lors du débat précité. Nous étions donc très loin de l'objectif. En outre, vous avez rendu 0,2 point – soit 5 milliards d'euros – en réductions d'impôts structurelles.

Au total, la baisse du déficit en 2018 s'est limitée à 0,1 point de PIB.

Cette année, la réduction du déficit structurel devrait être à nouveau de 0,1 point de PIB, c'est-à-dire presque rien: en effet, les dépenses structurelles ont été réduites de 0,3 point de PIB, mais vous redonnez 0,3 point en baisses d'impôts et de cotisations sociales.

Pour 2020, le Gouvernement nous indique que non seulement les efforts structurels de réduction ne seront à nouveau que de 0,3 point de PIB, mais que l'on redonnera 0,6 point en baisses de recettes: on redonnera davantage que ce qui a été économisé! Il ne faut donc pas s'étonner qu'il n'y ait aucun redressement des finances publiques. Les chiffres sont là: les économies que vous réalisez sont très insuffisantes – le tiers, environ, de ce qu'il faudrait faire.

Vous ne faites d'ailleurs aucune économie dans un domaine sensible: celui des dépenses de personnel, qui représentent le tiers des dépenses totales. Vous ne prévoyez pour ainsi dire aucune réduction des effectifs: en 2020, celles-ci seront, pour le budget de l'État, de 47 suppressions de postes, sur 2,2 millions... Et encore, c'est seulement grâce aux ODAC – organismes divers d'administration centrale! Pour atteindre les 50 000 suppressions de postes de fonctionnaires de l'État, et ainsi tenir la promesse présidentielle, à ce rythme, il nous faudra 1 000 ans!

M. Bertrand Pancher. Ah oui, quand même!

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, au fond, vous n'avez jamais respecté les engagements pris lors du débat d'orientation des finances publiques de juillet 2017 en matière de réduction de la dépense, alors même que vous avez bénéficié d'un contexte favorable lors de votre arrivée au pouvoir – situation qui n'était pas de votre fait.

M. Jean-Louis Bricout. Eh oui!

Mme Valérie Rabault. C'est bien de le reconnaître!

M. Charles de Courson. Redresserez-vous les finances publiques dans les deux budgets suivants, 2021 et 2022? Nous le savons tous, messieurs les ministres: pour ceux qui seront encore là, les économies seront de plus en plus difficiles au fur et à mesure que l'on s'approchera des échéances électorales... Bref, vous avez renoncé à redresser les finances publiques.

Ces renoncements sont d'autant plus risqués que le contexte international est incertain. Il est vrai que les hypothèses macroéconomiques présentées dans ce projet de loi de finances sont plausibles, comme l'indique le Haut Conseil des finances publiques; mais un certain nombre de risques persistent, et le Haut Conseil, d'ailleurs, les rappelle.

Le problème, c'est que vous ne vous laissez aucune marge de manœuvre dans l'hypothèse d'un ralentissement plus important de la croissance, dans un contexte mondial, je le redis, instable. Les nuages s'amoncellent, qu'il s'agisse du prix du baril de pétrole, dont plus personne ne sait comment il va évoluer, des taux d'intérêt, qui continuent de baisser alors que tout le monde pensait l'année dernière qu'ils allaient remonter – et vos hypothèses, sur ce point, sont très prudentes –, de l'incertitude qui règne au sujet du Brexit, qui sera peut-être dur ou ne sera peut-être pas du tout, ou encore de la démultilatéralisation des échanges internationaux.

Cet environnement dégradé risque de rompre l'équilibre de ce budget, lorsqu'il s'agira de l'exécuter, monsieur le ministre. Je ne saurais donc trop vous exhorter, comme l'an passé, à fournir un plus grand effort sur la dépense publique. À l'heure où des tensions commerciales pourraient bien faire flancher la croissance, le manque d'effort sur la dépense sera votre faiblesse en cas de fort ralentissement de l'activité économique.

Nous sommes, mes chers collègues, sur un baril de poudre, et non pas de pétrole.

M. Jean-Louis Bricout. Excellent, Charles!

M. Charles de Courson. Que fallait-il faire pour réduire les dépenses? Ce n'est possible que par des réformes structurelles. J'en prendrai un exemple: la réforme des retraites. Beaucoup d'idées, différentes les unes des autres, ont été présentées. Mais la réforme que vous nous annoncez, et qui devrait être définitivement votée l'année prochaine, ne s'appliquera qu'en 2025: elle n'aura aucune conséquence d'ici à la fin de cette législature.

La position du groupe Libertés et territoires est simple, monsieur le ministre. D'une part, mise en place d'un régime unique pour tous les salariés; les indépendants qui le souhaitent pourraient le rejoindre. D'autre part, reprise d'une hausse lente, mais continue, de l'âge de départ à la retraite – un trimestre par an, pour monter progressivement à 63, puis à 64 ans, comme nous l'avons fait pour passer de 60 à 62 ans. Cela vous économise, monsieur le ministre, 2 milliards par an. Voilà un exemple d'économie structurelle.

Si l'on ne fait pas cela, mes chers collègues, tous les discours sur le redressement des finances publiques sont vains.

J'en viens à ma deuxième partie.

Mme la présidente. Il vous reste une minute et demie, mon cher collègue. *(Sourires.)*

M. Charles de Courson. Elle sera courte, madame la présidente.

Vous baissez certaines recettes fiscales, mais allez-vous, ce faisant, vers plus de justice fiscale, comme vous l'avez promis ?

Monsieur le ministre, vous réalisez 90 % des baisses sur les ménages, et 10 % sur les entreprises : autrement dit, vous avez abandonné Adam Smith pour Lord Keynes. Or tout le monde sait que vous ne redresserez pas le taux de croissance potentielle de la France sans mener une politique de l'offre, celle qui était au départ de votre pensée économique !

M. Laurent Saint-Martin. Elle l'est toujours !

M. Charles de Courson. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit de la croissance structurelle : elle est de 1,1 point, au maximum 1,2 point. Je lis avec satisfaction que vous avez retenu le chiffre de 1,25.

M. Daniel Labaronne. Ce n'est pas assez ?

M. Charles de Courson. C'est un petit peu au-dessus ! Rappelez-vous de nos débats au cours desquels vous annonciez un passage à 1,5, à 1,7, voire à 2 %.

Je terminerai par deux considérations.

La baisse de l'impôt sur le revenu de 5 milliards profite-t-elle aux couches moyennes ? Non ! Il n'y a plus que 38 % des Français qui payent l'impôt sur le revenu ; comme vous vous attaquez aux deux premières tranches de cet impôt, c'est le

septième et le huitième décile qui seront concernés, et pas du tout les classes moyennes, c'est-à-dire les quatrième, cinquième, sixième, septième déciles.

S'agissant enfin de la taxe d'habitation, la contrainte constitutionnelle d'une suppression pour tout le monde – même avec un étalement sur plusieurs années – n'est pas juste ! Les gens les plus aisés pouvaient parfaitement continuer de payer leur taxe d'habitation.

M. Jean-Louis Bricout. Eh oui !

M. Charles de Courson. Ce budget, vous l'avez compris, ne va pas dans la bonne direction, tant en matière de redressement des comptes publics qu'en matière de justice sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LT.)*

M. Damien Abad et **M. Bertrand Pancher.** Très bien !

Mme la présidente. La discussion générale est close.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2020.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu de
la séance de l'Assemblée nationale*

SERGE EZDRA